

/UNREVISED DRAFT/

No. 10 of 2023

RODRIGUES

FIFTH REGIONAL ASSEMBLY

PARLIAMENTARY

DEBATES

(HANSARD)

(UNREVISED)

TUESDAY 31 OCTOBER 2023

/UNREVISED DRAFT/

CONTENTS

ANNOUNCEMENT

MOTION

ADJOURNMENT

/UNREVISED DRAFT/

The Executive Council

(Formed by Mr Johnson Roussety, G.O.S.K.)

Mr Johnson Roussety, G.O.S.K.	Chief Commissioner, Commissioner responsible for Central Administration, Civil Aviation (Administration), Education (Administration), Legal Services, Marine Services (Administration), Registration, Statistics in respect of Rodrigues, State Lands, Town and Country Planning, Cooperatives, Handicraft, Industrial Development, Trade, Commerce and Licensing, Vocational Training, Civil Status, Customs and Excise (Administration), Judicial (Administration), Postal Services (Administration), Marine Parks, Water Resources
Mr Franceau Aubret Grandcourt	Deputy Chief Commissioner, Commissioner responsible for Public Infrastructure including Highways and Roads and Public Buildings and Utilities, Transport, Environment, Community Development, Housing
Mr Louis Ange Perrine	Commissioner responsible for Agriculture, Fisheries, Food Production, Forestry, Plant & Animal Quarantine
Mr Jean Nicolas Volbert	Commissioner responsible for Health (Administration), Social Security (Administration), Fire Services, Prisons & Reforms Institutions (Administration)
Miss Marie Christiane Agathe	Commissioner responsible for Women's Affairs, Child Development, Family Welfare, Consumer Protection/Price Fixing
Mr Jean Alain Wong So	Commissioner responsible for Tourism, Employment, Labour and Industrial Relations, Information Technology & Telecommunications
Mr Joseph Varok Ravina	Commissioner responsible for Youth & Sports, Arts and Culture, Museums, Archives, Historical Sites and Buildings, Library Services

/UNREVISED DRAFT/

PRINCIPAL OFFICERS AND OFFICIALS

Deputy Chairperson - Tolbize, Mr Justar

Deputy Clerk - Clair, Miss Marie Chrismélanie

Serjeant-at-Arms - Perrine, Mr Joseph Laval

/UNREVISED DRAFT/

RODRIGUES

Fifth Regional Assembly

Debate No. 10 of 2023

Sitting of Tuesday 31 October 2023

The Assembly met in the Assembly House, Port Mathurin, at 10.00 a.m.

The National Anthem was played

(Mr Chairperson in the Chair)

/UNREVISED DRAFT/

TABLE OF CONTENTS

TABLE OF CONTENT

ANNOUNCEMENT

Importance of Democracy, Open Dialogue, and Accountability

MOTION

The Minority Leader (Mrs Rose Marie Franchette Gaspard Pierre Louis, CSK)

“This Assembly resolves that it has no confidence in the Chairperson”

/UNREVISED DRAFT/

ANNOUNCEMENT

IMPORTANCE OF DEMOCRACY, OPEN DIALOGUE, AND CCOUNTABILITY

The Deputy Chairperson: Ladies and gentlemen, respected Members of the Assembly and honourable guests, good morning. As you are all aware, I stand before you today as Chair of this august Assembly to address a matter of utmost importance that has been brought forth, a motion of ‘No Confidence in the Chairperson’. This debate signifies the essence of democracy, open dialogue and accountability that are fundamental to our parliamentary system.

Respected Members, I recognised the severity of this motion and fully understand the importance of scrutinising the performance of a Chairperson for it is only through scrutiny that we can strive for improvement. So, as we begin this debate, I urge all Members to set aside personal biases and engage in constructive and respectful dialogue within the parameters and the Standing Orders and Rules of the House. Let us remember that our collective goal is to serve the public interest and uphold the democratic principles upon which this institution is founded.

I encourage you all to present your arguments, opinions and concerns with decorum and respect. It is my firm belief that through open and sincere debate, we can arrive at a better understanding of the issues at hand and find a way forward regardless of the issue of this motion. As for me, I seize the opportunity to pledge my impartiality in this important position as Chair. Kindly, all be advised that I will do my best to uphold the decorum and dignity of this House. As guardian of the Standing Orders, I will hear this debate in all fairness. However, I will not shy in applying the provisions thereof whenever required.

To conclude, I invite one and all to remember that our role as parliamentarians is to serve the greater good to uphold the principles of democracy and to act in the best interest of the people we represent. Thank you.

/UNREVISED DRAFT/

MOTION

MOTION OF NO CONFIDENCE IN THE CHAIRPERSON

Mrs Gaspard Pierre Louis: Mr Deputy Chairperson, Sir, I beg to move the Motion standing in my name, which reads as follows:

“This Assembly resolves that it has no confidence in the Chairperson.”

M le président de la séance, à mardi 24 octobre 2023, date à laquelle la dernière session de l'Assemblée était fixée, personne de notre équipe aurait pensé que nous serions là en ce jour pour débattre d'une motion de censure à l'encontre du président élu de l'Assemblée régionale de Rodrigues. Ce n'est surtout pas avec gaité de cœur que nous avons rappelé le Parlement afin de débattre cette motion de blâme à l'encontre du Président élu. Nous apprécions le fait que le Parlement a été rappelé plus tôt. M. le Vice-président, les gens de bonne volonté saurons reconnaître le sérieux, le sens de discipline et le respect avec lequel nous, au niveau de l'opposition parlementaire, nous faisons notre travail au sein de l'hémicycle.

Garder le décorum, respecter les règles et les lois qui gouvernent cette Assemblée et toujours assurer et maintenir la dignité de la Chambre sont parmi les valeurs fondamentales qui nous ont toujours guidés et inspirés. A février 2022, nous représentions à nous seuls, plus de 48% de la population. Nous avons été mandatés par le peuple pour servir en tant qu'opposition et cette confiance donnée par ce même peuple exige de nous une certaine responsabilité. Si ceux qui ont peur que le pouvoir les échappe et ceci en connaissance des causes ne cessent de dire que nous sommes des assoiffés de pouvoir, nous du côté de cette Chambre, nous avons la conscience claire d'exercer notre responsabilité d'opposition et de faire le travail pour lequel nous sommes mandatés et payés. Depuis quelques temps, nous faisons l'expérience de diverses tentatives de nous museler.

M. le président de la séance du jour, il est très malheureux de constater que cette fièvre a aussi gagné le Président élu de notre Assemblée dont une des raisons du débat aujourd'hui *of no confidence*, de la motion de censure. Alors que la constitution lui impose un rôle d'arbitre, le Président de notre Assemblée depuis un temps, a pris le rôle d'un gardien de but, d'un *goalkeeper* et devant cet état de choses, nous nous sommes vus dans l'obligation de venir de l'avant avec cette motion.

Comme le dit Edouard Philippe, un politicien français - *«La démocratie parlementaire reste vivante, exigeante, bruyante parfois, mais indispensable toujours.»*

/UNREVISED DRAFT/

M. le Vice-président, vous noterez qu'à l'élection du Président, le jour de notre investiture à tous, soit le 05 mars 2022, nul ne nous empêchait de venir de l'avant avec une contre-proposition comme cela a déjà été le cas dans le passé. Qui nous aurait empêché de proposer le nom, par exemple de l'ex-Membre Louis Rosaire Perrine car nous savons que son nom a été cité comme celui pressenti pour occuper ce poste durant les discussions de l'alliance gouvernementale. Fidèles à nos habitudes, à nos bonnes habitudes, nous n'avons pas voulu nous interférer dans leurs affaires. Et surtout, nous avons voulu garder la solennité de cet évènement. Nous devons le dire aussi que nous voyons au moment de cette investiture, en la personne de l'actuel Président élu, une personne d'expérience pour avoir siégé pendant de nombreuses années au Parlement National.

D'ailleurs, dans son *oath of allegiance*, dans son discours d'investiture aussi, le Président de l'Assemblée disait ceci, *I quote*:

"[Dear respected Members], I am extremely honoured by the trust and confidence that the House has placed in me as Chairperson. I therefore, submit myself to the will of the House. I am extremely conscious of the task that lies ahead of me as Chairperson. I would like from the very outset to assure all Respected Members that I will be guided by a true spirit of fairness, respect and impartiality while conducting the business of the House.", unquote.

De très belles paroles, M. le Vice-président, mais l'action n'a pas été au rendez-vous pour une longue durée. Et pourtant, M. le Vice-président, je l'ai déjà dit, on croyait qu'il allait de par son expérience, non seulement se démarquer dans sa manière de conduire les affaires de cette Assemblée mais aussi et surtout, on s'attendait à ce qu'il vienne ajouter de la valeur à ce que nous faisons depuis ces 20 dernières années. M. le Vice-président, je suis dans cette Assemblée depuis 2006, soit près de 17 ans consécutifs. J'ai connu trois présidents avant et l'actuel est le quatrième dont j'ai eu l'occasion de travailler. Pendant 10 ans que nous étions de l'autre côté de la Chambre, on a eu deux présidents nommés par le gouvernement OPR. Il n'y a jamais eu de motion de blâme contre eux.

M. le président de la séance, d'après vous, l'ex-Membre Rosaire Perrine ou l'ex-Membre Franceau Grandcourt, aujourd'hui *Deputy Chief Commissioner*, ou même l'ex-Membre Johnson Roussety aujourd'hui Chef commissaire, leur aurait fait cadeau ? Jamais, M. le Vice-président. Certes, il y a eu des moments où la température montait et c'est normal. Mais ils n'ont pas dépassé les limites. Ce qu'on voit aujourd'hui est inadmissible et mes

/UNREVISED DRAFT/

collègues vont tout à tour venir de l'avant avec des exemples concrets pour justifier ce que je dis en ce moment.

M. le Vice-président, en somme, nous venons reprocher et accuser aujourd'hui le Président de notre Assemblée de parti-pris, de partial et de faire le contraire de ce qu'il avait promis à la Chambre et ceci alors même que *according to Erskine May - "The leading on Parliamentary procedure states that the Chairperson must be impartial and independent in the discharge of their duties"*

D'emblée, M. le Vice-président, je saisis l'opportunité de la Chambre en ce jour pour me dissocier et dissocier totalement notre équipe de l'opposition et l'OPR de ces basses attaques personnelles sur la personne du Président et sa famille sur les réseaux sociaux. Nous condamnons avec forces ces propos dénigrants et ignobles. Nous n'allons jamais descendre à ce niveau comme l'aurait dit Serge Clair, notre leader honorifique.

Ceci dit, M. le Vice-président, je reviens sur la motion du jour où nous questionnons *the impartiality of the Chair, which is crucial in maintaining the integrity and fairness of the Parliamentary process*. Comment est-on arrivé aujourd'hui à cette motion de censure ? Je le disais, la session du 24 octobre, personne n'aurait pensé qu'on serait là aujourd'hui et cela a été cependant la goutte d'eau qui a fait verser le vase. Nous venions à l'Assemblée pour des questions comme d'habitude. La session commença avec quelques minutes de retard. Une trentaine de questions à l'agenda dont une première question très importante et de grande préoccupation publique sur le sujet de la santé, l'accompagnement des patients et comme d'habitude depuis ces 20 dernières années, la première question inscrite à l'agenda de l'Assemblée régionale est considérée comme notre PNQ en l'absence d'un PNQ ainsi comme défini par le *Standing Orders* au niveau de l'Assemblée nationale. L'expérience nous démontre que pour les premières questions, depuis toutes ces années, le Chef commissaire du jour a été *Minority Leader*. Combien de temps il avait pour poser des questions supplémentaires ? Des dizaines de questions supplémentaires. Allez consulter le *Hansard*. Depuis des années, cela a été comme ça.

Nous venons avec la question au sujet de la santé. Je vous parlais des différents présidents. Trois présidents sont passés. On a eu au départ, le maître Lamvohee. On a eu l'ex-président, M. Sooprayen. On a eu l'ex-présidente, Mme Spéville. Cette pratique a toujours été d'actualité. Parce que pourquoi ? Nous venons ici pour travailler dans l'intérêt du peuple. Nous venons avec cette question et le Commissaire avec une bonne volonté pour répondre à

la question, comme la pratique se fait. Au moment des questions supplémentaires, nous nous levons et c'était clair, ceux qui voulaient voir, ceux qui ne veulent pas être aveugles avaient vu que le Président '*ti pe envie bar goal*'. Un moment, on avait seulement quatre questions supplémentaires – deux de ma part, une question du respecté Membre Lisette, une question rejetée par le respecté Membre Ramdally. Je viens avec une quatrième question toujours dans l'intérêt du peuple et en lien avec le *Standing Order* parce que le *Standing Order* définit clairement les contenus des questions, les contenus des questions supplémentaires.

Parce que le respecté Membre Lisette demande à avoir une question supplémentaire, additionnelle sur un sujet si important alors qu'on n'était même pas à la cinquième question supplémentaire. J'étais debout. Il fait signe au président. Le président lui dit que non, ce sera la dernière question. De manière respectable, le Membre dit au Président :

« C'est une question très importante, M. le président. Je souhaite avoir une question supplémentaire. »

Le Président, tout le monde était là, témoins, lui dit/demande : *«Are you challenging the authority of the House?»*

On demande à poser une question supplémentaire dans l'intérêt de la population. *We are challenging the authority of the House?* Ça veut dire quoi, M. le Vice-président? On n'a pas le droit d'avoir des informations ici. C'est à sa discrétion, c'est sûr mais pourquoi cette pratique ? Je parlais justement de PNQ depuis des années. Et sur l'insistance du Président, le Membre a seulement dit : *"You interpret it as you like it"* en réponse à ce que le Président disait. Et je veux demander ici qu'est-ce qui est *unparliamentary* dans ce que le Membre Lisette a dit ? Qu'est-ce qu'il y a de *unparliamentary*? Qu'est-ce qu'il a dit de trop ou qui n'est pas acceptable dans cette Chambre ? A une question de ce genre, on lui demande de sortir ? M. le président de la séance, je suis contente que la MBC le lendemain a transcrit verbatim le déroulé.

Je n'avais pas réalisé non plus qu'un moment le Président avait dit : *«Out!»* Quand vous avez des expulsions, on le suit à l'Assemblée nationale. On a l'expérience ici. Nous sommes des gens chevronnés. On voit qu'il y a comme une température qui monte et ce n'est qu'à la fin, c'est une décision finale que de faire partir un membre. Quatrième question, une question importante parce qu'on a dit '*You interpret it as you like it*', le Président décide de mettre à la porte, d'expulser un membre qui veut faire son travail dans la responsabilité au nom de ce peuple qu'il représente ici, M. le Vice-président. Et vous savez, les gens qui ont

/UNREVISED DRAFT/

écouté à la radio, ils ont bien compris : mais c'est quoi cette question de partialité ? Je disais au début le président au lieu d'être l'arbitre, il veut être un gardien de but acharné. Et ce n'est pas son rôle et c'est cela qu'on dénonce aujourd'hui. Et vous savez quoi ?

Après on a entendu il y a certaines personnes qui étaient là qui avaient dit que le Membre Lisette avait dit des bêtises. Jamais, M. le Vice-président ! Et en même temps, s'il avait dit des bêtises, le président aurait dû lui demander de *remove his words!* Donc, tout ça ne s'est pas passé comme ça. Et ceux qui étaient restés un peu plus tard (nous, nous sommes sortis un peu avant), on a vu, on nous a témoigné comment le Commissaire qui répondait aux questions jubilait parce qu'il fallait qu'on est tombé dans un piège. Qu'est-ce que cela veut dire ? C'était prémédité ? C'était organisé ? Et je me souviens quand il y a eu l'expulsion, je regardais du côté du gouvernement, beaucoup des commissaires étaient choqués. Personne ne savait, ne comprenait qu'est-ce qui se passait parce que ce n'était pas... Rien ne présageait cette expulsion.

Je peux dire, j'avais vu le regard choqué de Mme la Commissaire. Elle était dans son papier. D'un coup, elle... Ah bon ? Expulsion ? C'était naturel, c'était spontané et c'était juste, Mme la Commissaire, parce que c'était ce qui s'était passé.

Et aujourd'hui, M. le Vice-président, je le disais, notre question n'avait rien contre les *Standing Orders*, *Standing Order 19* est clair par rapport au *content of questions*, par rapport à *relevance*. On parle du *number*, oui, le président a sa prérogative. Mais quatre questions pour une première question parlementaire après deux mois, on était là depuis le 22 août, c'est aberrant et ce n'est pas normal. C'est pour ça qu'on veut dénoncer.

Et même *Standing Order 44* nous parle de *disorderly conduct* qui peut mener à une expulsion. *Where has there been any disorderly conduct on this question?* M. le Vice-président, vous avez suivi depuis deux ans les sessions. Je pense que vous avez constaté qu'à aucun moment, il y avait *the breach of Standing Orders* et il n'y avait pas de *disorderly conduct*. Donc, c'était purement un abus de pouvoir, un abus d'autorité, un désir d'être un *goalkeeper* acharné et non pas l'arbitre comme le président est mandaté. Et ceci me ramène à un autre épisode peut-être avant même de dire ce qui était aberrant, on n'était même pas à 10 minutes de la session. On est parti. Et on connaît le fonctionnement de notre Assemblée régionale. Quand l'opposition n'a pas de question un mardi, il n'y a pas beaucoup de *matters on the paper*, à l'agenda.

/UNREVISED DRAFT/

Finalement, si à chaque fois on va faire comme ça, parce que cette année, ça a été une deuxième fois. Le peuple ne va jamais savoir ce que fait l'exécutif en son nom alors que le peuple a mandaté l'opposition pour cela. Et ce jour-là, on a trouvé juste que nous sortons en solidarité avec notre collègue parce que nous fonctionnons comme une équipe et parce que nous voulons dénoncer cette injustice. Si nous étions restés, nous aurions cautionné cette attitude malsaine, cette attitude partielle et cette attitude irrespectueuse envers les représentants de la population.

M. le Vice-président, on dit souvent l'erreur est humaine mais on dit aussi que persister dans l'erreur est diabolique. Qu'est-ce qui c'était passé le 18 avril 2023, ici dans cette Chambre ? Un épisode plus ou moins similaire. Il y avait à l'agenda, une question, la B/33 parlant d'une question d'un projet d'hôtel à St François. Une question à mon nom adressé au Chef commissaire en lien avec son discours du 28 mars 2023 lors du budget. Cette question était venue à l'agenda et c'était clair que les propos du Chef commissaire le 28 mars étaient contraires à ce que lui-même disait dans la question B/33. Quand on ne dit pas la vérité, qu'est-ce que ça veut dire ? *We are lying*. On ne dit pas la vérité, *we are lying*. Et avec preuve à l'appui, je démontre que ce que dit le Chef commissaire à ce sujet est faux, contraire et n'est pas cohérent avec ce qu'il avait au départ. Et voilà que le président élu, le président de l'Assemblée me demande de *remove my words*. *He was not telling the truth. So, he was lying. What should I remove? That he was lying?* Alors qu'il mentait? Et le Président...

The Chief Commissioner: Mr Deputy Chairperson, Sir, I do not think it is in order in this House to state that the Chief Commissioner was lying in his statement to this House. This is unparliamentary and disrespectful. I was not lying; I was saying the truth on this issue and in any case, I would invite the Chair to remind the Member to direct her speech to the main motion.

The Deputy Chairperson: Minority Leader, we are debating on a motion in the name of the Chairperson. So, please, keep your motions to the matter at hand. Thank you.

The Minority Leader: Thank you, Mr Deputy Chairperson, Sir. In fact, I was relating these facts to show how it is related directly to the conduct of the Chairperson of the Assembly.

Et je disais par rapport à cette question, on m'a demandé de *remove my words*. J'ai choisi de sortir, parce que je voyais ce jugement partial et pas approprié. Et la suite, M. le Vice-président, était tout aussi intéressante. Quand j'étais sortie, un moment, le Chef

/UNREVISED DRAFT/

commissaire s'est levé pour demander au Chairperson est-ce qu'il pourrait me faire revenir dans la session après. Le Hansard le témoigne. Pourquoi ? Parce que sûrement lui aussi, il a vu que c'était un peu exagéré ce qui c'était passé. Le Hansard peut le témoigner. A la suite de cette question où il y avait eu deux vérités, une vérité le 28 mars et une vérité le 18 avril, on pensait qu'il y a une seule vérité.

Il y a eu après un *privilege complaint* que moi-même j'ai écrit au bureau du président à travers la *Clerk* pour loger un *privilege complaint against* justement par rapport à ce que le Chef commissaire avait dit. Et ce *privilege complaint* était déposé le 07 juin 2023 et durant la séance du 13 juin. *Extract of Debate 07 of 2023*, le président fait un *announcement* en lien avec ce *privilege complaint*. Je ne vais pas donner tous les détails mais je vais vous démontrer comment le président a géré cette question de *privilege complaint* et je vais faire la comparaison avec d'autres *privilege complaints* logés ici par les *past Members avec les past Presidents*. A la question de B/33, je vais lire une partie de ce que le Président avait dit.

«*Mr Chairperson:*» I quote, *il dit*,

“Respected Members, I have one announcement this morning. I wish to inform the House that there has been a privilege complaint by the Minority Leader, [...] stating that in her opinion, reply to question PQ B/33 at [...] sitting of No. 6 of 2023, 18 April [...], and the summing up speech of the Chief Commissioner at sitting No. 5 of 2023, 29 March [...], are inconsistent and misleading the House.”

Il continue en disant:

“I have given due consideration to the complaint and I am now coming with my ruling thereon.”

Et puis, il cite les lois justement qui parle de *offences* ainsi de suite et il continue en disant :

“Respected Members, after having gone through the above Act, the Standing Orders and the Rules and Regulations of the Rodrigues Regional Assembly and having regard to past practice of the House, I had a word with the Chief Commissioner as regards the complaint made by the respected Minority Leader.”

/UNREVISED DRAFT/

Il continue en disant:

“The Chief Commissioner has explained to me his position as regards this issue, more particularly, by drawing the attention of the Chair to the substances answer provided for PQ B/33 at the sitting No. 6 of 2023 on 18 April [...], which this House will agree with me is fairly explicit and which is being maintained by the Chief Commissioner. Therefore, the stand of the Chief Commissioner rectifies the confusion that may have arisen.”

Donc, il y a eu confusion.

“In view of explanation offered to the Chair and the House by the Chief Commissioner, I do not propose to proceed further with the matter and consider it close. This is my ruling and in accordance with Standing Order 37, it is final. I thank you for your attention.”

So, in view of the explanation offered to the Chair and to the House alors que ce jour où on devrait avoir the ruling de ce privilege complaint, j’avais été voir le président à sa demande. J’ai été le voir. Il a parlé justement qu’il a consulté le Chef commissaire. Je lui ai dit mais comment va se dérouler ce ruling? Il me dit, «Vous savez, je vais lire ce papier. Je vais dire que le Chef commissaire a reconnu qu’il y a confusion ainsi de suite.» Je dis, «Mais, M. le président, dans les années passées, j’ai témoigné des Commissaires et Chef commissaires qui se mettent debout pour s’excuser parce qu’ils ont induit la Chambre en erreur. Il me dit, «Non, vous savez, on ne va pas aller dessus. Je ne sais pas ce qu’il va dire.» Et je lui avais dit dans son bureau, «M. le président, vous courez le risque de porter la croix des autres.»

Aujourd’hui, je veux faire la comparaison avec d’autres *privilege complaints*. En 2015, on avait eu un *privilege complaint* logé par l’ex-Membre M. Rosaire Perrine par rapport aux réponses données par le Commissaire des infrastructures publiques d’alors, M. Simon Pierre Roussety. Je vais dire quelques lignes toujours pour montrer cette différence, la comparaison dans la manière dont les *privilege complaints* sont traités aujourd’hui et dans la manière ils étaient traités dans le passé as *past practices*. Le président d’alors, en 2015, c’était M. Sooprayen, in dit ceci :

“Respected Members, following the privilege complaint notice sent by the Sixth Island Region Member, Mr. Rosaire Perrine, as regards to his opinion that the Commissioner responsible for Public Infrastructure had allegedly

/UNREVISED DRAFT/

misled the House on the payment in connection with the desalination plants project, I am now coming with my ruling thereof.

I wish to remind the House that the complaint was received at the Office of the Clerk on Monday 17 August 2015 in the afternoon and it was difficult for me to give my ruling promptly on the matter on [...] 18 August.

For the purposes of determining [the] matters of contempt, [...]”

Ainsi de suite, il continue comme ça. Et il vient dire dans sa déclaration, dans son *ruling, Standing Orders and Rules of the RRA and having...*

«Respected Members, after having gone through the [...] Act, the Standing Orders and Rules of the [...] Regional Assembly and having regard to what obtained at the National Assembly, I called the Commissioner to give me his version as to the alleged accusation of misleading the House.»

En 2015, le *Chairperson* continue en disant,

“The Commissioner has explained to me in writing his position as regards this issue and at the same time expressed his unreserved apologies to the House.

In view of the explanations and unreserved apologies offered to the Chair and the House by the Commissioner, I do not propose to proceed further with the matter and consider it closed.”

Il continue en disant:

“Nonetheless, the Commissioner is being directed, for record purposes and to maintain the dignity of the Assembly, to present his apologies to the House. Thank you for your attention. I give the floor to the Commissioner.”

And, le Commissaire se lève et présente des excuses.

«M. le président, je tiens à présenter tous mes excuses à vous et aussi à tous les Membres de cette Assemblée.»

M. le Vice-président, un premier exemple flagrant comment les *past practices* ont été faites à l'Assemblée. Et je peux continuer comme ça avec un autre *privilege complaint* en date de 2021 logé par le Membre Reddy Augustin. Avant ça, je pense qu'il y avait un autre encore. Par le Membre Reddy Augustin dont le *ruling* a été donné le mardi 11 mai 2021 et ce *privilege complaint* était par rapport aux réponses données par le Chef commissaire d'alors à

/UNREVISED DRAFT/

l'Assemblée en lien avec une question sur les écoles maternelles. Et toujours, Mme la présidente, Mme Spéville, dans son *ruling*, elle mentionne, elle dit :

“The Chief Commissioner has explained to me his position as regard the issue more particularly by drawing the attention of the Chair [at] the substantive answer provided for B/2 of 2021, which the House will agree with me, is fairly explicit and which is being maintained by the Chief Commissioner. Therefore, this stand of [...] Chief Commissioner rectifies the confusion that may have arisen in the answers to supplementary questions. The Chief Commissioner has hence tendered his unreserved apologies to the House. In view of the explanations offered to the Chair and the House by the Chief Commissioner, I do not propose to proceed further with the matter and consider it closed. Nonetheless, the Chief Commissioner is being directed for the record purposes and to maintain the dignity of the Assembly to present his apologies to the House.”

Et, M. le Vice-président, en ce jour du 11 mai 2021 suivant le *ruling* de Mme la présidente, Mme Spéville, le Chef commissaire se lève,

« Madam Chairperson, in view of your ruling, I wish to present my unreserved apologies to the House for any misunderstanding that my answer to supplementary questions [...] B/2 of 2021 may have caused. Indeed, I maintain the information [...] in my main reply to same. »

Voilà, M. le Vice-président, la différence dans la manière dont les affaires sont gérées aujourd'hui. Le Chef commissaire lui-même venait présenter des excuses parce qu'on n'est pas là pour soi, pour son orgueil. On est là pour ce peuple. On est là pour travailler dans l'intérêt de la population et surtout dans l'impartialité. Et là, on voit cette différence dans la manière dont les affaires sont conduites par le Président de l'Assemblée. Et là, je viens de relire. Je vois aussi que *it has been unprofessional*. Il avait annoncé que le Chef commissaire a présenté ses excuses à la Chambre, to the House alors que ça n'a jamais été le cas. Donc, *'ine fer ene copié collé'* après, ça aussi, il n'a pas fait ce qui devait être fait. *Unprofessional, partial*. M. le Vice-président et c'est encore cela que nous dénonçons aujourd'hui.

M. le Vice-président, tout à l'heure, mes collègues auront l'occasion d'étaler dessus, sur le point que je vais mentionner. Qui n'a pas constaté cette relation incestueuse entre

/UNREVISED DRAFT/

l'exécutif et le président ? Il y aura beaucoup de preuves tout à l'heure. Des relations incestueuses. Il n'y a pas d'indépendances. Et je peux donner deux/trois exemples. Comme je disais, mes collègues vont étaler dessus. Comment vous pouvez concevoir qu'un président de l'Assemblée qui n'est pas de l'exécutif prenne la parole dans des fonctions organisées par des Commissaires ? On a vu l'année dernière à Anse aux Anglais dans la fonction du 'Programme de Promotion de l'Entreprenariat des Jeunes' (PPEJ), remise de certificats aux jeunes. Tous ceux qui étaient là étaient restés couac. Un président qui prend la parole dans une fonction de la Commission de la Jeunesse et que le commissaire de la Jeunesse a pris la parole aussi ? Incestueuse, cette relation, M. le président.

Au collège de Mont Lubin, un commissaire n'était pas présent pour son discours dans une fonction. Le Président se lève et fait un discours. Dans le cadre des écoles maternelles, on a vu récemment. Il aurait pu faire le choix d'être Commissaire et de se porter candidat et non pas venir être président et quelque part voulait être partout à la fois. Il y a toujours un choix, M. le Vice-président. Nous avons le beurre et l'argent du beurre. Même la boîte de beurre, je crois qu'on veut avoir ça.

Et je me souviens, M. le Vice-président, une fois l'ex-président, M. Soopramanien Sooprayen m'avait dit, «*Zot ine pren mwa, ine met mwa dan ene boite coton.*» Mais je suis désolée, on est désolé ; ce n'est pas nous qui le définissons ainsi. Il y a des rôles clairs. Si vous choisissez d'être président, vous devez mener le rôle de président et vous devez mener ce rôle d'impartialité comme le définit les lois et les règles. M. le Vice-président, quand le *Chairperson* à l'occasion des sessions dans la population pour dissimuler les informations par rapport aux fonctionnements de l'Assemblée régionale, une très bonne initiative, louable, très louable. Mais quand le président choisit le jour de son lancement à Montagne Cabris, de faire parler le *Deputy Chief Commissioner*, le Commissaire de la Jeunesse, je crois parce que c'était un peu par rapport à la jeunesse et ainsi de suite, c'est son bureau qui met en œuvre ce projet. Où est l'impartialité ?

De ce côté de la Chambre, nous aussi, nous aurions pu... Nous devions être là pour prendre la parole. Et j'ai eu l'occasion, je l'ai appelé pour lui faire le reproche. Moi, je n'étais pas à cette fonction. J'étais prise ailleurs. Mes collègues, les Membres Baptiste et Agathe étaient à Montagne Cabris pour cette session. Même les jeunes qui étaient là, si c'est le bureau du président qui organise, pourquoi c'est seulement les membres du gouvernement qui parlent ? Quand je lui ai fait le reproche, il a vu qu'il a fauté. Il a voulu se rattraper en m'invitant pour venir prendre la parole dans une des sessions dans la région du Sud-ouest. Et

/UNREVISED DRAFT/

j'ai refusé parce que ce n'est pas parce qu'on a fait le reproche que vous devriez penser. Votre impartialité, votre instinct au départ même quand vous pensez cette fonction, vous devriez déjà vous dire que si je fais parler les gens du gouvernement, les gens de l'opposition doivent pouvoir aussi parler. Et nous avons de l'expérience à partager au niveau de cette Assemblée.

Voilà, M. le Vice-président, encore un reproche. Je parlais de relation incestueuse. Je vous ai dit, mes collègues vont venir avec d'autres informations. Qui plus est, dans cette session d'information organisée par le bureau du président où on parle de l'Assemblée régionale, il faut relater les faits. L'histoire reste l'histoire. Si dans le cadre de ces sessions, vous parlez de l'histoire, vous devrez parler de ce que l'OPR a fait. Mais vous devez le faire, c'est l'histoire et vous êtes impartial. Non, M. le Vice-président, il choisit d'avoir comme une mémoire sélective. Il y a des informations, des faits historiques dans sa session qu'il décide d'omettre surement pour rester dans les bons papiers des gens au pouvoir. Et ce n'est pas son rôle, M. le Vice-président.

Je vous disais aussi comment, peut-être il voulait être Commissaire, un peu au début de sa mandature, on avait vu des coupures dans des journaux, le Vice-président agissant comme commissaire, faisant réparer le générateur, toute une publicité. Mais ce n'est pas son rôle. Ce n'est pas son rôle de venir faire des actions pour venir publier. Ça, c'est le rôle des Commissaires de l'exécutif.

Je vous disais tout à l'heure comment il y a eu une dérogation par rapport aux pratiques courantes des travaux de l'Assemblée régionale. Et on voit clairement, je parlais de museler l'opposition, ce n'est pas un désir, non, c'est plus qu'un désir ; les actions sont concrètes. On a vu ces pratiques, ces décisions prises pour empêcher l'opposition de parler. Je prenais l'exemple des PNQs.

Qu'en est-il du débat budgétaire ? J'ai participé à au moins presque une vingtaine parce qu'il y a une ou deux années, il y a eu deux discours budget. La pratique, c'est quoi ? On se voit ici à l'Assemblée régionale presque chaque deux mois. Ça a été une pratique, six fois dans l'année. On a le *adjournment* pour les Membres de l'Opposition, *alternate sittings*. C'est-à-dire que si on se voit six fois, c'est seulement trois fois dans l'année qu'un Membre de l'Opposition peut débattre d'un sujet à moins s'il y a une motion. Durant ces presque vingtaine débats budgétaires que nous avons vécus ici, c'était claire ; *it was the free speaking*.

/UNREVISED DRAFT/

Le Commissaire Volbert peut témoigner comment l'ex-Membre Rosaire Perrine, l'ex-Membre Christian Agathe lors des débats budget, parlaient jusqu'à deux heures de temps, deux heures de temps et demi. *Free speaking*. Parce qu'on est mandaté par le peuple. On nous donne l'occasion de parler sur les sujets. Nous avons 47 domaines de responsabilités. Les Membres de l'Opposition sont libres de parler de tous ces sujets. Aujourd'hui, qu'est-ce qu'on voit pour les débats budgétaires ? On est minuté. 300 minutes ici, 300 minutes là-bas. On veut nous museler. Et, M. le Vice-président, comment ne pas vous féliciter aujourd'hui pour ne pas justement nous guillotiner, nous donner un *time frame* ?

C'est le livre à parole ici. On doit pouvoir exercer notre responsabilité. Je vous félicite pour cette initiative. Vous auriez pu peut-être dire, on va faire *past practices* mais vous vous démarquez dans cette manière de faire. Et vous respectez ceci dit, vous respectez les *established practices*, les *established procedures*. C'est vrai que l'heure est importante mais je pense que cette liberté de parole des représentants du peuple est quelque chose de très important qu'il faudra toujours garder justement comme bonne pratique. Trente minutes, on doit courir. On a l'impression que l'Assemblée est toujours sur le *rush*. '*Galoper pou fini première question, galoper pou fini speech, galoper pou fini Committee of Supply.*' Toujours sur le *rush*. Pourquoi ? On est venu pour travailler. On a besoin de travailler. Et là, il nous disait, on a été le voir dans son bureau pour ça, il nous disait que c'est par rapport à la pratique qui se fait à Maurice.

Mais M. le Vice-président, à Maurice, il y a 70 députés pour parler de tous ces dossiers et ils se voient tous les mardis. Il y a toujours des motions à l'agenda où ils peuvent parler. Nous aussi, on doit se confiner à 30 minutes chaque année pour parler des projets en cours ? Nous dénonçons encore une fois, une fois de plus, cette tentative de nous museler.

Qu'en est-il, M. le Vice-président, quand nous voyons le président qui représente les citoyens, qui émane de ce Parlement, ce Parlement qui représente les citoyens de Rodrigues et non pas une partie des citoyens, le président de l'Assemblée régionale en fonction a signé comme témoin dans un cas de pétition électorale en Cour Suprême pour témoigner, donc, choisi par le Chef commissaire, élu d'un parti politique. Le jugement est donné. Il n'y a rien... Je ne vais pas *pre-empt*. Le jugement est donné. M. le Vice-président, n'est-ce pas là un cas où le président s'est montré partial, s'est comporté comme parti-pris ?

Mr Volbert: On a Point of Order, Mr Deputy Chairperson, la Minority Leader est en train de faire des remarques sur un jugement de la Cour que je pense n'est pas autorisé ici.

/UNREVISED DRAFT/

The Minority Leader: C'est bon, M. le président. Donc, pour nous, c'est un acte condamnable et si nous voulons continuer en démontrant comment le Président de l'Assemblée n'a pas su garder le décorum de notre Assemblée, comment ne pas prendre en exemple ce qui s'est passé l'année dernière quand en mon nom, je suis venue déposer une motion de blâme au bureau de la clerc contre le Chef commissaire, M. Johnson Roussety. Qu'est-ce qui s'est passé ? Je ne vais pas aller longuement dessus mais je dois relater quelques faits ce jour-là. Nous venons, les Membres de l'Opposition, nous frappons à la porte de la Clerc comme cela a été la pratique courante. Nous venons lui demander de nous conseiller parce que nous avons décidé de mettre une motion de blâme. Et c'est son devoir d'ailleurs et elle l'a fait avec compétence comme elle l'a toujours fait.

On est en sa présence devant le bureau, on est venu les mains vides cherchant son conseil. Elle nous explique comment avancer. Je suis devant à sa table. Elle me tend une feuille blanche, elle me dit comment libeller la motion. Elle me dit... J'ai dit mais on peut laisser ça comme ça ? «*Oui, vous pouvez laisser.*» Le contenu est là. Quelques temps après, on voit sur la page de l'Alliance Libération, un document d'un dossier rouge qui devait être traité à l'Assemblée régionale. Mais si ce n'est pas de l'incompétence, mais cela est vraiment très proche de l'incompétence. Et le plus intéressant après, on est venu avec comme un procès pour démontrer que la victime, c'est eux et l'accusé, c'est moi.

Vous allez voir dans le *ruling*. Donc, il y avait *contempt of Assembly*. Ils ont voulu loger quelque chose auprès du *Deputy*. Je dépose la motion entre les mains de la Clerc, en présence de mes collègues devant tout le monde. Pas de copie. Ce que j'ai écrit, je la donne en main propre. C'est sur les réseaux sociaux et puis, on vient faire un procès pour me dire qu'ils sont victimes et moi, l'accusée ?

The Chief Commissioner: Mr Deputy Chairperson, Sir, I think the Minority Leader thinks she is in a court of law where we are adjudicating facts. We are not in a court of law; we are in a Regional Assembly. I have been listening to her since I came back from the outside and she is speaking of papers, which have been on social media. All papers of the Assembly, Mr Deputy Chairperson, Sir, are public. Any person, any Member can write to the Chairperson and request a copy of any paper, which has been tabled/laid. This is a fact. It is, Mr Deputy Chairperson, Sir. My point that she is wasting the time of the Assembly with things that she ignores because if a member puts a motion here, any member of the public just like the UK Parliament, the National Parliament can ask for a copy. If it is on the Order Paper, any member can ask for a copy of a letter requesting the motion. Papers of the

/UNREVISED DRAFT/

Assembly are public. This is why we have a library here. People think it is a closed thing here. We have a public gallery here. Anybody can come and if they are properly dressed, well behaved, they can sit and watch the debate. This is why I am inviting the Chair not to lose the time of the Assembly. We are not in a court of law. We are not adjudicating facts and there is no trial of the Chairperson today.

The Minority Leader: M. le Vice-président, c'est clair que les *Order Papers* une fois sorti, c'est public. Moi, je ne parle pas de *order paper*. D'ailleurs, vous avez qualifié avec justesse *it was a private correspondence*. Quelques heures après, ne faisons pas croire que vous êtes les seuls à pouvoir maîtriser les choses. Avec justesse, M. le Vice-président, vous avez ici dans cette Assemblée lors de la motion de blâme parlé de ce qui s'est passé et je vais prendre quelques lignes pour ne pas aller trop long par rapport, sans vous embarrasser mais les faits sont là.

"This action which I firmly condemn demonstrates an attitude of disdain and contempt towards democracy." Et là, vous parliez justement du respect dont doit avoir les Membres de cette Assemblée parce que vous faisiez allusion à ce document déposé. Vous parliez même comment vous saviez, vous connaissez la Clerc comme une personne d'intégrité, d'impartialité. Nous le maintenons aussi. Et vous êtes allés si loin pour vous démarquer, pour vous dissocier de cet acte parce que vous avez vu que c'est un scandale, un document émanant d'un dossier rouge n'est pas encore sur le 'Order Paper' ne peut pas être en train de circuler sur la page d'un parti politique alors qu'il y a des manières bien établies pour traiter les dossiers au niveau de l'Assemblée Régionale.

M. le Vice-président, qui ne se souvient pas aussi des nombreuses fois – ou avant de parler de ça, comment ne pas parler justement du jour où la motion de blâme contre le Chef commissaire allait être débattue. Toujours il y avait tout un procès par rapport à ce que j'avais dit dans la presse même faisant allusion à ce que, eux ils ont *download* sur la page Facebook de l'OPR alors qu'on sait que les documents sur internet – que dit les Standing Orders dessus ? Donc, quand ça leurs chantent, on peut aller *download* sur la page Facebook pour qu'ils peuvent justifier ce qu'ils font. Et, ici dans la Chambre, en présence du Président cela a été défilé et probablement, puisque c'était le jour qu'on allait faire le débat dans un but de nous casser le moral, de nous intimider, de nous empêcher de débattre de la motion.

M. le Vice-président, qu'en est-il du traitement des Membres du Parlement National. On sait que dans tous les parlements, d'ailleurs, ça a été une pratique, on a le 'Official

/UNREVISED DRAFT/

Gallery'. Dans le 'Official Gallery', quand on a des invités, récemment, on avait le Ministre qui était là, le ministre de l'Agriculture, je crois de l'Agro-Industrie, ainsi que les Permanent Secretary (PS) et les membres de sa délégation, ils étaient venu ici dans le 'Official Gallery'. Dans tous les parlements, nous voyons que - à Maurice par exemple, vous allez à Maurice, il y a le parlement, vous allez au Parlement, on vous met dans le 'Official Gallery'. Ça a été la pratique ici depuis des années. Et, qu'est-ce qui s'est passé au début de cette année, M. le Vice-président ? Il y avait une sortie de l'Exécutif contre la NDU (National Development Unit), contre l'Honorable PPS François et puis après, toute de suite après, il avait l'habitude d'être dans le 'Official Gallery', il arrive à l'Assemblée, on lui dit qu'il y a plus de place pour lui et le Membre l'Assemblée Nationale.

(Interruptions)

Et pourtant, pendant toutes ces années, depuis 2022 il était là. Parce qu'ils ont fait leurs sorties et là on se demande qui c'est qui dicte comment les sièges de l'Assemblée sont faits. Est-ce que c'est le Président, comme il le dit toujours, qui est **le palais dans son roi ici ?** Est-ce que s'est lui ? Ou bien il est dicté ? Est-ce qu'il est dicté parce que l'Exécutif fait des sorties publiques contre le PPS, le bureau de la Présidence aussi doit exécuter ! Non, M. le Vice-président, l'impartialité, l'indépendance – l'indépendance ! Et le PS était là, M. le Vice-président.

(Interruptions)

Et ce même jour pour protester contre ça, nous on est parti, même le déjeuner leurs étaient refusés. On s'attendait à ce que le Président nous demande mais pourquoi ? Il nous explique pourquoi ce changement d'attitude et de siège.

Toujours dans cette partialité, dicté - encore une fois, je ne pense pas qu'il est le roi dans son palais alors qu'ici on a besoin de quelqu'un qui dirige et qui dirige fermement, d'après les règles et pas dicté par l'Exécutif.

Et, M. le Vice-président, mon dernier point. Nous voyons, nous constatons ici, comme une balkanisation de notre Assemblée. Cette instance suprême, ce temple de la démocratie. Pourquoi je le dis ? Le jour où il y avait le Discours Programme du Chef commissaire, nous savons que seul pour l'instant la MBC a la prérogative pour diffuser en directe les travaux de l'Assemblée. N'avons-t-on pas vu 'Moradio' diffusait en directe le discours – à l'époque c'était 'Mo Radio' – de l'Assemblée. On a été voir le Président pour ça aussi. C'est clair, on n'a pas le droit. On veut dire ce qu'on veut, si on veut le faire il faut... Donc, partialité ! Et

/UNREVISED DRAFT/

même, on avait vu des Membres dans la ‘Galerie Publique’ ou ‘Inviter’ avec portable. Nous savons qu’on n’a pas le droit. Finalement, nous du côté de l’Opposition, *comen dir nou bizin vin gardien*. Chaque fois on doit voir ce qui se passe et aller voir le Président pour lui dire – écoutez ça se passe comme ça et ce n’est pas normal.

M. le Vice-président, on ne va pas pouvoir continuer comme ça. On a besoin que cette *decorum* de l’Assemblée soit respecté pour justement garder, comme on dit *uphold the dignity of this House*. On avait vu le jour du discours de débat sur la motion de blâme, le Chef commissaire sortant disant des gros mots. Combien de fois il y a eu des gros mots. Le Président n’entend pas. Il n’entend pas ce que dit le Chef commissaire ou les Membres de la majorité. Impartial, parti prit, *goal keeper*, M. le président, de la séance on ne peut plus continuer à travailler comme ça. Et, c’est pour cela que nous croyons qu’il y a un urgent besoin que l’Assemblée Régionale avance vers un équilibre au niveau de la partialité.

Les agissements du Président, créé comme une érosion des principes démocratiques parlementaires et nous refusons avec force toutes tentatives de nous museler. Car museler l’opposition dans cette Assemblée, c’est museler le peuple. Et, nous avons la responsabilité au nom de ce peuple de donner l’exemple de ne pas avoir peur quand ces droits sont bafoués. Nous avons la responsabilité de nous battre pour la justice et pour Rodrigues.

Our motion rest on several counts, Mr the Deputy Chairperson. L’évaporation total du *sense of fairness and justice*. Ce rôle de gardien comme je l’ai dit de but et non d’arbitre, ne peut continuer. Cette relation incestueuse avec l’Exécutif doit s’arrêter immédiatement, ces scandales justement comme j’ai témoigné par rapport au dossier, ce manque de respect et cette abus d’autorité envers les Membres de l’opposition dans la manière de *handling of the questions*, les *past practices*, *privilege complaint*, ce désir du Président d’être plus commissaire que président, cette balkanisation du parlement, M. le Vice-président, doit une fois pour toute, cesser.

C’est pour cela qu’un moment on se disait que cette motion de blâme on le met comme un rappel à l’ordre pour que le Président se ressaisisse. Mais finalement après avoir parcouru tous ces points, d’ailleurs mes collègues vont ajouter tout à l’heure dessus, on a vu que pour la sérénité de ce parlement, pour le bon fonctionnement de la démocratie dans notre pays, pour le respect des règles et des principes parlementaires, on n’a rien contre la personne du Président mais pour l’institution qu’il représente, le Président doit partir, M. le Vice-président. Voilà mon message.

/UNREVISED DRAFT/

(Applause)

Mr Deputy Chairperson, Sir, I commend the motion to the House.

The First Local Region Member of Baie Aux Huîtres (Mr N. Lisette) rose and seconded the motion.

The Fourth Island Region Member (Mr J. P. Spéville): M. le Vice-président,...

Mr Baptiste: On a point of personal explanation. In previous motions there is alternate interventions. Once the mover of the motion has been convened then the other side, normally the other side, this has been the convention. And, to take the word of the Chief Commissioner in the motion against the then Chairperson on 09 March 2005, I quote, he said:

“May I recall that this has been a practice said in the House during the last sitting by the Chairperson regarding interventions. It was said that according to the West Ministerial Practice of Parliament intervention on a motion should be alternate, that is, once the mover has moved his motion and has delivered his speech, he expects a reply from the other side. I believe this should be the practice because it was the practice, which applied at the last sitting.

(Interruptions)

Yes, he was then the Minority Leader, he said that, and which has been applicable during all sittings. So, three Members on this side of the House cannot speak one after the other. I believe we should do it alternately, for just after, I mean, the mover of the motion. And, this was the practice while he put this motion and then it was adopted.

The Deputy Chairperson: Thank you, Member Baptiste. Member Spéville, you have the floor.

(Interruptions)

The Fourth Island Region Member (Mr J. P. Spéville): M. le Vice-président, je vous remercie de me donner la chance de participer dans ce débat sur la motion de censure contre le Président de l'Assemblée Régionale de Rodrigues présentée par mon collègue, le Minority Leader, Mme Franchette Gaspard Pierre Louis dans cette auguste Assemblée aujourd'hui.

Mr Deputy Speaker, Sir, since the inception of the Rodrigues Regional Assembly, it has had three Chairpersons, all of whom were not return members. The actual Chairperson

/UNREVISED DRAFT/

presently holds the Chairpersonship of the House following the elections of February 2022 in Rodrigues. Once, elected to the Chair, the Chairperson owes his royalty to the dignity of the Assembly and although nearly always determine the choice of a preceding officer, one of the most important and significant qualities of a Chairperson is impartiality. He must simply remain above politics. However, Mr Deputy Speaker, Sir, is the actual Chairperson really impartial and loyal to this House following the sad episode of the last day sitting on Tuesday 24 October 2023?

Mr Deputy Speaker, Sir, I have listened carefully to the Speaker since I sat in this august Assembly in 2022. I have witnessed actions of the Speaker to figure out enough evidence to show that the Speaker has not shown impartiality. There are enough reasonable points that my colleagues and I will put forward that are valid enough to ask for the motion to come to parliament.

Mr Deputy Speaker, Sir, I do not think I will elaborate on every small details but there are certain specific points that I would like to stress on and to draw your attention.

Mr Deputy Speaker, Sir, Members of this august Assembly, are all aware that apart from our Standing Orders, there are some established parliamentary customs, etiquettes, conventions and rules that are usually required to be observed by Members of this august Assembly. These are based on past practices, rulings delivered by Speakers from the time as well as, unrecorded customs of the assembly that Members come to know through their personal experience in this House. This is normally what we call parliamentary etiquette and no Member should deviate from the decorum, dignity of this House including the Chairperson.

Mr Deputy Speaker, Sir, we have heard the Speaker talking about parliamentary democracy several times especially in front of our elders in this august Assembly on Tuesday 10 October 2023 on the occasion of the Rodrigues Regional Assembly Open Day. He talked about the way this House should be run to our elders and even mentioned that this House is the temple of democracy. How far is this true, Mr Deputy Speaker, Sir? As we have been proven wrong by the Speaker's acts and doings several times. Hopefully, our seniors are listening or watching us.

Mr Deputy Speaker, Sir, let me just remind the House that this House is in fact the best example of democracy and it is perhaps the most respected way of governance since the mantle rest upon the elected Members of the Rodrigues Regional Assembly. Elected

/UNREVISED DRAFT/

Members who are representatives of the population come in here to discuss important matters but who do not get privileges have certain obligations in regard to the population. The Speaker of this House must ensure that discipline, dignity and decorum are observed in this august Assembly, Mr Deputy Speaker, Sir.

Mr Deputy Speaker, Sir, no one in this august Assembly has the right to sully this decorum, no one has the right to discredit this House, no one has the right by his behavior or misdoing to tarnish the reputation of this august Assembly especially that now the proceedings of this Regional Assembly are broadcasted. We should bear in mind that we have duties and responsibilities and one of the most important obligations is to behave in a dignified manner. We are supposed to be role model for our younger generations, particularly *les jeunes du Youth Parliament* who frequently comes to visit us in the Assembly or who are listening and watching what is happening in this House.

Mr Deputy Chairperson, we have to make sure that we do not disappoint the population. In fact, we have no rights to disappoint them because as elected members and people's representatives we should know how to behave in this august Assembly, including the Chairperson. Paradoxically, if we do not respect the Chairpersonship of this House, there will be sanctions. However, how many times have we seen the Speaker sanctioned the majority side or simply *un rappel à l'ordre* for disturbing the Assembly or challenging the ruling of the Speaker in this august Assembly? *Je peux compter sur mes doigts, M. le Vice-président.*

M. le Vice-président, voilà autant de questionnement que vous connaissez sans doute les réponses et je vous laisse sur votre propre analyse de la situation actuelle et de réfléchir sur la pertinence de cette motion de blâme contre le Président de l'Assemblée Régionale de Rodrigues. La grande question du jour et qui probablement c'est *the talk of the town*, la population est en train de se demander est-ce que le Vice-président va cautionner cette attitude du Président envers les Membres de cette Assemblée surtout cette injustice envers les Membres de la minorité de ce côté de la Chambre.

Mr Deputy Chairperson, Sir, I am not here to be the moral conscience of the other Members of this House but I strongly believe that we must not disrespect and do anything that bring disrepute to this august Assembly, anything that affects its credibility, and the more so, at a time when the population is listening to us or watching every single move that we make in this House. We should not allow our personal ego to hold the supreme way, quite the

/UNREVISED DRAFT/

contrary, Mr Deputy Chairperson. We have a duty as elected Members to give the good example under the guidance of the Chairperson himself. I must say one thing that I find surprising and I have to make a reproach vis-à-vis the Chairperson, things that are commonly done in this august Assembly. Mr Deputy Chairperson, we saw that the Chairperson, had shown selective deafness when something was uttered in this House and the Chairperson has said, he did not hear. On so many occasions, unparliamentary words, like *ti couyon*, *bachara*, *boufon*, *zako*, were used by some Members of the majority side. What is more strange is the Chairperson do not take the pain of going to the records to find whatever was uttered in the Assembly, was true or not.

Mr Deputy Chairperson, you have in a very dignified manner shown us the way how to behave in this august Assembly throughout your speech on Wednesday 11 January 2023 when the motion of no confidence in the Chief Commissioner was debated. You showed to the House that there is a limit to patience. Today while debating on a motion of no confidence for showing partiality, the majority has shown right at the beginning how they can misbehave and I am sure that you should not tolerate such behaviour in this august Assembly.

So, Mr Deputy Chairperson, I would like to stress that we should accept the motion of the Minority Leader as we have seen it is a motion that have motivated solely owing to the unfair, unjustified and arbitrary decisions of the Chairperson on the 24 October 2023. So, Mr Deputy Chairperson, we shall definitely vote for this motion. Thank you for your attention.

(Applause)

The Deputy Chairperson: Thank you, Member Spéville. Member Karine Roussety, you have the floor.

The Second Island Region Member (Ms M. N. Raffaut): Mr Deputy Chairperson, Sir, I thank you for giving me the opportunity today to address the House on the motion which the opposition has put on Paper, expressing our lack of confidence in the present Chairperson of this Regional Assembly.

Mr Chairperson, before I criticise the general conduct of business under the chairmanship of the Chairperson of this present Regional Assembly, I feel I must express gratitude to the people of Rodrigues mainly our honorific Leader Louis Serge Clair, who has strived hard for the autonomy of Rodrigues.

/UNREVISED DRAFT/

Mr Deputy Chairperson, Sir, I seize this opportunity to applaud *les bâtisseurs de l'autonomie*. I am so grateful that we have a monument situated at Malabar to commemorate their struggles and to thank them for allowing us members of different political parties to be seated here in this august Assembly performing our democratic duty.

This Regional Assembly, Mr Deputy Chairperson, Sir, is where parliamentarian can express themselves and debate on matters, which concern our dear island and its people. We have in mind, Mr Chairperson, Sir, Erskine May's, Treatise on the Law, Privileges Proceedings and Usage of Parliament. This august Assembly, Mr Deputy Chairperson, Sir, is to gather, we gather here to discuss the motion, which is a mirror image of the one voice request emanating from the people expressing their lack of confidence in the Chairperson. The Assembly, Mr Deputy Chairperson, Sir, is the cradle of democracy and when it comes to abiding to our Constitution, the duty of the Chairperson is clearly stated in the Rodrigues Regional Assembly Act as amended and it provides at its Second Schedule made under section 13 for the oath taken by the Chairperson before assuming office. So, I will quote:

"I will uphold the constitution and the law, bear true faith and allegiance to Rodrigues, will conscientiously, impartially and to the best of my knowledge, judgment and ability discharge the duties and responsibilities that I am now about to assume."

So, the Deputy Chairperson, Sir, it is clear that the Chairperson of this present Regional Assembly owes his loyalty, owes to the dignity of the Assembly and although politic almost determine of a presiding officer, one of the most important qualities of a Chairperson is impartiality, Mr Deputy Chairperson. He has to remain above party politics. It was out of order for the Chairperson to rule the way he did and sanctioned the Member Lisette and the Minority Leader partially at the sitting of last Tuesday 24 October.

Mr Deputy Chairperson, Sir, according to the House of the Lord, we have essential element of democracy, which I am going to quote from the updated article 2023. I quote:

"Respect for human rights and fundamental freedom, freedom of association, freedom of expression and opinion."

So, Mr Deputy Chairperson, Sir, why did the Chairperson refuse to hear supplementary questions? When I looked back at this definition, these elements of democracy and related to one-year business of this House mainly our last session last Tuesday, I cannot figure out element of impartiality. What is wrong in asking the Chairperson that someone has

/UNREVISED DRAFT/

supplementary questions? The way business of the House was conducted is not in line with norms in democratic country. According to the Constitution of Mauritius, it is important to remind us all that Mauritius shall be a sovereign, democratic state under the Constitution, which shall be known as the Republic of Mauritius. Under this Law, Mr Deputy Chairperson, Sir, Chapter II: Protection of Fundamental Right and Freedom of the Individual. Under the same Constitution, Mr Deputy Chairperson, Sir, it is hereby noted and declared that, I quote:

“In Mauritius there have existed and shall continue to exist without discrimination by reason of race, place of origin, political opinions, colour, creed or sex, but subject to respect for the rights and freedom of others and for the public interest, each and all of the following -”

Last Tuesday, Mr Deputy Chairperson, Sir, I believe that the Chairperson of this present Regional Assembly broke his oath of office.

Mr Deputy Chairperson, Sir, supplementary questions according to Standing Orders 22 should be for further elucidation, of course, relating to the main question. When I looked back in the Hansard 2023, I have noticed that there is the tendency to cut Members of the opposition and that the Chairperson is acting as a I *'bouclier'* to prevent us from expressing and performing our duty as representatives of the population. So, I will not elaborate on it, the Minority Leader, my colleague, Member Spéville has already elaborated on it and other Members will elaborate on it.

However, I ask a question, Mr Deputy Chairperson, Sir, should not the Chairperson be impartial and be seen to be impartial? Was this action we all have witnessed last Tuesday, an action of protecting someone, Mr Deputy Chairperson? This side of the House has been observing how business of this House has been conducted and, Mr Deputy Chairperson, Sir, some questions popped into my mind. Are we witnessing the extinction of freedom of speech, in this present Assembly? Are we witnessing extinction of democracy in this present Assembly? Are we witnessing lack of impartiality? Are we witnessing the extinction of impartiality in this present Assembly?

Mr Deputy Chairperson, Sir, I believe that through sittings in all the fourth Regional Assembly, democracy has been the centre of all debates but during these sittings of 2022 to 2023, when I went through the Hansards, I am impressed with the difference of degree of democracy. I will quote from the Hansard **20** (15) November 2011, where the then

/UNREVISED DRAFT/

Chairperson was Maître Lamvohee, he was speaking to the Minority Leader on a question and he said, I quote:

“Well, this is not too hypothetical or you have something in mind? Or you rephrase your question?”

Mr Deputy Chairperson, Sir, is it not an example of how safeguarding democracy, allowing the Member to have freedom of expression, promoting a conducive environment? Do we not feel balance democracy and conducive environment? When we ask ourselves, have we been given time this year in all sittings to rephrase or have we heard ‘Next question’? Let us refer to our last session. Should we not keep the standard of this Assembly high, Mr Deputy Chairperson, Sir? Are we not representatives of Rodrigues, of the people of Rodrigues? Should we not be given the right to ask question?

So when I looked back, Mr Deputy Chairperson, Sir, at last Tuesday’s sitting I saw that the Minority Leader said: *“c’est une question importante par rapport à...”*, no time to finish her sentence. Important question for our population, for the people of Rodrigues. Though she highly mentioned that it was important, Mr Deputy Chairperson, Sir, she was not given time to finish. Can we go on like this, Mr Deputy Chairperson, Sir? Are we Members of the opposition going to be treated like this each time an important question or issue comes? Is it fair, Mr Deputy Chairperson?

So, Mr Deputy Chairperson, Sir, as a young parliamentarian, I know that freedom of speech is one of the most privileges enjoy by all Members of parliament but has it really been the case this year? What is the example set before us, Mr Deputy Chairperson, Sir? When I compared Hansards of past businesses of the House, I feel embarrass for the present Chairperson. I would like to quote from the Hansard, 27 May 2008, where a question was not allowed. Let see together, Mr Deputy Chairperson, Sir, I quote what was the reply of the then Chairperson, still Maître Lamvohee: *“No, this question is not allowed. This is completely new question; you may come forward with notice. How can you connect this? That does not mean that, you can ask new question.”*

Mr Chairperson, Sir, when we see and hear what the then Chairperson of the Assembly 2008 said, do we not see the difference, Mr Deputy Chairperson, Sir? Are we not in a modern era where freedom of speech must be highly promoted? I believe that the Chairperson should not only be fair but also fair in his conduct and duty of the House. *L’exemple vient d’en haut, Mr Deputy Chairperson. Quel exemple, Mr Deputy Chairperson,*

/UNREVISED DRAFT/

Sir? We need opportunity to debate in the name of transparency and democracy. If this side of the House cannot express our rights and freedom of expression is it not a threat to our human rights? Threat of not being able to voice out, not being able to represent the people of Rodrigues? We feel embarrass, Mr Chairperson.

I have a bitter sweet feeling as a young parliamentarian, Mr Deputy Chairperson. Sweet feeling because *nous faisons nos premiers pas dans cette Assemblée depuis l'année dernière*. However, I have a bitter feeling and I ask myself are our hopes to participate actively in the political destiny of our island being threatened? Can we do so, Mr Deputy Chairperson, Sir? We all know that the Chairperson is the Chairman of different committees and we feel that there is a lack of dedication. Lack of dedication, like the Minority Leader has said, because there is a tendency to rush during business of the House and even in committees. We know that since the creation of SDG's Committee, we have to implement and coordinate the implementation across the different Commissions. I ask myself, Mr Deputy Chairperson, we have to reach an objective, the SDGs Goals by 2030, will we be able to reach these goals if we have meetings but not on a regular basis, will we be able to achieve such goals?

Fortunately, Mr Chairperson, I am not going to be long, this motion of no confidence in the Chairperson is a vital tool to consolidate our democratic hygiene and how we definitely need a genuine guardian of democracy for this Regional Assembly. This will promote a democratic environment for all the Members of this House. I hope that examples from Speakers, from countries who have shown fairness be taken into consideration, mainly House of Commons so that there is a balance democracy in this Regional Assembly.

I would like to end, Mr Deputy Chairperson, with a quote from the European Parliament from **Tiera Struggle**: *"How can we build a better future if we do not dare to speak about the problems. We must be given the chance to air our opinions freely."* Of course, we have to abide to the Standing Orders and Rules of the House. On this symbolical quote, Mr Deputy Chairperson, I wish and hope that decorum and dignity of this House return back to normal and I fully support the motion of lack of no confidence in the Chairperson. I thank you.

(Applause)

The Deputy Chairperson: Thank you, Member Raffaut. Member Karine Roussety, you have the floor.

The Second Local Region Member of Baie aux Huîtres (Ms K. Roussety):

Mr the Deputy Chairperson, Sir, first of all I would like to congratulate the minority side of the House especially, Madam Franchette Gaspard Pierre Louis, the Minority Leader for having moved this motion today. This special meeting of the Assembly is being conducted because we at this side of the House we feel that democracy is being threatened. *On est dans le temple de la démocratie où tout un chacun a le droit de s'exprimer librement. Le Président participe à l'organisation des travaux de son Assemblée et en dirigeant les débats.* The Speaker must maintain order during debate. And, concerning the duty of the Speaker in a democratic assembly, there are four words, which are fundamental – decorum, dignity, equity and fairness. The Speaker should in principle ensure the decorum and dignity of the House at all times and that debates are conducted with equity and fairness for each and every member. *Je cite : "Même si vous êtes seul et que personne ne vous suit, défendez toujours ce qui vous paraît juste. », fin de citation de l'Abbé Pierre.*

The Rodrigues Regional Assembly Act (RRA Act) has provided the Assembly with a majority and a minority side and in line with this, we are here to do our job as elected Members. And, according to the provisions of the RRA Act, we as elected Members have the right to intervene in this House. We have the freedom of speech but this should be allowed with the spirit of equity and fairness for both sides of the House.

Cependant, M. le Vice-président, depuis un certain temps, qu'est-ce que nous constatons ? Depuis un certain temps, M. le Vice-président, nous constatons qu'il n'y a plus d'harmonie du *fairplay* dans cet auguste Chambre. Qui dit l'harmonie dit qu'il faut respecter les droits de chaque Membre. *As I mentioned earlier we are in a democratic country forming part of a democratic state of Mauritius where the form of government in which all citizens have an equal say in the decisions that affect their lives.*

Comme nous le savons tous, M. le Vice-président, lors des travaux de l'Assemblée l'importance des questions supplémentaires c'est pour rapporter plus d'éclaircissements et de clarifications non mentionner dans les réponses. Or ce que je demande, M. le Vice-président, pour quelle raison le Président de l'Assemblée n'autorise pas de question supplémentaire ? L'essence même du mot débat veut qu'il y ait des questions et des réponses et que s'il manque d'information à la réponse à la question principale, rien n'empêche d'avoir des questions supplémentaires pour apporter plus de précision.

/UNREVISED DRAFT/

M. le Vice-président, nous sommes mandatés par le peuple pour le représenter dignement dans cette Assemblée. Nous représentons une bonne majorité de 46% de l'électorat de ce pays et nous sommes la voix du peuple. Ce peuple souffre, M. le Vice-président, et nos questions sont là pour leur apporter des réponses. Nous ne sommes pas ici pour jouer. *As an elected opposition we mean business.* Nous sommes d'avis que nos questions sont pertinentes. C'est pour cela que quand on dénonce les choses ici dans cette Chambre on veut nous empêcher. Pourquoi, M. le Vice-président ? *We have the right and freedom of speech in this august Assembly. We are here to defend the interest of the people.*

M. le Vice-président, ce que nous remarquons également, souvent les Membres de l'autre côté de la Chambre disent qu'on est des mauvais perdants. Est-ce cela une tentative de faire taire l'opposition, M. le Vice-président ?

M. le Vice-président, qu'il le veuille ou non, on est là en tant qu'opposition pour faire notre travail et de défendre les intérêts de ce peuple. *Sauter, piler, comen nou dir en kreol, nou la pou fer nou travail, kot enan maldonne nou pou la pou denoncer et fer tan nou la voix pou fer denonce souffrance le peuple.*

Mr Deputy Chairperson, in the Assembly as the Leader of the House, the Chairperson can call Members to order for the use of unparliamentary language for misbehaviour. However, in this House several times we have been experiencing certain behaviour on the part of the Chair, which is no more tolerable. *Et, la séance du mardi 24 octobre 2023 est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.* We have observed the lack of equity, fairness, neutrality and impartiality in presiding over the Assembly on the part of the Chairperson.

De plus, M. le Vice-président, tout le monde a entendu lors du débat de mars dernier, le Chef commissaire *used unparliamentary words like, bachara, nimporte, zako, bouffon,* mais le Speaker n'a rien fait pour demander au Chef commissaire de retirer ces mots. The Chairperson never called the Chief Commissioner to order. But why, Mr the Deputy Chairperson? Why? There are so many examples. Is the Chief Commissioner not a Member as everyone in this House? As the Leader of the House, the Chairperson fails to undertake his role seriously. *C'est clair que le Président se laisse guider, dicter, monopoliser et manipuler par certain Membres de la majorité. Il y a beaucoup d'autres points que mes collègues prendront tout à l'heure.*

/UNREVISED DRAFT/

It is such a discriminatory approach against the minority group as regards to section 65(1) of the RRA Act, Privileges and Immunities where shall be freedom of speech in the Chamber of the Rodrigues Regional Assembly.

We have the impression that the Chairperson est un bouclier afin de protéger le parti au pouvoir. Voilà la démocratie s'en trouve bafouer. Peut-on parler de démocratie quand l'un de nos droits fondamentaux est bafoué ? Nous parlons ici de notre liberté d'opinion et d'expression. Et, nous entendons ici, bien sûr, le droit d'exprimer notre opinion, notre désarroi sur des affaires publiques qui nous concerne tous pas uniquement en tant que politicien mais en tant que citoyen. Pourquoi alors nous refuser un droit qui nous est dû ? pourquoi nous forcer à faire un silence sur les sujets qui fâchent ? Notre grand Leader Honorifique Serge Clair a toujours dit : « *Respecter le Rodriguais c'est lui dire la vérité* ». Essai-t-on de museler l'opposition parce qu'on ne veut pas entendre la vérité ? Faisons-nous face actuellement à Rodrigues, à une démocratie bananière où nos libertés fondamentales sont tout simplement reconnu mais transgresser ? Allons-nous vers une île Rodrigues plus libre ou plutôt vers une dictature ? Ce sont là, M. le Vice-président, des questions qui nous interpellent ici de ce côté de la Chambre. J'aimerais rappeler à ceux qui l'ont peut-être oublié qu'une démocratie et comme la déclarait Abraham Lincoln – le gouvernement du peuple. Nous tenons aussi à rappeler aux élus du peuple que l'opposition a la liberté de critiquer ce gouvernement, de surveiller ces actions. Alors, M. le Vice-président, laissez-nous faire ce dont nous avons été élu pour.

La minorité est là pour dénoncer ce qui ne fonctionne pas bien. Nous sommes là aussi pour proposer et pour apporter des solutions par rapport au besoin de la population. Il y a que la vérité qui fâche et toute vérité n'est pas bonne à dire. De ce fait, je tiens à déplorer et à dénoncer aujourd'hui une conduite inappropriée du Président de l'Assemblée dans ces fonctions.

Je confirme avoir vu précisément le 25 juin 2022 avec preuve à l'appui le chauffeur du Président de l'Assemblée, qui est un employé de l'état à la porte des arrivées de l'aéroport de Plaine Corail, tenant de ces mains une pancarte attendant l'arrivée des touristes. Par la suite, ces mêmes touristes ont fait le trajet de l'aéroport de Plaine Corail jusqu'au restaurant Le Pandanus à Baie Malgache, en voiture de fonction dont le Président est le propriétaire.

M. le Vice-président, est-ce là une façon de faire approprier, digne d'un Président ? En tant qu'élus...

/UNREVISED DRAFT/

(Interruptions)

Les preuves sont là ! On peut voir.

The Deputy Chairperson: Order please!

Ms. Roussety: En tant qu'élu et citoyenne, je trouve cette action inadmissible et voire même démesurer que le Président de l'Assemblée puisse utiliser la voiture de fonction à ces fins personnelles pour son business et autant plus durant les weekends. Quelle image et quelle réputation projette-t-il sur l'Assemblée Régionale ? Et qui est l'instance suprême est de plier de la transparence.

(Interruptions)

M. le Vice-président, trouvez-vous cela juste, correcte et digne que la voiture officielle de l'état soit utilisée pour son *personal business* ? *Li pa pou servi so lesanz mai li pou servi lesanz gouvernement !* Tout est permis depuis que ce gouvernement est au pouvoir or quand il était dans l'opposition il criait au scandale sur tout et n'importe quoi. Par ailleurs, M. le Vice-président, trouvez-vous cela normal que le Président accompagner de son chauffeur faisant des travaux de construction pendant *their working hours* ? Nous avons l'impression que le Président n'a pas compris *his duties and responsibilities* dans cette Assemblée ou il fait comme bon lui semble car il se croit intouchable.

Nous pensions qu'il serait mature après avoir passé tant d'années dans l'Assemblée Nationale. Tout le monde sait qu'il était l'architecte de l'Alliance, Libération, bien sûr. C'est peut-être cela qui justifie ces comportements où il se croit tous permis. Dans le passé, nous n'avons jamais entendu des Présidents de notre Assemblée agir de sorte, M. le Vice-président. Je tiens à saluer la Présidente sortante de l'Assemblée Régionale, Mme. Pricie Angela Spéville, qui a toujours eue un profond respect pour chaque Membre de cette Chambre à chaque séance, qui a su tenir ces fonctions dignement à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Assemblée. Voilà un modèle à suivre pour le Président.

Mr the Deputy Chairperson, est-ce que le Président est toujours là à consolider la base de l'Alliance Libération ? Une grande question. Tenant compte des fait présentes que j'ai mentionné, je soutiens vivement la motion laquelle le Président de l'Assemblée doit démissionner de ces fonctions et je termine par une citation d'Aimé Césaire : « *On tourne en rond, la naïveté est d'attendre qu'une voix vous dise : par ici la sortie.* » Merci, M. le Vice-président, pour votre attention.

/UNREVISED DRAFT/

(Applause)

The Deputy Chairperson: Thank you, Member Roussety. Commissioner Grandcourt, you have the floor.

The Deputy Chief Commissioner: Merci, M. le Vice-président, de me donner l'opportunité de parler. M. le président, je respecte plutôt cet exercice démocratique où l'opposition vient de l'avant avec une motion de blâme contre le *Chairperson*.

M. le président, pour dire que c'est après à peu près un an que les Membres de l'opposition viennent encore une fois avec une motion de blâme. La première motion de blâme c'était contre le Chef commissaire et c'était l'année dernière et là pratiquement un an après ils viennent avec une autre motion de blâme contre le *Chairperson* et en 2024, on ne sait pas, ils viendront aussi peut-être avec une autre motion de blâme.

On peut comprendre et on peut déduire, M. le président, que l'opposition se trouve à être un peu agacer par nous, de ce côté-ci de la Chambre et en même temps ils avaient promis à leurs mandants que le gouvernement allait casser après trois mois, après un an, après six mois. Ils ont fait appel à la Cour pour justement disqualifier le Chef commissaire. Il y a eu, M. le président, beaucoup de tentative, beaucoup, beaucoup de tentative. Et je me rappelle, le respecté Membre Lisette avait dit une fois qu'il va tester la cohésion et ce groupe. Encore une fois, M. le président, je pense qu'il teste. C'est bien de tester. En toute démocratie, il n'y a pas de souci. Mais je dirais, M. le Vice-président, la personne qui est peut-être, la plus appropriée pour parler des différents Présidents de l'Assemblée Régionale de Rodrigues, c'est bien, je le dis humblement, c'est moi-même, parce que j'ai connu, bien sûr, le *Chairperson*, le premier, Maitre Lamvohee, a qui nous aussi, à l'époque on avait déposé une motion de blâme. Et je me rappelle qu'il écoutait là-haut, ils ont mis un hautparleur pour écouter dans son bureau là-haut et à cette époque-là, le Chef Commissaire maintenant, à l'époque c'était le Minority Leader, notre ami Johnson Roussety, nous sommes sortis de la Chambre pour aller dire '*ki pé arivé laho laba ?*' Comme un tapage, tous ce qu'on disait ici, il écoutait là-haut. Il y a cet épisode-là.

Mais, M. le président, il faut comprendre qu'il y a eu beaucoup de chose qui se sont passé. Et il y a chacun son style, chacun a eu son style de présider cette Assemblée Régionale. Et, pour venir ici aujourd'hui dire des choses sur le Président, c'est facile. Mais moi ce que je peux dire, M. le Vice-président, c'est que j'ai connu beaucoup de *Chairperson*, j'ai connu notre ami Johnson Roussety, qui a été expulsé de la Chambre, manu militari. Vous

/UNREVISED DRAFT/

vous rappelez de ça ? Okay? J'ai été témoin des expulsions, l'ex Membre, Rosaire Perrine – dehors ! Et on nous disait - *ziska Vonmally* vous avez mis à la porte, vous avez expulsé - Vonmally dehors ! Et on nous disait toujours, on nous menaçait, M. le président. Je ne vais pas citer de nom du Président. Mais on nous menaçait. On nous disait : «*You want to go home early?*» A chaque fois on nous disait ça. Je le répète et je cite : “*You want to go home early?*”, fin de citation. On a été menacé à plusieurs reprises. Et là, quand on expulse quelqu'un, c'est à la discrétion, bien sûr du Président, je pense qu'il a aussi de l'affection pour son ex-élève, qui le répond comme ça, peut-être, il dit : «*Take it as you feel like.* » Ce n'est pas bien, M. le président. Il faut avoir au moins un peu de respect. Et là, ce qui s'est passé c'est que, lorsqu'on expulse le respecté Membre Lisette, tout le monde part. Et vous dites par solidarité. Et vous dites justice et vous dites : vous répandez la voix du peuple. Est-ce que le peuple vous a envoyé ici lorsque quelqu'un est expulsé, vous sortez ? Qu'est-ce que vous avez fait ? Et là, M. le Vice-président, pour justement venir dire que vous êtes victime, vous venez de l'avant avec une motion de blâme. Qu'est-ce que le Président n'a pas fait ? C'est la première fois, M. le Vice-président, que nous déjeunons tous ensemble. C'est la première que nous dinons tous ensemble dans une même salle. Auparavant, *saken so côté. L'opposition ene côté et gouvernement ene côté.* Et dès fois on passait, on rigolait. Là, je me rappelle de l'ex-Commissaire Payendee, l'ex-Commissaire Simon Pierre qui passait qui disait : tel affaire, tel affaire, *cicane nou couma dir, M. le président.* Mais maintenant non, on est tous ensemble.

Le Président a voulu l'unité de cette Assemblée. Le Président a voulu que nous soyons tous, et il a dit à plusieurs reprises : “*Be kind, be kind*”. Il a dit ça à plusieurs reprises, M. le président. Et moi, je pense que c'est simplement un manque de dialogue entre l'opposition et le Chairperson, M. le président. On vous a invité à plusieurs reprises dans plusieurs fonctions et qu'est-ce que vous avez fait ? Et heureusement, le respecté Membre Agathe lui, il est venu. Où étiez-vous ? Ce n'est pas ici, seulement ici ou dans son bureau que vous pouvez parler, que vous pouvez lui faire des reproches s'il faut le faire. M. le président, ce n'est pas en venant ici en parlant dans son dos je dirais, que vous pouvez venir... Vous avez joué à l'abonné absent et aujourd'hui, vous venez faire croire que vous êtes des victimes. C'est un manque de dialogue. Qui ne connaît pas le *Chairperson*? Oui, vous lui avez reproché des choses. Il a son style à lui. Des fois nous aussi, on lui dit des choses. Des fois. Mais nous, on lui dit mais vous, vous ne l'avez pas fait. En plus, M. le Vice-président vous allez devant la porte du président pour faire un *live* ? Mais quel respect ? Enfin, c'est

/UNREVISED DRAFT/

vosre habitude d'aller devant la porte des gens pour faire des *lives*. Vous avez l'habitude de faire ça. A plusieurs reprises, vous avez fait ça. Vous allez même à l'ICAC pour faire des dépositions, des déclarations. Ça, c'est votre habitude. Mais vous allez devant la porte du président pour faire un *live* ? Et je vois le respecté Membre Agathe qui parle de l'aménagement du territoire, préoccupation etcetera, etcetera. Où est-ce que vous étiez pendant tout ce temps ? Vous dites, vous étiez ici.

The Minority Leader: M. le Vice-président, on a point of order. We are debating on a Motion of no confidence against the Chairperson and the Deputy Chief Commissioner is talking about everything except how he supports the Chairperson. So, I think that he should be talking about how he supports the Chairperson in his conduct regarding the capacity of Chairperson and not beating about the bush and talking about other people.

The Deputy Chairperson: Mr Grandcourt, please, keeps your remarks to the issue at hand. Thank you.

The Deputy Chief Commissioner: *Yes, thank you.* M. le Vice-président, je démontre que vous avez parlé de, ils ont parlé plutôt du non-respect de l'institution mais aussi il y a le non-respect vis-à-vis de la personne du président en allant justement devant sa porte et moi, je pense que vous êtes en train de *mix issues* qui n'est pas très correcte. Alors, qui c'est qui a traité le président de '*zako*', '*ti zako*'? *I am mixing issues? I am mixing issues? Ti zako dan l'Inde*'.

(Interruptions)

C'est la raison pour laquelle moi je pense que la motion ne doit pas tenir et bien sûr, et ça, c'est maltraiter le Rodriguais. Parce qu'il est devenu GOSK, vous lui dites qu'il est un petit '*zako*'? Parce qu'il est devenu GOSK ? Permettez-moi, M. le Vice-président, d'expliquer tout ce qui est érosion, machin. Donc, il y a des procédures et c'est ce qu'on fait. Bien sûr, on est en train de mettre, de venir de l'avant, permettez-moi, avec bien sûr, un *regulation* pour justement régulariser tout ça et faire...

Mr Lisette: Mr Deputy Chairperson, on a point of order. I think that the Deputy Chief Commissioner is side-tracking as regards to the main purpose of the motion.

The Deputy Chairperson: Deputy Chief Commissioner, please, once again, keeps your remark to the matter at hand, please.

/UNREVISED DRAFT/

The Deputy Chief Commissioner: M. le Vice-président, le président, bien sûr le président participe et il a participé bien sûr. Vous avez parlé, le Membre Raffaut a parlé de *lack of dedication*. 'Ey ou la!' *Lack of dedication* de la part du président. Je me rappelle, M. le président, il y avait dans le cadre du 20^{ème} anniversaire de l'autonomie de Rodrigues, il y avait le *Outreach Programme*. Donc, le Président, bien sûr, il a été sur le terrain pour expliquer aux gens. Il y a eu aussi le *Youth Parliament* que bien sûr, qui a été initié auparavant mais le Président, il a accepté et bien sûr, il apporte sa contribution. Visite des personnes âgées. Peut-être que tout cela, le fait que visite des personnes âgées dans l'Assemblée qui était parmi le programme commémorant le 21^{ème} anniversaire de l'autonomie de Rodrigues.

Peut-être que vous voyez en le président qu'il est trop proche de son peuple, que ça peut aussi être un danger, représenter un danger pour vous.

(Interruptions)

Nous avons confiance en notre président, M. le Vice-président. *The Chairperson* a montré des signes, des efforts pour unir les deux côtés de la Chambre que vous avez complètement ignorés. Et maintenant, M. le président vous venez avec une motion de blâme pour dire au président de partir, il doit partir. Est-ce qu'on peut là, est-ce qu'on peut venir aujourd'hui dire le président doit partir ? Vous avez le droit de le dire, oui bien sûr, en toute démocratie. Mais on ne va pas voter pour cette motion parce que nous pensons que si jamais il y a des *issues*... Combien de fois vous avez été voir le président ? Moi, je pense que c'est un manque de dialogue. Vous devez faire votre *mea culpa*. Tout le monde doit faire son *mea culpa* et ce que je souhaite, bien sûr, M. le président, que l'Assemblée devienne un endroit pour tout le monde. Bien sûr, vous avez parlé de quatre questions supplémentaires et cetera. Où c'est écrit ? Où c'est écrit qu'il faudra plus que quatre questions supplémentaires ? Où est-ce que c'est écrit ? Nulle part, c'est écrit. Comme j'ai dit, chacun son style. Il a son style à lui, vous devez respecter son style. Bien sûr, nous aussi, on va lui parler de ce qu'on a entendu aujourd'hui et pour voir mais on ne va pas voter la motion. Ça, c'est sûr. Parce que nous pensons que...

Et moi, je vais vous dire une chose. Nous sommes de ce côté-ci de la Chambre, un défenseur de la démocratie. Nous sommes les défenseurs de la démocratie. On va tout faire pour aider à augmenter le décorum de cette Chambre, M. le président, mais nous comptons sur tout le monde. Ne venez pas à chaque fois avec une motion de blâme pour justement

/UNREVISED DRAFT/

pinpoint des gens du doigt parce que vous aussi, vous avez votre part de responsabilité. Donc, je vais m'arrêter là-même, M. le Vice-président. Je ne suis pas trop bien. Donc, je vous remercie pour votre attention.

(Applause)

The Deputy Chairperson: Merci le Deputy Chief Commissioner. Now, we will break for one hour for lunch. Thank you.

At 12.12 p.m. the sitting was suspended.

On resuming at 1.14 p.m. with the Deputy Chairperson in the Chair.

The Deputy Chairperson: Member Baptiste, you have the floor. Member Agathe, it is your time to rise.

Dr Agathe: Merci, M. le Vice-président, de me donner la parole. Le respecté Commissaire, M. Grandcourt qui demandait tout à l'heure à quoi ça sert de déposer une deuxième motion de blâme cette année et si on va devoir s'attendre à avoir une troisième motion de blâme dans quelques mois encore. Je voudrais lui dire que ce n'est pas par plaisir que nous venons là avec une motion de blâme. D'ailleurs, je voudrais féliciter la Chef de la minorité de venir avec cette motion de blâme puisque comme nous avons pu l'entendre des trois Membres de ce côté de la Chambre qui ont déjà intervenus, un certain nombre de faits qui montrent assez clairement des dérives dans le fonctionnement de l'Assemblée qui menacent même en réalité le fondement de l'autonomie. Pourquoi ? Parce que je vais le montrer.

Le Parlement, cette Assemblée est quand même une institution pilier, un organe majeur de notre système d'autonomie. Alors, il faut quand même rappeler. Je voudrais le faire, que notre autonomie est inscrite dans la constitution de Maurice. M. le Vice-président, l'autonomie de Rodrigues est une décentralisation du pouvoir, rapprochant le pouvoir vers le peuple. Cette autonomie s'est concrétisée par l'instauration d'une démocratie parlementaire. Et le succès d'un régime parlementaire repose sur le bon fonctionnement de son Parlement qui est l'Assemblée où nous siégeons en ce moment. Et le Président de l'Assemblée a pour mission première, de veiller au respect des règles et procédures du Parlement qui garantissent aux membres l'exécution correcte de leur mission de représentants du peuple.

M. le Vice-président, cette motion de blâme que je soutiens, était devenue nécessaire en raison de l'ensemble de ces faits énoncés par mes collègues précédemment sur les dérives

qui menacent le fonctionnement de l'Assemblée. Nous avons beaucoup entendu dire qu'après l'élection du président, et cela y compris même par des membres de l'autre côté de la Chambre après l'élection du président, que celui-ci était l'architecte de l'alliance. Et le président lui-même, je peux donner des preuves, s'est souvent affirmé publiquement comme un dirigeant de l'alliance gouvernementale. Donc, il s'est affirmé comme un dirigeant de l'alliance gouvernementale.

M. le Vice-président, pour commencer, je tiens à dire qu'il est essentiel de reconnaître que dans notre démocratie parlementaire, notre Assemblée régionale a un ensemble de fonctions majeures allant du pouvoir de légiférer au contrôle du pouvoir exécutif en passant par l'autorisation de l'utilisation des ressources publiques et la représentation de l'intérêt public. Son rôle est crucial dans l'établissement d'un environnement propice à la promotion du développement et à l'avancement de l'autonomie.

M. le Vice-président, notre Assemblée est le temple de la démocratie. Elle est constituée de membres élus à travers les six régions de l'île, chacune différente les unes des autres, représentant ainsi le peuple et donc, l'intérêt public. Elle constitue l'endroit le plus approprié pour présenter et discuter les plaintes, les demandes, les aspirations et les préférences du public. Les discussions doivent pouvoir y être fluide et la transparence et la responsabilité publique doivent prévaloir. Ce sont là les conditions essentielles pour assurer une bonne gouvernance démocratique. Même si l'on peut admettre quelques légers manquements par rapport à ces trois conditions, il est essentiel qu'elles soient effectives afin de permettre une réelle gouvernance démocratique.

M. le Vice-président, c'est à cet égard que l'on peut mesurer toute l'importance de la fonction du président de notre Assemblée car il est la personne qui la représente et qui doit veiller au respect des règles, garantissant son bon fonctionnement.

Dans la tradition parlementaire du Commonwealth britannique dont nous héritons nos règles et procédures, le Président de l'Assemblée doit être impartial une fois qu'il endosse sa fonction. Cela signifie qu'il doit s'abstraire de toute activité liée au parti politique. Or, qu'est-ce que l'on voit ? Je l'ai dit tout à l'heure. On parle encore de ça et à de multiples occasions, le président s'affirme. On parle du rôle du président comme architecte de l'alliance et lui-même, le Président, s'affirme comme un dirigeant, un médiateur, un *team builder* de l'équipe de l'alliance gouvernementale.

/UNREVISED DRAFT/

M. le Vice-président, le Président doit favoriser l'expression des minorités dans une démarche visant à permettre la confrontation des intérêts divers et la formulation des choix et politiques d'intérêt public. Dans notre Assemblée, nous n'avons qu'une minorité qui est minoritaire d'ailleurs que d'une courte tête et l'on voit des traitements différenciés du président entre les deux côtés de la Chambre. Il rappelle facilement à l'ordre les membres de la minorité. Deux, d'ailleurs, ont eu droit déjà à être expulsés pour une séance alors que ceux de la majorité peuvent se permettre d'avoir des comportements en désaccord avec le décorum du Parlement. Et je dois déplorer qu'aujourd'hui même au vu et au su de tout le monde dans cette Assemblée, il y a un mot qui a été prononcé, le mot «*couyon*» qui est vraiment à l'encontre du décorum de cette Assemblée. Je dois vivement le déplorer puisque ce sont quand même des agissements qui fragilisent, qui ne font pas honneur à cette Assemblée.

M. le Vice-président, nous avons pu constater d'ailleurs lors de la dernière session qui a été écourtée pour des raisons que je n'ai plus besoin de rappeler, que face à une réponse très succincte du Commissaire de la santé, le Président a été très rapide à se ranger au côté du Commissaire au moment où la Chef de la minorité formulait sa première interpellation et cela au motif que le Commissaire avait déjà répondu à la question par la négative et que par conséquent, il n'avait rien à ajouter. Il n'y avait plus rien à ajouter. Alors, s'il existe bien une règle permettant à un Commissaire de ne pas être dans l'obligation de répondre à une question, dans ce cas précis, nous avons été témoin d'un président qui voulait venir au secours d'un Commissaire qui répondait par la négative dans un premier temps mais qui a finalement quand même fini par revenir sur sa réponse.

N'y-a-t-il pas là, une preuve flagrante de son manque d'impartialité ? M. le Vice-président, il s'agit là, d'une entorse très grave à la démocratie. Au lieu de vouloir venir au secours d'un Commissaire qui changeait sa réponse, ne devrait-il pas davantage encourager le Commissaire à donner des informations et finalement, à être transparent ? La transparence est un élément essentiel de la gouvernance démocratique. Notre Assemblée a pour mission d'œuvrer à l'amélioration, d'améliorer la responsabilité des institutions exécutives de l'Assemblée régionale à être davantage transparentes.

Je dois dire que le chemin à parcourir dans ce sens est encore long, eu égard aux réponses que donnent parfois les Commissaires aux questions qui leur sont adressées. Comment pourrions-nous faire de grands progrès s'il n'y a pas de la transparence en matière des informations ?

/UNREVISED DRAFT/

M. le Vice-président, il y a la règle et l'esprit de la règle. On peut faire usage de la règle pour ne pas répondre à une question, en se servant d'elle comme un paravent pour masquer de la mauvaise foi ou un manque de volonté ou d'honnêteté. Toutefois, face à la règle, il y a l'esprit de la règle qui est la nécessité d'œuvrer vers la bonne gouvernance qui en réalité, ne peut être qu'une gouvernance démocratique. Il peut y avoir une différence de taille entre la règle et l'esprit de la règle quand on veut la détourner à son seul profit et que l'on est dépourvu de l'éthique de la bonne gouvernance.

M. le Vice-président, l'éthique de la bonne gouvernance est la responsabilité publique, l'*accountability*. Dans un manuel du PNUD sur la transparence et la responsabilité des parlements de 2009, la responsabilité publique est définie comme suit :

«Ceux qui détiennent et exercent l'autorité publique sont tenus de rendre des comptes. »

La responsabilité exige de chaque individu et de chaque organisation qu'il rende compte des moyens, processus et performances qui constituent ses devoirs, ses droits, ses obligations et son autorité afin d'atteindre les objectifs fixés.

Et donc, là, je fais un appel à la responsabilité de chacun de nous, à la responsabilité du Président dans ses différents devoirs, dans ses différents droits, autorités, obligations, à la responsabilité de chaque Membre afin d'assurer le bon fonctionnement de cette Assemblée.

M. le Vice-président, le Parlement a une autorité en matière de création d'une gouvernance démocratique, une autorité qui repose sur la relation entre le Parlement et le peuple qu'il représente. La relation entre le peuple et le Parlement existe en permanence, et pas seulement pendant le processus d'élection législative, qui n'a lieu dans notre cas que tous les cinq ans.

Donc, la relation entre le Parlement et le peuple est permanente alors que l'exécutif reçoit sa légitimité à l'occasion des élections. Des échanges d'informations entre le gouvernement et le peuple représentés par les élus sont primordiales afin de garantir que les opinions et les aspirations du peuple soient toujours prises en compte et servent de base à la prise de décision. C'est la raison pour laquelle nous réclamons que le Président joue son rôle d'arbitre impartial afin de permettre au maximum des échanges d'informations à travers des débats fluides au sein de la maison du peuple. Par l'intermédiaire de ces représentants, le peuple peut faire connaître ses opinions et ses intérêts.

/UNREVISED DRAFT/

En conclusion, M. le Vice-président, nous avons débattu dans cette Assemblée en janvier, une motion de blâme contre le Chef commissaire où vous avez-vous-même, M. le Vice-président, évoqué la perte de légitimité du gouvernement et de la majorité à laquelle vous faites partie. La légitimité est obtenue grâce à la confiance des citoyens. Si le gouvernement a obtenu une légitimité lors des élections, cette légitimité n'est pas fixe, elle est dynamique et c'est par la qualité de travail du gouvernement qu'il est en mesure de la conserver.

M. le Vice-président, vous avez-vous-même évoqué l'arrogance du gouvernement qui plombe sa légitimité. Une gouvernance démocratique de notre Assemblée est un moyen de restaurer la légitimité du gouvernement mais aussi celle de notre Assemblée. Le gouvernement dispose certainement d'une autorité qui lui confère des pouvoirs légaux et formels issue d'ailleurs de tout un processus démocratique. Cette autorité doit toutefois être soutenue par une légitimité qui est dynamique. La légitimité et l'autorité sont les conditions préalables à la création d'un Parlement fort. Pour parvenir à la légitimité et à l'utilisation efficace de l'autorité, le Parlement doit travailler de manière transparente et responsable dans l'exercice de ces fonctions. Un Parlement transparent et responsable renforcera les capacités de ses membres et de ses institutions. C'est la clé pour relever les défis de la société rodriguaise tout en répondant aux aspirations de la population.

De notre côté de la Chambre, nous voulons rappeler et insister sur la primauté de cette Assemblée par rapport à l'exécutif dans notre autonomie. Notre autonomie qui est dans son essence, un système parlementaire. Je réitère à cet effet, mon soutien à la motion de blâme de la Chef de la minorité.

(Applause)

The Deputy Chairperson: Thank you, Dr Agathe. Member Ramdally, you have the floor.

Mr Ramdally: Merci, M. le Vice-président. Merci de me donner la parole pour intervenir lors de ce débat sur la présente motion déposée au nom du Minority Leader, Franchette Gaspard Pierre Louis en ce 31 octobre 2023.

J'ai été pendant 10 ans, M. le Vice-président, de 2012 à 2021, le Vice-président de cette Assemblée et je n'ai jamais assisté à ce type de motion alors même que nous avions M. Sooprayen et Mme Spéville comme *Chairperson* et qui étaient tous deux des candidats de

l'OPR lors des élections régionales précédentes, donc, avaient une allégeance à notre parti alors que nous étions au pouvoir.

Nous ne discutons pas aujourd'hui le fait que notre actuel *Chairperson* est une allégeance à l'alliance au pouvoir mais sa difficulté à se montrer à la hauteur de la tâche qui lui a été confiée suite au vote des membres lors de la toute première séance de cette Assemblée où dans son discours, il a juré de *conscientiously, impartially and to the best of his knowledge, judgement and ability discharge the duties and responsibilities that he was now about to assume*. Oui, M. le Vice-président, l'impartialité comme a dit le Membre Agathe, est une des principes qu'un président de séance doit démontrer dans la manière de conduire les affaires de l'Assemblée mais pas que. Son impartialité doit être perçue comme étant effective aussi.

Or, lors des différentes séances depuis son entrée en fonction, il est malheureux de voir que les choses ne se passent pas ainsi et c'est vraiment triste pour notre Assemblée qui se doit d'être le temple de la démocratie, le lieu où les différentes interrogations de la minorité et d'autres membres qui ne siègent pas au Conseil exécutif, d'avoir des éclaircissements sur les politiques adoptées par le gouvernement ainsi que l'administration des affaires de l'Assemblée Régionale de Rodrigues comme le stipule la sous-section 18 (1) et (2) des *Standing Orders and Rules of the Rodrigues Regional Assembly* qui se lient comme suit :

“18. *Question to Commissioners*

- (1) *The proper object of a question shall be to obtain information on a matter of fact within the special cognizance of the Commissioner to whom it is addressed.*
- (2) *Questions may be asked to [of] Commissioners relating to public affairs with which they are officially connected, and [or] any matter of administration for which they are responsible.”*

Interroger les Commissaires est un droit, M. le Vice-président, et non un privilège. Lors de nombreuses séances qu'il a présidées, M. le Vice-président, nous avons-nous, de ce côté de la Chambre, constaté que pour les questions adressées au Chef commissaire, l'opposition a tout son temps pour la plupart du temps de chercher à travers les questions supplémentaires, des précisions sur nos interrogations. Il nous laisse poser nos questions alors que pour d'autres Commissaires, il est intransigeant et applique souvent la guillotine. Ceci,

/UNREVISED DRAFT/

M. le président, donne l'impression qu'il protège ses Commissaires et ceci n'est pas bon, n'est pas son rôle en tant que Président.

Les Commissaires ont tout un arsenal en leur faveur pour contrôler les débats dans cette Chambre. Ce sont eux qui décident de la date pour la tenue des séances autre que pour la première séance après une élection. Les questions ne peuvent être posées que les mardis et c'est l'exécutif qui décide de la date. Si une séance n'est pas lieu le mardi et ceci doit être informé bien en avance aux membres comme c'est le cas aujourd'hui. L'exécutif prive les parlementaires de la possibilité de poser des questions. Ce qui se passe au Conseil exécutif est de nature secrète et n'est en principe pas dévoilé ici dans cette Chambre. Si un Commissaire refuse de répondre à une question, un membre ne peut pas insister ou poser la même question à un autre Commissaire.

Tout ceci, M. le président, c'est pour vous dire qu'il y a une vraie dissymétrie dans les pouvoirs des membres en dehors de l'exécutif au sein de cette Assemblée. Le rôle du président, c'est justement d'effectuer la balance en protégeant les autres membres et surtout les Membres de l'Opposition contre la tyrannie du nombre mais tout en respectant les *Provision of Standing Orders*. Il ne faut pas qu'il y ait parti pris de la part du *Chairperson*, M. le Vice-président. Certes, il ne faut pas qu'il y ait d'abus d'une part et d'autres et le président a tout un arsenal d'instruments à sa disposition pour mener à bien son travail. Il n'y a pas moins de trois *Standing Orders*, M. le Vice-président, que je vais détailler un peu plus loin. Donc, ces *Standing Orders* sont:

Standing Orders 19 (3), Content of Questions – he may reject unduly long question.

Standing Order 22, Section (2), Supplementary questions- A question must not include matter not included in the original question.

Il y a aussi le *Standing Order 23, Admissibility of questions*. Il y a tout un arsenal qui peut être utilisé par le président pour sauvegarder la civilité et la bonne marche des débats dans cette Assemblée. Je vais commencer par le 22 (2), *Supplementary questions*.

Mardi dernier, M. le Vice-président alors que j'adressais une question supplémentaire au Commissaire de la Santé, le Président a appliqué la guillotine alors que je posais une question en rapport avec l'administration concernant le *stipend*, une facilité donnée aux patients qui partent à Maurice pour des traitements spécialisés avec pour raison que ce n'est pas en lien avec la question originale.

/UNREVISED DRAFT/

Jugez vous-même, M. le Vice-président, cette question n'était-il pas en lien avec la question principale ? Je trouve ce comportement injuste de la part d'un *Chairperson*, M. le Vice-président. Pour votre information, M. le Vice-président, les questions que nous soumettons lors de chaque séance sont des interrogations du peuple. Nous nous concertons du côté de la minorité pour prioriser les questions pour avoir des éléments de réponses pour la population. Le droit à l'information est un droit fondamental ancré dans la constitution, M. le Vice-président, mais depuis quelques séances, les questions sur le *Order Paper* sont inscrites au nom des membres de la minorité seulement.

Donc, nous savons combien de temps on doit allouer à nos propres questions. S'il y avait les questions des membres de la majorité, j'aurais compris la hâte affichée par le Président souvent comme l'a mentionné le *Minority Leader*. C'est révoltant, M. le Vice-président, qu'une seule personne peut priver ce peuple d'information qui lui est nécessaire.

Standing Order 23, Admissibility of questions. M. le Vice-président, le travail du président ne s'effectue pas qu'au sein de cette Chambre. Avant l'inscription des questions sur le *Order Paper* du jour, s'il est vrai que le Président a à sa disposition, le *Standing Order 23, Admissibility of questions* pour décider sur quelle question mettre sur le *Order Paper*, mais la manière que cela se fait est établi.

J'avais envoyé une question pour la séance du mardi, 24 octobre concernant le Point-Of-Care (POC), question qui n'avait pas été répondue par l'actuel Commissaire lors de la séance d'avant et à laquelle le Commissaire avait donnée pour raison que la question était trop générale. J'ai modifié la question et je l'ai restreinte au test biomédical. Le bureau du *Acting Clerk* m'avait fait part qu'une partie seulement de la question, qu'une partie seulement de la question, partie concernant la méthode adoptée pour le *procurement* de ces appareils, qui je rappelle n'avait pas été répondue. Force est de constater, M. le Vice-président, que quand j'ai reçu le *Order Paper* du mardi 24, la question n'était pas inscrite. Donc, ça a été enlevé de manière unilatérale, donc, sans me consulter. Il aurait pu enlever la partie qu'il jugeait répétitive mais ne pas enlever toute la question. Même si selon le *Standing Order 23*:

"The Chairperson shall decide whether a question is or is not admissible under these Orders and may disallow any question which, in his opinion, is an abuse of the right of questioning or is calculated to obstruct or affect prejudicially the proceedings of the Assembly or infringes any of these Orders."

/UNREVISED DRAFT/

Je condamne cette manière de faire que je trouve indigne d'un président qui a pris l'engagement d'être *impartial* dans la conduite des affaires de l'Assemblée.

Autre arsenal, M. le Vice-président, la section 44 concernant le *disorderly conduct*. La section (1) du Standing Order 44:

"The Chairperson shall order any Member whose conduct is grossly disorderly to withdraw immediately from the Chamber during the remainder of that day's sitting."

Selon ce Standing Order 44, le Président a le droit de demander à tout membre qui a un *grossly disorderly conduct to withdraw from the Chamber*. Je vous pose la question, M. le Vice-président, avez-vous vu un *grossly disorderly conduct* de la part de mon collègue, Nicolson Lisette mardi dernier ? C'est vrai que dans un *sitting position*, M. Lisette s'est adressé au Chair. Disons qu'il a jugé ce qu'a dit M. Lisette, défier son autorité en tant que *Chairperson*. N'a-t-on pas l'habitude d'entendre le *Chairperson* dans tout Parlement qui se respecte, de demander à un membre de *withdraw uttered words that do not respect the decorum of the House* ? L'a-t-on entendu, M. le Vice-président ?

L'application des sanctions se fait par degrés, M. le Vice-président. Si au moins, il avait demandé au Membre Lisette de retirer ce qu'il a dit et que ce dernier avait refusé, j'aurais compris la sanction. M. Lisette est un membre élu directe et représente la Région 4 au sein de cette Assemblée. Je trouve le comportement du président vis-à-vis d'un membre qui représente une partie de la population, hautement condamnable et indigne, M. le Vice-président.

Pour toutes ces raisons, j'accorde mon soutien indéfectible à la motion du *Minority Leader* et je voterai pour la motion inscrite en son nom car je trouve que le Président de cette Assemblée n'est pas à la hauteur de la tâche qui lui a été confiée.

Ce matin, M. le Vice-président, j'ai pris la mesure de la tâche qui vous incombe aujourd'hui. Au vu de vos précédents discours, je suis sûr que vous allez prendre la bonne décision car vous, M. le Vice-président, vous avez toutes les cartes en main pour l'avenir de cette Assemblée. Donc, je vous remercie pour votre attention.

(Applause)

The Deputy Chairperson: Thank you, Member Ramdally. Member Baptiste, you have the floor.

/UNREVISED DRAFT/

Mr Baptiste: Merci de me donner l'occasion de participer à ce débat, aujourd'hui à cette Motion. Mais tout d'abord, c'est vrai que pour nous de ce côté de la Chambre, ce n'est absolument pas une fierté ni un honneur pour nous, donc, de déposer et venir débattre sur une motion de blâme contre la présidence de notre Auguste Assemblée, M. le président. Donc, c'est la troisième fois que cette Assemblée est confrontée à débattre sur une motion de blâme depuis son installation le 12 octobre 2002. Donc, la première fois se fut déposée par l'ex-Membre du MR, M. Christian Agathe en date du 09 mars 2007 et la deuxième concerne une motion de blâme déposée par l'ex-Membre de l'OPR d'alors, Mme Arlette Perrine-Bégué, à l'encontre d'un Président et il se trouve que c'est la même personne. Donc, M. Lamvohee était Président de cette Chambre. Donc, c'est un outil qu'on utilise quand il le faut justement pour attirer l'attention du Président d'abord, pour lui permettre de se ressaisir s'il le faut mais quand c'est trop, donc, nous attendons que l'Assemblée ici réunie avec les membres, ils prennent leur responsabilité.

Donc, c'est un fait indéniable qu'ici dans cette Chambre, c'est la personne, donc, la présidence de notre Assemblée, c'est la personne qui mérite le plus de respect, pas simplement parce qu'elle a le pouvoir mais surtout, pour l'institution suprême de Rodrigues qu'elle représente. Donc, c'est pour cette raison que moi, je suis fier que lors des deux mandats cumulatifs de l'OPR de 2012 à 2022, il n'y a pas eu de motion de censure contre les deux *Chairpersons* que nous avons élus à la présidence de cette Assemblée. Donc, c'est-à-dire, les premiers cinq ans, c'était M. Soopramanien Sooprayen et deuxième mandat de cinq ans, Mme Anjela Spéville. Donc, la raison est simple, M. le Vice-président. C'est que ces deux *Chairpersons* ont pu faire maintenir un décorum et la dignité de cette Assemblée que nous venons justement le 12 octobre dernier, nous venons de célébrer ces 21 ans d'existence. Et évidemment pour cette présente Assemblée, the *Fifth Assembly, Rodrigues Regional Assembly*, nous avons respecté le choix de la majorité. Donc, nous n'avons pas objecté ni proposé d'autres membres par respect pour l'institution que nous représentons.

Mais évidemment, on s'attendait que fort est de ces 15 ans d'expérience au sein de l'Assemblée nationale comme un député chevronné et en tant que PPS, il allait rehausser davantage le niveau de cette Chambre et favoriser le débat et bien entendu, élargir encore plus l'espace démocratique. Surtout, il parle beaucoup de la démocratie. Donc, on s'attendait à ça et ça aurait été très bien, tant mieux pour notre Assemblée régionale, M. le Vice-président. Malheureusement, force est de constater que c'est tout à fait le contraire. C'est tout à fait le contraire à travers tout ce que les respectés Membres de ce côté de la Chambre ont

/UNREVISED DRAFT/

démontré tout au long de cette séance d'aujourd'hui, nous voyons que malheureusement, il y a beaucoup de manquements que nous reprochons le Président.

La liste est tellement longue. Donc, une longue liste a déjà été établit et malheureusement, le Président actuel, il a déjà établi un triste record depuis 2002. J'ai lu un petit peu la motion de blâme de 2005 et je sais très bien ce qu'on reprochait à la présidence en 2007 parce que moi aussi, j'étais membre de ce côté de la Chambre. Mais finalement, aujourd'hui, quand je fais une rétrospective, je vois que ce qu'on reprochait le *Speaker* de l'époque n'a rien à voir avec ce que nous voyons aujourd'hui. Je dois le dire comme la situation est aujourd'hui. C'est le pire des présidents que cette Assemblée a eu durant ces 21 ans d'existences, M. le Vice-président.

Et ce n'est pas une fierté pour dire ça mais comme je vous ai dit, nous avons donné beaucoup de preuves et je vais venir encore de l'avant avec d'autres preuves pour confirmer ce que je viens de dire. Mais permettez-moi avant d'avancer, de réitérer à la Chambre comme mes collègues l'ont fait, que nous n'avons rien de personnel contre M. le Président Léopold. Nous n'avons rien contre sa personne. Néanmoins, nous contestons les nombreuses fois où il ne s'est pas montré être à la hauteur de l'institution qu'il représente lorsqu'il n'agit pas dans l'impartialité, lorsqu'il démontre qu'il y a parti-pris et c'est toujours en faveur du gouvernement.

On conteste aussi le fait qu'il oublie très souvent cet aspect de séparation de pouvoir entre l'exécutif et la présidence de cette Assemblée, M. le Vice-président. C'est pourquoi on note ce disfonctionnement aujourd'hui de notre institution suprême. Donc, voilà, c'est pour cette raison que depuis ce matin, nous sommes ici pour vous rappeler de tout ça et surtout pour affirmer qu'il ne mérite plus de conserver ce siège si noble, M. le Vice-président. Donc, il a eu la chance depuis presque deux ans. Il aurait pu changer et améliorer sa façon de conduire les affaires de cette Assemblée mais malheureusement, il persiste sur la ligne, sur cette voie de dérapage. Donc, on ne voit pas ce changement d'attitude. Et évidemment, on ne peut pas passer là-dessus parce que c'est ça qui nous a vraiment frappé ici de ce côté de la Chambre.

Et ce qui s'est passé ici dans cette Chambre mardi dernier, c'est la goutte d'eau de trop et nous n'avons pas eu d'autre choix. Nous n'avons pas eu le choix que de venir ici avec cette motion de blâme. Donc, c'est notre dernier recours. Aujourd'hui, M. le Vice-président, la motion de blâme inscrit au nom du *Minority Leader* est très, très sérieuse. Nous ne sommes

/UNREVISED DRAFT/

pas venus ici que pour la galerie. Il faut absolument que les choses changent. Il nous faut vraiment trouver une personne qui mérite le respect, une personne qui se fait d'abord respectée pour le décorum et pour le bon fonctionnement et le bon déroulement des travaux de cette Assemblée. Nous constatons que le Président ne nous respecte pas en tant que représentants du peuple dans cette Chambre.

La minorité représente au moins officiellement 47% de la population. Donc, le plus grand parti, l'équipe ayant le plus grand nombre de personne dans cette Assemblée. Donc, il doit se comporter d'une façon exemplaire. Et la façon malheureusement dont les choses se sont passées la semaine dernière, il ne mérite plus notre confiance. M. le président, mes amis, les respectés Membres ont élaboré beaucoup de manquements déjà et moi, je vais rajouter toute une série, une liste non-exhaustive des faits et agissements de notre Président qui confirment qu'il n'est plus apte à rester ici aux commandes de cette Chambre. M. le Vice-président, même si dans le *Standing Order*, on parle beaucoup du pouvoir de la présidence, c'est aussi important de savoir qu'il a une responsabilité.

Lorsque le pouvoir est utilisé correctement, cela permet d'avancer dans la confiance et dans le respect mais l'abus de pouvoir peut nuire toute démocratie et nous avons lutté pour cette Assemblée régionale justement pour permettre plus de démocratie, plus de participation des Rodriguais et on ne peut pas accepter que cette Chambre se dégrade de jour en jour. J'essaie toujours de comprendre, M. le Vice-président, qu'est-ce qui s'est passé au juste ce mardi, 24 octobre 2023 ici dans cette Chambre, mardi dernier. Qu'est-ce qui s'est passé ? Je n'arrive toujours pas à comprendre.

La présidence a pour mission première, d'assurer la conduite des débats dans de bonnes conditions au sein de l'hémicycle et de veiller au respect du règlement de notre Assemblée. Et là, je voudrais faire référence à Erskine May, paragraphe 21.44. I quote:

“Where any disorderly or unparliamentary words are used, whether by a Member who is addressing the House or by a Member who is present during a debate, the Speaker will intervene and call upon the offending Member to withdraw the words.”

Dans le cas du respecté Membre Lisette, il n'a jamais utilisé des gros mots ou dit des propos non-parlementaires ni agi d'une manière désordonnée. Donc, qui peut me dire le contraire, M. le Vice-président ? Le Deputy Chief Commissioner a essayé de défendre l'indéfendable. Mais personne dans cette Chambre n'a été convaincu, même pas le Chef

/UNREVISED DRAFT/

commissaire. J'ai vu le *body language*. Il n'était même pas convaincu de ce que disait le *Deputy Chief Commissioner*. M. le président, pourtant, notre collègue a été expulsé, expulsé injustement de cette Chambre. Donc, n'est-ce-pas là, un exemple flagrant de décision arbitraire de la part du Président ? Est-ce une décision motivée ? Je ne pourrais pas le dire mais c'est très grave ce qui s'est passé.

Let me continue with paragraph 21.45 of Erskine May. I quote:

"To prevent..." Et ça, c'est très important, *"To prevent any Member being taken unawares, it is usual for the Speaker or the Chairman repeatedly to warn any Member who may be transgressing the rules of debate or otherwise behaving in a disorderly manner, before ordering them to withdraw from the House or naming them."*

C'est ça, les pratiques parlementaires, M. le Vice-président. Donc, je redis, pour éviter qu'un député ne soit pris au dépourvu, il est d'usage que le Président ou la Présidente ou le Président de séance avertisse à plusieurs reprises un député qui transgresserait les règles du débat ou se comporterait de manière désordonnée avant de lui ordonner de se retirer de l'hémicycle ou de le nommer. C'est ça, les pratiques parlementaires. Donc, ça donne raison à ce Speaker, ce Président de l'Assemblée quand le DCC tout à l'heure parlait on a souvent entendu, *«You want to go home early?»* C'est avertir. C'est comment dire? *Repeating to make the person aware that if he continues in this direction, he might be withdrawn from the House.* Il n'avait pas tort. Au contraire, c'est parce qu'il connaît très bien les pratiques parlementaires et ça, Erskine May est clair là-dessus, M. le président.

Donc, avant d'ordonner à notre collègue, le respecté Membre Lisette de se retirer de l'hémicycle, avez-vous vu, avez-vous entendu le Président avertir le membre Lisette à plusieurs reprises concernant d'abord, les règles du débat qu'il ne respectait pas ou quel comportement désordonné ? *I would like to know what it was all about?* Donc, pour toute personne qui a du *common sense*, tous ceux qui étaient ici dans cette Chambre, pour tous ceux qui étaient là, donc, la réponse est claire, simple et sans appel. Non, il n'y avait pas de raison. Il ne l'a pas fait et M. le président, donc, mon collègue a été pris au dépourvu tout comme nous tous ici d'ailleurs et c'était très remarquable comme le *Minority Leader* a dit ce matin, le *body language*, le sursaut de la Commissaire, c'était visiblement, vraiment une surprise et elle a été aussi prise au dépourvu. Donc, personne n'attendait à ça, M. le Vice-président. C'est pourquoi aujourd'hui, nous ne sommes pas venus comme je vous ai dit, que

/UNREVISED DRAFT/

pour faire de la galerie, pour parler, non. Parce qu'il y a un véritable problème et nous ne pouvons pas accepter que notre Chambre continue à être dirigé de cette façon. Ce n'est pas normal.

Que dit le *Standing Order* de notre Assemblée ? Mes collègues ont élaboré là-dessus. Mais quand même, je vais reprendre ça brièvement. Que dit notre Assemblée, M. le Vice-président, concernant *withdrawal of any Member*? Standing Order 44 stipule clairement ceci:

44. Disorderly conduct:

“The Chairperson shall order any Member whose conduct is grossly disorderly to withdraw immediately from the Chamber during the remainder of that day’s sitting.”

Mais qu'est-ce qu'on définit comme un *grossly disorderly*? *Grossly*, c'est mentionné, *grossly disorderly*. Ce sont des cas extrêmes. Donc, demander calmement au Président l'autorisation de poser une question supplémentaire Parce qu'il voulait bouger toute de suite, comme c'est de son habitude d'aller très vite pour terminer le *business*, je ne sais pas pour quelle raison, parce que mon collègue voulait justement poser une dernière question supplémentaire. *Is it considered as a grossly disorderly disorder?* C'est ça la question que nous devons tous nous poser ? Et il faut être sincère là-dessus, M. le président.

Donc, il y a un gros problème là-dessus et ça c'est un cas clair et net d'abus de pouvoir et personne ne peut le nier, M. le président. C'est là que justement le Président en un vrai juge, un vrai arbitre doit pouvoir montrer sa flexibilité, d'autant plus que c'était la toute première question à l'agenda. Donc, c'est une pratique courante mais étonnamment le Chairperson a interprété ça comme défier son autorité. C'est une action fortement condamnable. C'est pourquoi je vais dire et redire, il ne mérite plus sa place ici au sein de cet auguste Assemblée.

En contraste, a cela, parce que c'est bon de comparer pour démontrer comment notre Président aujourd'hui, comment il agit de façon arbitraire, biais et deux poids deux mesures. En contraste, si vous regardez le comportement du Chef commissaire, par exemple, je vais prendre seulement lors du débat sur le 'Motion of no confidence', débattu le 11 janvier dernier...

The Chief Commissioner: Mr Chairperson, Sir, please. We have listened with diligence to the Member. Standing Order says that the behaviour in this House of any Member cannot be raised unless there is a substantive motion for it. He is raising my

/UNREVISED DRAFT/

behaviour in this House. I will not tolerate it. He is going too far. We are examining the behaviour of the Chairperson, not the question of the Chief Commissioner or any other Member.

The Deputy Chairperson: Thank you, Chief Commissioner. Member Baptiste, please stick to the point we have to debate on the Chairperson. If you have any issue, if you are using this question to put something forward, we can understand, but please keep your intervention concise and explicit. Thank you.

Mr Baptiste: *Thank you, Mr Deputy Chairperson.* Justement c'est pour introduire un petit peu, parce que pour pouvoir dire vraiment, pour que les gens puissent trouver comment le Président agit d'une façon arbitraire, il faut faire de la comparaison. Et je ne vais pas utiliser des choses qui se passent en dehors de cette Chambre. La comparaison, je crois que tout le monde a été choqué, il faut le redire, par la manière dont mon ami a été expulsé de la Chambre. Alors, quand nous regardons des extraits du débat, par exemple, *because* il y avait des *point of orders* quand le Chef commissaire, par exemple, parlait/mentionnait des noms. I have raised *point of order*.

Point of Order - Mr Chairperson, Sir, a demandé à tout le monde de rester tranquille. There is a point of order and I put forward the point of order that the Chief Commissioner was imputing motive etc., et *M. le Chairperson, qu'est-ce qu'il a dit ?* Again - "*Chief Commissioner it is getting late.*"

He never ruled what I put as a point of order. He was irrelevant. Irrelevant! Again Chief Commissioner it is getting late. I was expecting him to rule the point of order, M. le Vice-président. Et puis, ça continue, qu'est-ce que le Chef commissaire lui demande because he said that it is getting late.

"Should we postpone the sitting for tomorrow morning?"

Pour moi c'est ça *challenging the Chairperson*. Not ce que mon ami a fait la semaine dernière.

The Chief Commissioner: Mr Chairperson, Sir, I am again raising a point of order. Standing Order 36, sub Standing Order paragraph (5) which says:

"The conduct [...] of Members of the Assembly, Judges, or other persons etc., shall not be raised except upon a substantive motion moved for that purpose:

/UNREVISED DRAFT/

and in any amendment, questions to a Commissioner, [...] reference to the conduct of the persons aforesaid shall be out of order.”

The Member is persisting in raising conduct of the Chairperson, how the Chairperson dealt, the Chief Commissioner dealt with the Chairperson. This is raising conduct. The motion is not on the Chief Commissioner; the motion is against the Chairperson. Again, he is persisting in his speech breaching Standing Order 36.

The Deputy Chairperson: Member Baptiste, please proceed but keep your points precise. Please, once again I am telling you please keep your remarks to the matter at hand. Please, once again.

Mr Baptiste: *Okay, merci, M. le Vice-président. Je ne vais pas m'attarder trop là-dessus mais ce qui est clair et net il y a deux poids deux mesures.* The Chief Commissioner is insisting that these are not receivable but I believe that we are not talking about the conduct outside the House. We are talking about things that have happened in this House and which is directly related to the motion and the way the Chairperson is conducting the affair of this House and how he treat a Member in one way and he treats others in another way, which is contrary to what he said *ici dans cette Chambre avec devant le parterre des personnes âgées dont le Deputy Chief Commissioner a fait mention tout à l'heure-là. Donc, c'est contraire à ce qu'il a dit. Donc, ici on voit par exemple comment il asked to withdraw.*

He asked the Chief Commissioner to withdraw.

The Chief Commissioner replied that he will not withdraw because it is the truth.

He insisted – **No it is not the truth.** It is the truth; I will not withdraw.

Go through this.

And, my colleague Nicolson Lisette keep on asking the Chairperson to make sure that the ruling that he gave is adhered to.

But the Chief Commissioner insisted – **Yes, no, I will not withdraw, I will not withdraw.**”

And then at the end, the Chairperson what he said? **Okay, order please. Okay, order please. No, no, it is not the truth. It is almost midnight.”**

This is the word, not ruling. He has a problem with time. I do not know why he is always running. *“It is almost midnight; we suspend the session for ten minutes.”* He

/UNREVISED DRAFT/

suspended because he could not rule, he could not master, he did not master the Standing Order and he has not been able to make the Chief Commissioner adhere to his decision.

Et pour terminer sur ce volet, au retour –

After resuming, après les dix minutes de suspension, M. le président, arrive et puis il dit :

“Yes, sit down, Chief Commissioner, please remove.”

Interpréter ça vous qui êtes là, même de l’autre côté de la Chambre, interpréter ça. Le Chief Commissioner said:

“Yes, I will remove, Mr Chairperson, Sir, after my conversation with you.”

Does it mean that then you had to go and negotiate there?

The Chief Commissioner: Mr Chairperson, Sir, what is going on? Mr Chairperson, Sir, again relevancy in debate. Debate upon any matter shall be relevant to such matter. Chairperson is having a discussion according to what he said with the Chief Commissioner. Chairperson said it is a late hour. Chief Commissioner said I will remove.

(Interruptions)

Nobody is challenging the Hansard. Yes, it is in the Hansard, so what? It is in the Hansard, so what? So what? The Chief Commissioner says to the Chairperson - I will remove after discussion with you. Is he wrong? Is the Chairperson wrong? Does he control what the Chief Commissioner says to him? Is it his fault? Are you still having your heads on your shoulders?

(Interruptions)

It is here.

(Interruptions)

So, where is the wrong if the Chief Commissioner says to the Chairperson something...

Mr Lisette: Mr Deputy Chairperson, I have a point of order.

The Chief Commissioner: The Member is not relevant in what he is saying. He is going...

The Deputy Chairperson: Thank you, Chief Commissioner. Thank you, Member Lisette.

(Interruptions)

/UNREVISED DRAFT/

The Chief Commissioner: Mr Chairperson, Sir, without undue respect.

The Deputy Chairperson: Yes.

The Chief Commissioner: The Member, just like he said with the Chairperson. Just uttered to me – irrelevant point of order. May I invite you to direct him to remove these words because this is an unbecoming expression? Standing Order... Somebody in the Gallery is laughing? No? You are laughing at us?

The Deputy Chairperson: Commissioner, please. I have got your point. Please.

The Chief Commissioner: Yes, if you will allow me to make my point on this specific Standing Order. 36(2) – “No Member shall use unbecoming words or expressions or use offensive language.”

(Interruptions)

The Deputy Chairperson: Thank you, Chief Commissioner.

Member Baptiste, you can proceed. I cannot see any relevancy in the relation to the debate. Please you can proceed.

Mr Baptiste: I have a point of order, before proceeding. The Chief Commissioner said that we must “*bour him dehor encore.*” I think that this is not parliamentary. I would advise you to rule on this.

The Deputy Chairperson: Chief Commissioner, can you remove your words, please?

The Chief Commissioner: Yes, I remove.

The Deputy Chairperson: Thank you. Member Baptiste, please proceed.

Mr Baptiste: Thank you.

(Interruptions)

The Deputy Chairperson: Member Lisette, please. Order please!

Mr Baptiste: Après avoir vous-même parcouru le Hansard, M. le Vice-président, la dernière chose que je dois dire également par rapport à ma chère collègue respecté Membre, par rapport à ce mot qu'on avait utilisé de ‘*bachara*’, et c’était un mot que tout le monde a attendu et malheureusement, encore une fois, seul le Chairperson n’a pas entendu ce mot là à ce moment-là. Je me pose la question pourquoi seule lui qui était pourtant le plus proche de la

/UNREVISED DRAFT/

personne qui avait mentionné, qui a lancé ce mot de *'bachara'*, le Chairperson il n'entend pas. Et quand j'ai fait mon *point of order* par rapport à ça pour demander de *withdraw*. Tout simplement, il a dit : « *I reserve my ruling.* », sans d'autre explication.

(Interruptions)

C'est son droit. Oui, c'est son droit. Il n'y a pas de souci. Il n'a pas entendu, il n'y a pas de souci. Mais qu'est-ce qui s'est passé, à la prochaine séance parlementaire deux mois plus tard, donc ça c'était le 11 janvier 2023, maintenant le 14 mars, prochaine session de l'Assemblée 2023, il vient et il donne son *ruling*. Donc, on attendait tous, on avait hâte d'entendre ce qu'il avait à dire. Et à notre grande surprise, il annonce ceci, *I quote, I will quote just part of it:*

“However, due to the lack of decorum in the House as regards to the content of the point of order and lack of clarity as to who is saying what, the Chair is unwillingly to rule approximately”

But throughout all the session he was ruling approximately. This is what happened.

Donc, la question qu'on doit se poser, M. le président. Pourquoi il y avait ce *lack of decorum*? Qui est le plus responsable s'il n'y a pas de *decorum* dans cette Chambre ? Qui est le plus grand responsable ? Qui est supposé être le garant du *decorum* ? Ben, c'est bien lui. Donc, s'il n'arrive pas à le faire, il doit céder sa place à quelqu'un d'autre, M. le Vice-président.

Donc, on a entendu d'autres mots, par exemple, « *You are laughing like monkey.* », *addressing to my friend here*. Toujours Nicolson Lisette. Pourquoi M. Lisette à chaque fois, je ne sais pas. Pourquoi *always towards Mr Lisette* ?

“You are laughing like a monkey.

On a point of order.

Non, je n'ai pas entendu.”

Enfin ! Voilà pour vous démontrez un petit peu comment on est ici dans cette Chambre, M. le président, qu'est-ce qui se passe.

Quand on voit tout ça, ça donne l'impression que le Président est manipulé par l'Exécutif et particulièrement par une personne plus influant de l'Exécutif. Parce qu'aujourd'hui, j'ai été étonné de voir que seulement deux ou trois Membres seulement, du

/UNREVISED DRAFT/

côté de la majorité on essayer de défendre l'indéfendable. Donc, pour moi c'est une indication claire et nette qu'il n'y a rien à défendre. Je sais que du fond du cœur de plusieurs parmi les Membres de l'autre côté de la Chambre, ils sont content de ce qui se passe aujourd'hui. Mais malheureusement, pas tout, probablement il y aura deux ou trois probablement qui auront le courage de dire, c'est vrai, *enough is enough* ! Parcequ'ici de ce côté de la Chambre, il faut être clair, M. le Vice-président, nous ne réclamons pas le pouvoir exécutif. On n'est pas intéressé de prendre le pouvoir ici - exécutif, dans cette circonstance-là. Par contre, nous voulons un vrai changement au sein de cette Assemblée pour que nous puissions avoir un vrai leader of the House.

J'ai été choqué, tout à l'heure-là, t'entendre le Chef commissaire dire que le *Chairperson cannot instruct a Commissioner*. C'est clair dans les règlements et Act dans le Standing Order. In this House the Chairperson is the Leader and the only Leader of the House and he has controlled over everybody here relating to the rules and the interpretation of rules of this House, not even the Chief Commissioner, not even the Prime Minister, M. le président. C'est choquant d'entendre un Chef commissaire qui a d'autant d'années d'expériences ici dans cette Chambre, il n'arrive pas à faire la différence justement entre ce pouvoir exécutif, je ne vais pas dire législatif, mais du moins du respect de la présidence, l'institution suprême de notre Assemblée Régionale.

Ce qui me fait comprendre maintenant ce qui s'est passé, ça aussi s'est choquant. C'est encore plus grave. Là ça nous donne l'impression que vraiment le Président de cette Assemblée est dirigé carrément par l'Exécutif, par le Chef commissaire. Quand on voit un Notice to Commissioners and other Officials...

The Chief Commissioner: Encore une fois, je vais soulever un *point of order* sur les remarques du Membre Baptiste sur la conduite, en violation du Standing Order 36(5), il est toujours en train de faire des réflexion non pertinente et irrelevante sur la conduite du Chef commissaire et en disant, affirmant faussement, outrageusement, que c'est le Chef commissaire qui contrôle le Président de l'Assemblée Régionale, qui lui dicte ce qu'il a à faire. Ce qui est faux, ce qui est un gros mensonge. Et, on ne va pas tolérer que, les Standing Orders, la conduite dans la relation entre le Chef commissaire et le Président soit *depicted* ainsi.

The Deputy Chairperson: Thank you, Chief Commissioner. Member Baptiste, please remove your words.

/UNREVISED DRAFT/

Mr Baptiste: *I will remove my words* sans réserve mais M. le Vice-président, permettez-moi quand même de *substantiate* parce que...

(Interruptions)

substantiate ce que je suis en train de dire. C'est du jamais vu.

The Deputy Chairperson: Enlever le mot et continuer

Mr Baptiste: Okay, I remove the word. Mais je vais poser une question à la Chambre, M. le Vice-président. Je n'ai jamais vu et j'ai parlé à d'autres personnes de Maurice qui sont quand même assez chevronner par rapport au Standing Orders, par rapport au fonctionnement institutionnel, l'Assemblée Nationale, le bureau de la Présidence de la République, ainsi de suite. Je n'ai jamais vu de ma vie et ils ont dit qu'ils n'ont jamais vu un Premier ministre écrire une lettre signer de sa main pour convoquer, pour inviter un Président de l'Assemblée, le Chairperson à venir pour un *budget implementation* dont *plan* dans une fonction avec d'autres fonctionnaires sous sa présidence. Donc, ça c'est très grave. C'est ce qu'on m'a fait comprendre là-bas. Ça ne s'est jamais produit à Maurice. Donc, je me pose la question, pourquoi ici...

(Interruptions)

I will give it here for reference, Mr Chairperson, Sir.

Et ça c'est...

The Chief Commissioner: Mr Chairperson, Sir, I object to this paper being received. Again because he is still reflecting on the conduct of the Chief Commissioner. Here, I am conducting my budget preparation of my budget, I convene whom I want. Because the Chairperson has a Vote Item. Does that mean that we are controlling the Chairperson? Okay? And, the Chairperson, he has the right to be different from Sooprayen, Spéville or whatever.

(Interruptions)

The Deputy Chairperson: Chief Commissioner, you will have the occasion to put your opinion forward, please.

The Chief Commissioner: Yes, but please he is still persisting reflecting on my conduct.

The Deputy Chairperson: Thank you, Chief Commissioner. Member Baptiste, please.

/UNREVISED DRAFT/

Mr Baptiste: Merci, M. le Vice-président. *I would like to* encore une fois ajouté quelque chose. Et, ce matin, je dois vous dire franchement, comme je vous ai dit personne n'a été impressionné par ce que le Deputy Chief Commissioner... On n'a pas voulu faire autant de Point of Order. Parce qu'on n'a pas vu vraiment les éléments comme nous essayons de prouver. Pas essayons, nous prouvons ici. Pour dire que le Président s'est comporté d'une façon conforme à ce que ces fonctions exigent. Il n'a pas pu, à part de parler de dîner, de *lunch*. *We are not here just to lunch. We can have lunch at home. We can have lunch; we can go somewhere else to lunch.* Oui, c'est important, mais ce n'est pas l'essentiel. Donc, on ne peut pas venir vanter un *achievement, we are having lunch together*. C'est bien mais le plus important, qu'est-ce que la population attend de nous, M. le Vice-président ? Ils attendent qu'ils aient des réponses à leurs questions. C'est ça. Ils attendent que nous arrivions à faire entendre leurs voix. Mais si on essaye de nous empêcher de le faire. Donc, le *lunch has nothing to do*. Et quelque chose de très grave. Je ne sais pas si les autres ont entendus ça, pour moi je considère très grave. A un certain moment il a parlé, il a dit, par rapport à l'évènement qu'on avait organisé ici dans le cadre des 21 ans de l'Autonomie de Rodrigues, le Deputy Chief Commissioner a dit que nous avons peur parce que le Président peut représenter un danger pour la minorité. Mais si vous dites ça, ça veut dire qu'il y a quelque chose à l'agenda ! Nous ne sommes pas supposés avoir peur du Président ! Au contraire, il est la personne qui nous protège ici. Pourquoi faut-il avoir peur ? Donc, le Deputy Chief Commissioner confirme, encore une fois, qu'il y a cette *encroaching*, je ne sais pas comment le dire, cette relation incestueuse entre lui, M. le président.

Donc, ici nous ne voulons pas que la présidence de cette Assemblée - quand je parle de la Présidence, je ne parle pas seulement du Président, je parle de la présidence, de tous ce qui vont venir après. *Mo pa pou la, nousi, tosi to pa pou la mais nou zenfan pou la*. Nous ne voulons pas que la présidence de cette Assemblée devienne une mascarade, M. le Vice-président.

Ajay Daby, ancien Speaker de l'Assemblée Nationale avait dit lors d'une interview accordait au journal Le Mauricien du 26 juillet 2020, je cite :

« *A ce poste, on a beaucoup d'influence. On peut décider du mood prévalent à l'intérieur et à l'extérieur du parlement.* », fin de citation.

Et, il a raison. Donc, je comprends que le Président, tout comme nous, c'est un être humain. On peut comprendre qu'un Président fasse quelques erreurs, une erreur, parfois

même des erreurs. Mais lorsque ça devient une habitude, M. le Vice-président, lorsque ça devient une maladie, donc là c'est trop grave et c'est dire qu'il faut quitter son siège, il faut partir, il faut laisser ça à quelqu'un d'autre. Laissez ça à quelqu'un d'autre et je pense qu'il y a pas mal de personne ici qui peut prétendre à prendre cette place et ils vont le faire d'une façon beaucoup plus *fair* et beaucoup plus *impartial*.

C'est vrai, M. le président, nous savons quand même que le Président faisait partie de l'Alliance Libération en tant que Leader du MMR lors des dernières élections du 27 juillet 2022. Ce n'est pas un souci pour nous. Ce n'est pas un souci même s'il était le Leader d'un parti politique de la coalition gouvernementale. Néanmoins, une fois élu Président de l'Assemblée Régionale de Rodrigues, il doit se montrer neutre ici à l'Assemblée mais aussi il doit se comporter d'une façon exemplaire et il faut *take care* de ces faits et gestes en publique pour ne pas donner l'impression qu'il est l'agent ou le partisan du parti au pouvoir. Il fallait mettre derrière lui le glorieux épisode de l'accord du Récif et maintenant devenir le vrai garant de cette institution et non pas comme l'allier ou le partisan de la majorité ou le bouclier ou sauveur en difficulté.

M. le président, pour toujours démontrer même si certains Membres de l'autre côté de la Chambre ou le Commissaire n'est pas content, regardez qu'est-ce qui s'est passé le 14 mai 2022. Et puis, on dit que nous ne respectons pas le Président parce que nous sommes allés faire un 'live' à Baie Malgache. C'était sur la route, on était sur la route. On n'était pas dans sa maison, on n'était pas sur son bail. Dites-moi si ce que vous voyez ici c'est du respect quand le chef du gouvernement de Rodrigues poste sur son profile Facebook...

(Interruptions)

The Deputy Chairperson: Member Baptiste...

Mr Baptiste: ...une fête de remerciement *nou dan Pandanus cot Léopold*.

The Deputy Chairperson: Member Baptiste, please. The debate is on the Chairperson please; it is not on the Chief Commissioner. Please, Member Baptiste, you can resume your speech.

Mr Baptiste: Okay. Mais pour dire quand même que le Président n'est pas supposé être un partisan. Parce que là on voit il est en train, il y a des vidéos, il y a la photo ici, parce que je ne parle pas *out of in air*, ce que je dis, *I can substantiate*. C'est un comportement qui va à l'encontre de ce qu'il représente, de l'éthique. Voilà en train de danser au rythme d'Alain Ramanisum avec les agents. Non, ce n'est pas normal. Donc, c'est déjà un mauvais

/UNREVISED DRAFT/

démarrage et c'est vilain pour l'Assemblée Régionale pour l'institution qu'il représente, M. le président. Donc, il fallait vraiment être plus respectueux.

Donc, M. le président, un Président qui lors d'une fonction au collège de Mont Lubin, un Président de l'Assemblée, alors qu'un Commissaire qui devrait prendre la parole ce jour-là, je ne sais pas pour quelle raison, il ne s'est pas présente au collège de Mont Lubin concernant cette campagne de sensibilisation '*To Protect the Environment*', c'était au collège de Mont Lubin. Et ça, on a vu ça à la télévision de la MBC, il a été remplacé par le Président de l'Assemblée Régionale pour prendre la parole.

(Interruptions)

Donc, c'est l'Exécutif et ce n'est pas la même chose. Prendre la parole...

(Interruptions)

The Deputy Chairperson: Order please!

Mr Baptiste: Prendre la parole lors de la Journée Récréatif des Ecoles Maternelles dans des fonctions organiser par la Commission et non pas par la Présidence. Tout ça, on voit sur la page du gouvernement au pouvoir. Des *site visit effectué* par un Président de l'Assemblée avec le Chef commissaire et d'autres Membres du gouvernement. Quelle impression, qu'est-ce que vous allez dire, est-ce que nous allons penser que vraiment cette personne-là est neutre, M. le président ? Donc, je suis dans la joie avec Rodclean, une joie immense ! Qu'est-ce que c'est que ça, M. le président ? Il y a plein de chose mais la dernière chose que je vais dire là-dessus.

La dernière chose.

(Interruptions)

M. le Vice-président, permettez-moi une nouvelle fois de rappeler que pour moi c'est démontré qu'il n'y a pas, malheureusement, de séparation de pouvoir entre l'Exécutif et Présidence. *This is my point. I am not just saying that he is going here and there.* Mais quand on part pour la remise official du *site* au contracteur charger de la rénovation de la jetée de Baie Malgache, encore une fois ça se voit à la télévision. Même si aujourd'hui vous n'êtes pas satisfait parce que je suis en train de détailler en long et en large là-dessus, je pense que aussi, peu importe quel sera *the outcome*, c'est votre devoir de remettre les pendules à l'heure, M. le président.

/UNREVISED DRAFT/

Donc, voilà autant de chose qu'on reproche à notre cher Président. Donc, on a parlé aussi, biais lors des *questions time* et le limite des nombres des questions supplémentaires lorsqu'il s'agit des autres Commissaires et surtout ceux qui sont en difficultés. Alors que lorsque les questions sont adressées au Chef commissaire, il lui donne amplement de temps pour étaler sur toutes les réponses en long et en large et parfois nous permettre aussi de poser beaucoup plus de questions supplémentaires. Donc, ça se sont des choses qui sont visibles ici.

I will not go so far. Il y a encore plein de chose à dire. Mais avant de terminer je voudrais mentionner deux points. Là j'ai parlé surtout par rapport – *the conduct of the House*, j'ai parlé sur la relation incestueuse entre l'Exécutif et la Présidence mais avant de terminer je vais mentionner deux petits points. Il y a des choses, tout a l'heure-là c'est vrai on a parlé du déjeuner mais pour moi ce n'est pas aussi important. Mais il y a une chose aussi, quand il y a des changements par rapport au procédure, au habitude nous avons été étonné par exemple, lorsque lors d'une assemblée ici on est venu, normalement on gare notre voiture ici dans l'enceinte, je suis arrivé par exemple, ici à 10hr20 et ce n'est que là que j'ai appris, on ne nous a même pas informé au préalable de ce changement majeure parce que c'était tout le temps le cas d'aller *park somewhere else* je ne sais pas où et il y avait du soleil il fallait marcher.

Donc, tous ça, he is also responsible for the management of the premises and the personnel of this Assembly, *M. le président.* Et une dernière chose, pour confirmer une nouvelle fois sur un autre point.

(Interruptions)

I have almost completed, please allow me to complete, please.

Lors d'un '*live*' de l'OPR sur la route en face de l'Assemblée, justement pour parler de la motion de censure contre le Chef commissaire en décembre, nous étions sur la route, en dehors du *premises*, il y avait les *metal barriers and we were outside the metal barriers. Police Officers were instructed - I do not know who instruct here, Police Officers - instructed us to leave the precinct of this Assembly.* Alors que nous étions sur la route. Parce que supposément nous n'avons pas le droit de faire des '*lives*' dans l'enceinte. Je suis d'accord, c'est vrai c'est le Standing Order. Mais pourquoi *he allows* une autre radio, *a web radio* pour faire des '*lives*' dans l'enceinte de *the same precinct of the same Assembly.* Si ça ce n'est pas biais ! Ben, on est aveugle, M. le président. Donc, le Minority Leader a parlé effectivement

/UNREVISED DRAFT/

de ce *'live'* faite ici dans cette Chambre en catimini sur 'Moradio' lors de la présentation du Discours Programme qui est très, très grave.

Donc, juste pour vous dire qu'aujourd'hui, M. le président, nous croyons que M. le président, de cette Assemblée ne peut plus continuer à assumer ces fonctions parce qu'il, malheureusement, n'est pas à la hauteur.

Donc, pour conclure je voudrais juste dire quelque chose. Lors de la motion de blâme déposée par la minorité d'alors, inscrit sous le nom du Membre Agathe est débattu le 9 mars 2005 ici contre le Président Chen Lye, le Membre de la minorité d'alors de l'époque, M. Franceau Grandcourt, qui est aujourd'hui Adjoint au Chef commissaire, avait dit cela lors du débat, je cite :

« On a soumis la motion toute en sachant à 90% quelle va être rejeté. Nous le savons très bien. », fin de citation.

Mais contrairement à lui, M. le Vice-président, aujourd'hui de ce côté de la Chambre, nous voulons un vrai changement et nous croyons que cette motion à des grandes chances d'être adopté. Nous ne réclamons pas, encore une fois, le pouvoir exécutif, loin de là, mais nous voulons fermement rétablir le *decorum* de cette Chambre. Rétablir la démocratie et redonner sa lettre de noblesse à cet auguste Assemblée que tous les élus du peuple ont fièrement servi depuis 2002. Nous espérons que les Membres qui parlent beaucoup, fièrement de la démocratie, de la liberté d'expression, qui aiment vraiment que nous travaillons pour la population, pour les gens, nous souhaitons que ces Membres de l'autre côté de la Chambre, nous soutiennent lors du vote de cette motion. On peut trouver bien mieux que cela à Rodrigues, M. le Vice-président. Nous méritons mieux. Là je pense, par exemple, ceux qui ont servis cette Assemblée en tant Membres. Je pense à M. Rosaire Perrine, par exemple, Mme Marie Thérèse Clair. Il y a aussi d'autres, peut-être des neofits qui vont pouvoir assumer cette fonction. Encore mieux, je pense à Miss Gaspard, Miss Jeanna. Et pourquoi pas une personne de consensus et ce sera peut-être une grande première pour notre Assemblée et pour assurer plus de sérénité pour le bien-être de Rodrigues, de la démocratie et la population de Rodrigues.

Merci, M. le président, pour votre attention.

(Applause)

The Deputy Chairperson: Thank you, Member Baptiste. Chief Commissioner I invite you to please move the motion so that the business of the House can go ahead.

/UNREVISED DRAFT/

MOTION

SUSPENSION OF S.O. 9(3)

The Chief Commissioner: Yes, Mr Chairperson, Sir, I move that all business remaining on today's Order Paper be exempted from Standing Order 9(3) of the Standing Orders, thank you.

The Deputy Chief Commissioner rose and seconded.

Question put and agreed to.

The Deputy Chairperson: Member Lisette, you have the floor.

The First Local Region Member of Baie aux Huîtres (Mr Lisette): Thank you, Mr Chairperson. I will start by congratulating all the six Members of the minority who have spoken and supporting the motion brought by the Minority Leader with respect to a motion of no confidence in the Chairperson.

You would have realised, Mr Deputy Chairperson, that our speeches have not gone below the belt. We have kept our arguments, our speeches straight and within the premises as regards to the charge which is under the control of the Chairperson.

There is an expression, which is dear to our out to go Chairperson. Yes, he is going. The out to go Chairperson, he used to say in the House 'speak to me'. Very often, we heard this - speak to me. And, this is actually, Mr Deputy Chairperson, what I am going to do today. I am going to stick to you as the Chair. I am going to stick to you, to your conscience and after having listened what you have made in your announcement this morning then you will be, of course, in a better position to have a stand as regards to the motion that has been brought into the House.

Il y a une expression, M. le Vice-président, *a well know expression, Rodriguan expression that politicians and many times les personnes used to divert, used as a diversion and defence these days, the expression is – 'pier ki enan mang ki gagne pli bokou ros.'* Any a time we hear this. Let me tell you our action today may be seen as if we are throwing stones at a tree bearing good fruits. In fact, the motion brought by the Minority Leader is a stone that we are throwing at a poison tree. A poison tree that is becoming a nuisance for our children, Mr Chairperson. For democracy, Mr Chairperson, the best we could do today is to chop down the tree altogether. Yes, and you have got the axe in your hand, Mr Deputy Chairperson, Sir,

/UNREVISED DRAFT/

to chop that poison tree so that we come back into the House and live to the expectation of the Rodriguan community. Yes!

I would start, of course, as all other Members to state the fact that prompted us to come with a motion of no confidence today. You know what is my feeling? I have heard that so many Members who spoke before me as regards to what happened to me here on that faithful Tuesday 24 October 2023. You know what is my feeling? My feeling is that; I have been sentenced to death without a trial. This is the word; this is my feeling. There has been no due process, Mr Chairperson. Many of the Members who have spoken, have explained how thing should have been done if ever I were to be expelled from the House as regards to the procedure established in the House formerly and also as regards to the custom and traditions that are applied in the West Ministerial System of Parliament. I have been sentenced to death without, not a fair trial, without a trial *tout court*. There could have been a trial at least. And, we see that it is unfair. But there has been no trial at all. It is as if we were in a state of dictatorship, like in North Korea and if you speak against or you utter a word that happen to sound bad to the ears of the dictatorship or the dictator, then you are packed, you are shot at.

(Interruptions)

I am coming to this, do not worry.

This is my feeling, Mr Chairperson. On that faithful Tuesday 24 October 2023, just to go briefly through it because many of the Members have already spoken about it. 31 parliamentary questions, which appear on the Order Paper only from the minority side. Yes, we were meeting two months after the last meeting and when I analyse how things were done after listening what happened after we left the House, my position is that, we were condemned to be condemned. We were condemned to be condemned because the Chairperson once he entered this Assembly on the 24 October, he had something in mind, he had clearly something in mind. This is why, Mr Chairperson, he loses control and sight of his self-control, he loses control and control over himself and at all cost because it was premeditated then he said in whatever way I will have to throw someone out.

(Interruptions)

Yes, because we are a team.

I am going to question the other Members through you, Mr Deputy Chairperson. I would like to question - what did I do wrong to be withdrawn from the House? I raised my hand to request for a supplementary question. The Chairperson looked at me fiercely. And then, all at

/UNREVISED DRAFT/

a go, he stands up and there was no reason for him to stand up, he stood up and said: “*Are you challenging my ruling?*” If requesting, and of course, I replied back, I said: “*You interpret it as you feel like.*” This is my exact word and my point is, if requesting to ask a supplementary question in this House is a challenge to the authority of the Chairperson, where do we stand? What are we doing here? I raised my hand to do my job for which the people has sent me here to ask for a supplementary question which people want to have an answer outside. And the Chairperson considered this as a challenge to his authority. We cannot allow this and we should not allow this because if we did allow this to go like this, to go unseen, this means for all other sessions that were to come, then we would have been in a position to stay aback and look at the Chairperson, listen to the answers otherwise if we were to ask for supplementary questions then this would have been a challenge to the authority of the Chair. This is the point, this is how we see things and this is how things work because I can ask through you to the other Members, with the witness of the MBC camera and everybody here. Because we have it on record. Show to the people. Show to the Members. Show to the Rodriguan population what was wrong here, Mr Chairperson?

Yes, this constitutes a record. A record in the history of this Assembly - expelled from the House five minutes for doing nothing. Expel from the House five minutes after the start of a session for doing nothing, Mr Chairperson. I do not want to use the word; you may by yourself assess what word we can replace for what I have described here. You can yourself. Yes. This was purely an abuse of authority and power of a Chairperson. And, I can say that the stand taken by the Chairperson was really unfounded and grotesque because nobody, as I have said, can testify and can justify, even after we have listened to the speech of the Deputy Chief Commissioner, he has not been able to justify the act of the out to go Chairperson, Mr Deputy Chairperson.

We were condemned to be condemned for we consider that there has been a well and set pre-meditated motive with clear alibi. Yes, with clear alibi, Mr Chairperson. We did not get into the trap. If we were to get into the trap, as I think one of the Members stated after we left, then the trap would have been set in a sense that the Chairperson would have acted after that, we have had gross misconduct within the House. The trap - I am trying to phrase; the trap was closed even before that what they were waited.

(Interruptions)

There was no trap?

/UNREVISED DRAFT/

If we happened to be behaving unparliamentary, then you could have said that we get into the trap. But we did not. No, we did not cause any trouble. We were not causing any trouble, Mr Deputy Chairperson. Yes, and you would have remembered, you would have noted and I can take the Chief Commissioner as witness. I can take you as witness. Yes, you are a witness to me.

(Interruptions)

Yes, you are going to be a witness and I am sure you are going to be a credible witness for me. What would have been your position if ever this would have happened to you in this House. There would have been a fuss and trouble with all sorts of words, bla, bla, bla, bla, bla, blowing here and there before leaving the House. I know him because we have been here for at least seventeen years so far. But you would have remarked, Chairperson. I did not send any bad remarks to the Chairperson, I was not shocked, I simply packed my things because I know that I have a legal means to put that Chairperson.

(Interruptions)

This is what you are doing. We have the statutory means. I could have gone out throwing big, big words like, we used to see in other parliaments, to the Chairperson. But no, we consider that there is a decorum and a dignity, even when we are thrown out that what is left before us, behind us, should keep the sanctity of what is known as the temple of democracy, Mr Chairperson. This is the facts that we have to record here for that faithful Tuesday 24 October 2023 which I said, which remain one of the darkest days of parliamentary...

(Interruptions)

Yes, this will remain one of the darkest days of parliamentary democracy in the Rodrigues Regional Assembly. Yes, this will remain as the darkest days, darkest days as regards to parliamentary democracy in this Rodrigues Regional Assembly, Mr Chairperson.

I have listen to the different Members of the minority group. Of course, what is said and what we reproach to the Chairperson turns around his impartiality.

As regards to my further speech, I will demonstrate, Mr Deputy Chairperson, why this Assembly should no longer have confidence in the Chairperson and that he has to leave the stage. He has to leave the stage and I am coming with evidence to demonstrate on five grounds why the guy should go. Five grounds, Mr Chairperson.

/UNREVISED DRAFT/

The first evidence and the ground on which I am going to argue is that in the discharge first, in the discharge of his duties he has revealed serious partiality in favour of government Members. I am going to demonstrate this, Mr Deputy Chairperson.

Second ground on which I am going to argue is that he regards himself as the instrument of the Alliance party and not as the custodian of the rights and privileges of elected Members of this Assembly. Hence failing in his constitutional right of independence that his office ...

My third point that he is constantly breaking world set up convention and practices acceptable by all Members since the establishment of this Rodrigues Regional Assembly.

Fourth, that he has shown gross incompetency in his administration.

Fifth, that his active participation on executive platform is causing, as the Minority Leader said, an incestuous relationship between the executive work and the legislative body that he represents thus infringing the doctrine of separation of powers. These are the five grounds with evidence that I am going to bring to the House.

Mr Deputy Chairperson, Sir, in his speech the Deputy Chief Commissioner said that we have to socialise and of course, we have to contact the Chairperson if ever we see that he is infringing or we are not satisfied with the way things are going. This is why, let me tell you, may be you do not know it because the Deputy Chief Commissioner spoke about it and whenever we go to see the Chairperson, this is privilege and private what happened in his office. It is not up to me nor Minority Leader to come down here and disclose what has happened in the Office of the Chairperson base on ethics, based on decency. But I would like to tell you and it would be nice that you know it that in a spirit to show our goodwill, and for good collaboration with the Office of the Chairperson, we have used the diplomatic and amicably paths several times to reason the Chairperson whenever we felt that he is going the wrong way. I personally, I have accompanied the Minority Leader at least three times to see the Chairperson in his office in a spirit of avoiding confrontation in the House, here publicly and in a spirit of good collaboration with the Chair. We expected the Chairperson to rectify his attitude and have a change in his position and mind set and be aware that his position will determine our position. Yes, his position will determine our position because we went to discuss with him in a diplomatic and amicably way in a spirit of collaboration and cooperation with his office. I am not going as I have said to reveal the information or the

/UNREVISED DRAFT/

discussion that we have had but I can conclude one thing, the Chairperson speaks more than he listens. The Chairperson speaks more than he listens.

(Interruptions)

Yes, he listens but does he consider the request when it is done with a spirit of goodwill to make matters work here amicably in a spirit of cooperation and collaboration? Yes, I do acknowledge that through our exchange that being in the Chair is not easy. And, you know what just for a piece of history. In the House of the Commons when the Speaker is elected, he is dragged unwillingly to the Chair. Do you know why? Because at the start of Parliament, it was the Speaker who was to communicate with the Monarch, the King or the Queen and he was the one to face the anger and the frustration of the King and the Queen. And, this is why everybody who was elected Speaker in the House of Commons, they were very reluctant to go into the Chair for they know they are the one to face the anger of the Monarch. So, the Members who have elected him had to drag him and this tradition has been kept even right now in the House of Commons even though there is no confrontation between the Speaker and the Monarch. But just to remember these darkest days of the Speaker, the Speaker is dragged symbolically after he has been elected by his peers in the House.

So, this is why to tell you I understand, we understand the tough position of our Chairperson here, whoever the Chairperson has been. We understand this. But what we want to see, we want to see the willingness to change things in the proper way and we do not see that. We do not see that, Mr Deputy Chairperson. We have tried, through dialogues, we have tried but it was to no avail.

I now come back, Mr Deputy Chairperson, on the five grounds which evidence that the Chairperson is not fit to conduct the affairs of this Assembly and that we need a new Chairperson. We need a new Chairperson for the sanctity and the decorum of this House. We need a new Chairperson.

As I have mentioned formerly, in the discharge of his duties, he has revealed serious partiality in favour of government Members. I relate, Mr Deputy Chairperson, Sir, to paragraph 4.23 of Erskine May, treatise on the law of privileges, proceedings and usage of Parliament, twenty-fifth edition of 2019 which states the chief characteristics attaching to the Office of the Speaker in the House of Commons are authority and impartiality. This is the chief characteristics. And, you know what? I have gone for research and I have come across a document where there has been a round table of five prominent Speakers. The impartiality of

/UNREVISED DRAFT/

the Speakership, a round table which was done in Canada including the Speaker of the House of Commons so that they can relate the tough job and they can share experience also of the hot seat that right now, you are sitting. It is a hot seat. And, all the Speakers, Quebec, Canada, House of Commons UK was unanimous in one matter. It is said upon the discussion there are two indispensable conditions for a good Speaker. Independence in dealing with the Executive and impartiality in dealing with all Members. You have to show independence in dealing with the Executive, if you want to be a good Speaker and you have to show impartiality in dealing with all elected Members. What does impartiality in Parliament mean?

To begin with, Speakers must defend the rights and privileges of all members without exception. They must protect the rights of the minority by basing their decision and their fundamental principles of Parliamentary System. Speakers must be increasingly open to listening to all members and making decision on the merits of the case regardless, this is very important, regardless of members' titles. They need to apply the rule firmly with everybody, with everyone. They need to base their decisions on the rules, jurisprudence and conventions. I am speaking of well-known Speakers around the world with a lot of experience. And, if you go through this impartiality round table, you will see that all the Speakers speak of the same language.

I also studied another article. This time, it was reexamining the mythology of the speakership because there is a myth behind the speakership. And, likewise, like in the other debate, the substance of all discussion, you know what it is said. The impartiality of the Speaker is and must be a given. What is in question is whether the Speaker must be not only impartial and neutral in the Chair but must also be non-partisan out of the Chair. This is long debates from experienced Speakers in order to keep within their respective institutions what is demanded of them, Mr Chairperson. This is why there has been what I will call as a process of misinterpreting what I have said during a press conference.

But I can say, I am going to repeat it here and just analyse by yourself and I will allow you to rule me out, Mr Deputy Chairperson, Sir, if you feel that I am unparliamentary or if I have addressed emotionally anybody including the Chairperson himself. I can say, Mr Deputy Chairperson, Sir, and you analyse my expression well, when it comes to the majority Members, especially the Chief Commissioner, the Chairperson acts like the Three Wise Monkeys miff of Confucius. These are my words. Did I say that the Chairperson is a monkey? I say that he acts like the Three Wise Monkeys miff and we all know what the

/UNREVISED DRAFT/

Three Wise Monkeys miff of Confucius say: Sees nothing, hears nothing and has nothing to say.

This is a philosophy, my friend. This is a philosophy! Read about it! Yes, do you think that there is something wrong in that statement? Do you think I have in a way, hurt the feeling of the Chairperson? And, I can say it here. If ever the Chairperson has been hurt by what I have said because he misinterpreted it, I apologise unreservedly to him. If ever but that was not my intention because I was making an analogy of a philosophy of Confucius. Yes, in India, you see it everywhere. Yes, it is seen everywhere, these Three Wise Monkeys miff is seen everywhere in India because it is something that the government tries to portray to the population to say hears no evil, listen to no evil and you will have nothing evil to say.

That was, Mr Chairperson, I wanted to react formerly when the Chief Commissioner pointed this out but I know that I would have the possibility to give explanations as regards to the misinterpretation. And, I can say, I repeat it, if the Chairperson has in any way or the other been hurt by what I have said, I tendered my unreserved apology to him. Yes, this is how we function, Mr Deputy Chairperson. But, on the other hand, I have here in mind, words uttered by the Chief Commissioner. This is why I used this Three Wise Monkeys miff. When we have unparliamentary words like “*bachara*”, “*bouffon*”, “*zako*” said to the face of this minority of which all members in this House heard, save the Chair. Is he not acting like these Three Wise Monkeys miff, Mr Chairperson? Is he not acting like these Three Wise Monkeys, hear nothing, nothing to say?

(Interruptions)

Mr Lisette: Yes! La surdit  la *zis cot  ici, zis cot  l -bas. Et cot  ici.* This is why I am speaking of...

(Interruptions)

I am speaking, Mr Deputy Chairperson, of the impartiality of the Speaker, of the Chairperson, the out-to-go Chairperson. I can say the Chief Commissioner is just another Member of the House and he should observe the same decorum as expected from any member. He should give example. Nobody is more equal to others, here, as regards to the application of Standing Orders. Yes, nobody is more equal to others when it comes to the application of our Standing Order, Mr Chairperson. Yes, firmness should not be applied principally to the members of the Minority. The Chairperson should hold the scale of justice

/UNREVISED DRAFT/

evenly irrespective of party or persons. Yes, he should hold the scale of justice evenly irrespective of justice and/or persons.

This is why, Mr Chairperson, the Office of the Chairperson itself is pivotal. Pivotal in parliamentary democracy and it is nice when we said it. I think one of the members mentioned it formerly. I think it was Mr respected Member Ramdally. While the Members of Parliament represent individual regions or constituencies, the Chairperson represents the full authority of the House. We have faced elections, all the members here, whether it is on the party list or it was first past the post, we have been democratically elected as compared to the Chairperson who has had the indirect wish from the House because he has not been elected by the people to be here. He has been elected by the Assembly. Yes, it applies to any Chairperson who has been here. Yes. So, this is why I report him.

We have been on the battle for elections. People expect matters from us; expect us to do our work. He has not been on the battle as such direct candidates whether on the party list or in the first past the post system. He has been indirectly. So, he should not prevent us to do what is expected from us, from our people who voted for us there. *'Sa, nou pas pou les passer.'* We are very firm on that. Mr Chairperson. And instead, I add, additionally, many of the members mentioned it but it is right. The first Prime Minister of India, Jawaharlal Nehru, referred to the Speaker as the symbol of the nation's freedom and liberty and emphasises that Speakers should be men of outstanding ability and impartiality.

Do you imagine, Mr Deputy Chairperson, Sir? Imagine yourself, this is so important that it is said that the Speaker or the Chairperson is the symbol of the nation's freedom and liberty. Imagine yourself if we, the minority, we allow ourselves to be muted or gagged because we fear supposedly the Chairperson, what will be the case of the laypeople in the street if we, as representatives of this House, we do not stand up when we see that what is going wrong should be made public or we have to throw things to have a change in the course of actions? If as our constitutional rights, we are afraid of speaking, what will happen to those, which are behind us? Do you think they will be able to live, to raise their voice if we, ourselves, we are fearing to raise our voice? *'Mo pas per moi, hein.'* Non, no fear!

This is why the Chairperson, he has failed to be the conscience and the guardian of this House. Of the conscience of this House, he has failed on this basis. Yes. Now, I ask you the question: What happens now when the Chairperson who should be the very conscience, the very guardian, that very symbol of nation's freedom and liberty cannot be relied on?

/UNREVISED DRAFT/

What happens? This means that the very basic principle of democracy is at stake and if we, as members tolerate such state of affairs, then, we become accomplice to the progressive deterioration of our society. This is why we must stand against such a deviation and we must stand against a derivation. And, as I have told you, when I started my speech, we have no other option than to chop the Chairperson from office. We have no other option, Mr Deputy Chairperson, Sir.

I come to that second point that the Chairperson regards himself merely as the instrument of the Alliance Party and not as the custodian of the rights and privileges of the elected Members of this Assembly, hence, failing in his constitutional rights of independence that his office demands. You know, Mr Chairperson, we have long been concerned about the politicisation of the Chairperson in the context of the formation of a new administration following an election. This is the normal procedure and I think that Mr Member Baptiste said it, this is not our affairs because the Majority, they have the right to present what they think is best for them.

We have no problem on this, especially of course, when this Chairperson is vital to the sustainability of the government. Yes, we do understand this. But you know what? The problem of the Chairperson starts with you. Yes. All of you from the other side! Do you know why? I have observed that contrary to popular belief, the most difficult group that the Chairperson had to deal with is not the minority but the government members and you know why. Because the members of the majority has the expectation that the Chairperson after his election is still theirs, they still own him, he is still their member and this is where the problem starts. This is what is important as regards to the position of the Chairperson. Once he is elected, he should make members aware; I was yours, I was among yours but now, I have another duty, another constitutional duty which overwrites everything else! And, Members should be able to understand this, Mr Chairperson. Because what have we seen? When the Chairperson makes ruling that are not in members' favour, especially against the majority members, which often happens as we all, know, he is growled at and experienced disapproving looks at the time or comments after the fact. And, we know, sometimes he is working under duress; if you do not do as I feel it should be done then you know what is going to happen to you. Working under duress, Mr Chairperson, yes.

That is not right, Mr Deputy Chairperson, this is not right. This is where the Chairperson should become a man of substance once elected and he should rise above parties, above politics and he should belong to all members or he should belong to none. Either you

/UNREVISED DRAFT/

belong to all the members or you do not belong to none. Yes. And, the political independence of the Chairperson, which is crucial, must be seen once elected because he has a duty to sever all ties with former party and in all aspects, appear completely like a non-partisan figure. Unfortunately, this is not what we are seeing here. We are not seeing that, Mr Chairperson. There have been a lot of pictures and examples given, especially by Member Baptiste with evidence and photograph at hand, which have indicated as evidence that our present outgoing Chairperson has not been able to sever ties from politics. Yes, he has not been able to do this, Mr Chairperson.

My third point as I have mentioned, he is constantly breaking well-settled conventions and practices acceptable by all members since the establishment of this Rodrigues Regional Assembly. I will take the expression of the Deputy Chief Commissioner when he said that, “*chacun son style.*” Yes. I am not going to say I do not approve this because every Chairperson will come with his style but the style that he adopts, Mr Deputy Chairperson, the style that he adopts should be in a way for the promotion of more democracy! Yes and not come with a style, which is going to be a hindrance for the promotion of democracy. We do agree he should impose his style, of course, he should but it should be in the favour of the enhancement of our institution rather than the degrading of our institution.

This is the difference. When I come to say everybody, every Chairperson that has/had and who will be. Of course, every Chairperson will have his style. This is straightforward but I can tell you, Mr Deputy Chairperson, I have been serving this Assembly for the four times since 2002. And, I am very much aware of rulings and conventions past and observed in this Assembly since 2002. Yes. And, of course, I have gone through research, Mr Deputy Chairperson, Sir, to see is my fault right or am I going wrong on the perspective that I see things? And, one question that has arisen as regards to style adopted by new Speakers, there is one question that always comes on the fore and the answer, the question is: Whether rulings are binding? If a Chairperson, a former Chairperson has passed a ruling in a previous session, is it binding on the coming Chairperson? The answer is literally no but the question is more complex that it appears. It is just as at a Court. There is jurisprudence. I have forgotten the technical term. *Ratio decidendi*, I think. The *ratio decidendi* of different judgment that we have to look within a case so that Court may follow so as to ensure certainty of cases. And, of course, it is the duty of the Chairperson to see when he comes into office what has been the ruling of former Chairperson and if he has to depart from that ruling, for different circumstances and position, then, he is right. Of course, imagine yourself, I take

/UNREVISED DRAFT/

the case of the Chief Commissioner, he is in front of me. He is in the Assembly for this session. There is a type of debate going on and the Chairperson passes a ruling. Of course, as a member, he is going to keep this in mind to say that either I am not going to commit that mistake in the future or I expect if ever this comes again, I am not going to get caught. Now, in the next session, with the same circumstances and the same position, there is a change in the ruling. Does that not cause frustration to you? For the same circumstances, there is a change in ruling. For the same facts. Of course. This is why you cannot come here and say I have a style. But the style should be based on what has happened in this House before you come so that you can adopt your style! You just come here and say, I have my style and I am going to use that style to rule. No! There is a process.

And, this is how, you see, what,

Mr Deputy Chairperson. , we say that England has no written constitution. In fact, England has a constitution, which is not codified as such. It is not codified. But what makes democracy work in England or in the House of Commons? There are conventions which have been settled, strongly settled even stronger than acts which have been passed in Parliament that nobody will dare to get out of this practice. Nobody will dare because it is entangled in the mind, in the blood of the people and nobody will dare to say I am going to get over that rule or to set aside that rule.

This is why I do not have any problem with the new style of the Chairperson. I have no problem with that. But my problem is that he should know that this Regional Assembly existed before him, before he came into this House! This Assembly existed before him. Yes, and while he is making rulings, he has to take account of new factors and new considerations if he wants to overrule or he wants to get a new style. Mr Deputy Chairperson, Sir, in this way...

(Interruptions)

Non, ce n'est pas règlement de compte. This is debate. In this way, rulings and interpretation may be developed and adopted over time. From to time, ruling may be given which are inconsistent with previous ruling and interpretation and which may be made in circumstances which do not allow sufficient opportunity for reflection. I do agree this is an important point because sometimes, the Chairperson may be asked to rule but as he stands at that time, he has not been allowed, being given sufficient opportunity for reflection. This is why many a time; you will see that the Chairperson said: "I reserve my ruling". Why do you

/UNREVISED DRAFT/

think that he says so? Because either he has to see what exactly the Standing Order says, what Erskine May says and of course, what are the past practices of the House. Yes. So, my point is made on this with respect to the new styles which are being adopted.

My next point, I have said I am going to come with evidence. Evidence with respect to change in style and change in style meaning that - because I am accusing the Chairperson - I am saying that he is breaking well-settled convention and practices acceptable by all members since the establishment of this Assembly. I condemn him for that! This is what I am coming with examples. Yes, I am coming with examples on this matter, Mr Chairperson. I take the example of time limitation with respect to budget debate. His point of view is that in the National Assembly, there is a time limit for each member. Yes, in the Standing Orders also, there is...

(Interruptions)

Yes, there is, of course. This is why I am telling you he is getting out of the convention that has been well settled and established. There has been, Mr Deputy Chairperson, since the establishment of this Assembly, a free speaking style, a free speaking for all members whenever we come to the debate. This time, do you know what? We were provided with merely 300 minutes for debates. I was provided with only 30 minutes because this is the practice of the National Assembly. The Minority Leader said it this morning. In the National Assembly, there are 70 Members and debates go on for almost three weeks. If ever I have missed, one member in a particular party has missed a point, which is essential; this point can be caught up by another member as debate goes on.

But in this case of this Assembly, we have 47 areas of responsibilities, meaning that if we are to comment on all this 47 members, '*47 divise par 7 combien fer*'? We have roughly seven minutes to talk, speak and to take into account the Commissioners as regards to their *portefeuille*. Do you think it is possible for me to come and argue with you having seven minutes to discuss on the water issue, which is so complex? Do you think it is possible? If I were to come into the House and argue with the Chief Commissioner who is responsible for the Water Sector these days, do you think that seven minutes are enough for me to do that? '*Se ki nou apel guillotiner, M. le vice-président.*'

We have been gagged on this very essence of taking into account the Members of the Executive because the first and foremost duty of this Parliament is that there is an overlapping as regards to separation of powers. There is an overlapping of the Executive on

/UNREVISED DRAFT/

Parliament because the Executive forms part of Parliament and they have to come here to come into account. This is why there is an overlapping. Otherwise, you would have been left outside. On the basis of separation of powers, you would have been... to say okay separation of powers, Commissioners out; only Members here.

Why are you called here? You are part of a legislature and you are part also of the Executive. It is because of the fact itself that you have to come to give account of the policies that you are adopting in your commission. Always in a rush to finish business, always in a rush to finish business. This can be seen during Committee Stage, during debate, budget debate and the same is felt by our Members who attended the different committees. Yes, *'baté cassé nou aler. Nettoyer, nou aler.'* Yes, this is not serious. Yes. So, Mr Chairperson, I move... I know I am taking a bit the time of the House but I have two other points to raise.

My forth point of which I accused the outgoing Chairperson is of gross incompetency in his administration and using his prerogative for intimidation. He used his prerogative for intimidation. That episode of leaking of a correspondence sent to the Assembly before being placed on the Order Paper will remain also one of the darkest times of this Assembly and which, of course, is under the control of the incumbent Chairperson. This is the first time since the inception of the Rodrigues Regional Assembly that this has occurred, Mr Chairperson, and you will note, rightly said in your speech of January 2023 with respect to the motion of no confidence in the Chief Commissioner to stay away from this, you have said it clear that we have heard the ruling on the matter and noted there has been no leakage of the document at the level of the Secretariat. And, you go even further and this is nice of you. This is very nice of you when you say this is why this afternoon, I will seize the opportunity to dissociate myself and my political movement from any of these wrong actions and attitude, which tend to blur individual and collective responsibility. This is nicely said. This is why I will add on what you said. This episode has brought the integrity and sanctity of this Assembly into public and national disrepute and caused extensive damage to the prestige of the House. Who is responsible? *'Ki sanla ki responsab?'* *'Ki sanla ki responsab?'* The Chief Commissioner is saying that letter sent to Chairperson is of public nature? So, this means if I send a correspondence to the Commission, this is also of public nature? It is of public nature only and only when it becomes on the Order Paper.

If I write to the Chairperson as regards to a privilege as a Member, do you think that the Chairperson can go into the public and say Mr Lisette has sent any a correspondence regarding such and such issues and you can come to my file and take the letter and publish it

/UNREVISED DRAFT/

to the newspaper? Do you think that this is possible? Tomorrow, you have to write to the Chairperson on X issues where you want to clear matters between him and when you leave the Assembly after three hours, you see the letter that you have not tabled but you have given privately to the Chairperson or to the secretariat. It is there on the social media. Do you think it is acceptable for an institution, which is as high as the temple of democracy?

(Interruptions)

This is unacceptable, Mr Chairperson! This is why. And, you know what? *C'est là que le bât blesse. Le bât blesse, M. le Vice-président.* He never initiated any inquiry on the leakage. He never started an inquiry on the leakage. Why? Why, Mr Chairperson? And surprisingly, the Chairperson used his discretion conferred to him in relation to whether a prima facie case of a breach of privilege to the House has been established to intimidate the Minority Leader and by sending the case to be considered by the Director of Public Prosecutions. Because the Minority Leader legitimately defend her honour on that issue. Instead of starting an enquiry, what he did was to come to say that it prima facie case as per his interpretation, there is a breach of privilege of the House and the Director of Public Prosecutions will have to consider. Intimidation, Mr Chairperson.

My fifth point, it is as having mentioned by the Member Baptiste, active participation on political and executive platform, causing an incestuous relationship between the executive work and legislative body infringing the very concept and doctrine of separation of powers. You know, in fact, it is worth that I mention it, there is an ambiguity when we use the term Rodrigues Regional Assembly in the public. Because when we use, we say that a project has been done by the Rodrigues Regional Assembly. Many people think that it is in the Assembly that we are sitting here and they have not been able to differentiate between the legislature where we are and the Executive, which executes the policy of the local government.

There is always this confusion. There is. Slowly, it is dissipating. It is dissipating because laypersons now are able to draw a line between these two institutions. But this is where I accuse the Chairperson. When he, himself, he is not helping to blur a line between these two institutions, when he is seen on each and every platform, giving speeches behind Commissioner. And, I remember if I am not wrong, he even held a press conference in the presence of the Commissioner for Sports last year *dans le cas de* the 20th Anniversary of the Autonomy. But when people will look at this, do you think that you are helping the laypeople in the street to blur the difference between what is the Executive and what is the legislature?

/UNREVISED DRAFT/

He may and I give him the credit for that, there is no problem on this. He may boast up by saying that yes, he is the champion for bringing more visitors in this House since his coming into office. But what he is doing by overlapping incestuously that relationship between executive and legislature is more wrong than what as regards to his championship in number of visitors who are coming to here. I will take an example also as regards to this and also, I give the credit to ex-Chairperson, Mr Lamvohee. Do you know what? I was from 2002 to 2006, I was the Commissioner for Sports and Mr Lamvohee, Chairperson and he was the Chairman of the Rodrigues Regional Tennis Committee, meaning that we have to work in collaboration.

But, Mr Lamvohee made it clear to me and to my commission at that time, that even though he is invited for budget proposals or other meeting with respect to my commission, he avoided this because he wanted not to be seen as part of the executive. Because when he comes to meeting, people will say: 'Ah, Chairperson is there next to the Commissioner'. He wanted to make a market line between his position as Chairperson and his position as Chairperson of the Rodrigues Tennis Regional Committee. Yes, he has tried as far as possible to limit his presence in function being organised by the executive and I have said the credit goes to him.

This is why I end by asking the question: what can we say of the incumbent Chairperson now? What can we say of him? What can we say? Is he helping in this line? Is he helping in this line, Mr Deputy Chairperson, Sir? So, to end up, I can say that the Chairperson has brought less integrity and has blown up the sanctity of this Assembly into public and national disrepute. He has demonstrated his unsuitability to operate and manage the affairs of this Assembly. Yes. He is not worthy and does not deserve to be in that position. This is why I have said he must go. He must vacate the Chair for he is responsible for the so many unfortunate events that have occurred since he has been occupying this position.

We do not want him in here. We do not want him here because he is a nuisance to democracy and to Rodrigues as a whole as depicted by respected Member Agathe. Yes. I would have taken some more time of the House to say perhaps, there should be propositions what should come in the future how we should deal with in this Assembly for the election of the Chairperson. Just I am not going into the details but just for 'food for thought', there has been a new mode of selection of the Speaker in the House of Commons since 2021. There is a procedure that is well established so as to arrive at a Speaker which is more or less accepted

/UNREVISED DRAFT/

by all Members and which is seen as far as possible as to be impartial for the House. So, maybe this could be a point for our Standing Order Committee to ponder upon how to arrive at selection in the future of a really and impartial Chairperson. I thank you, Mr Chairperson.

(Applause)

The Deputy Chairperson: Thank you, Member Lisette. Chief Commissioner, you have the floor. Break? So, we break for 15 minutes for tea.

At 3.56 p.m. the sitting was suspended.

On resuming at 4.19 p.m. with the Deputy Chairperson in the Chair.

The Deputy Chairperson: Mr the Chief Commissioner you have the floor.

The Chief Commissioner: Thank you, Mr Deputy Chairperson, Sir, for giving me the opportunity to intervene on this motion of no confidence in the Chairperson of this House.

Mr Deputy Chairperson, I have listened to the arguments put forward by the Members on the other side and those from the Deputy Chief Commissioner and I must say that I am not the least convinced about the arguments put forward by the other side to justify their willingness to cut the head of the present Chair. They are not convincing and the arguments rest on misinterpretation of the Standing Orders, misinterpretation on the conventions and practices of parent assemblies, West Minister Principles of Assembly, the National Assembly and also it rests on their still unacceptance of their defeat of March 2022. In fact, this is the gist of their grievances and today against the Chairperson. They will never digest; they will never assimilate that they have lost the elections in 2022. And, that they have unfortunately, for them to spend their time in the opposition until 2027. The Minority Leader herself is misleading the House when she states that her party has 48% of the voters when in fact, they have only 46.22%. And, the two blocks of the ruling majority have together 51.61%. These are the figures, which are available on the site of the Electoral Commissioner - *electoral.govmu*. So, 52% against 46%. There is a clear mandate and there is still and there will always be a clear mandate to the present team to carry out its promises, its electoral promises up to 2027. And, this motion of no confidence is again another tentative to try to destabilise us, to bring disrepute to this government. We are a cool government, Mr Chairperson, Sir. The Chairperson is a cool Chairperson. So, why do they want to bring him to Golgotha today? To crucify him? His own student wants to crucify him. Member Lisette was his student. And, if I am not mistaken, Member Lisette was also the *'parain'* of

/UNREVISED DRAFT/

Mr Léopold in the 2000 elections. So, what has gone wrong? What has gone wrong? Why have they developed so much bad blood, as we say?

(Interruptions)

So, what is wrong today that so much negative things are being said about this Chairperson? He is not perfect, just like the predecessor, she was not perfect and those who was here before, Mr Lamvohee, Mr Sooprayen, were not perfect but they did their job.

So, I would invite Members to temperate their grievances, Mr Chairperson, Sir, to look at this Assembly as one with this Chairperson and all its Members as one and defend reputation, the integrity, the image of the Assembly because there is one Regional Assembly. So, I deplore all the attacks and all the criticisms. May be one or two are justify but they do not form the substance of dismissing him. Like the Member Lisette said on the scale of justice, on the scale of after having listened to their arguments, on a balance of probabilities and even though some have tried to bring evidence, photographs, even beyond reasonable doubt, I have trust and confidence in the Chairperson. And, I invite all Members behind us, behind me to have trust, including yourself, and other Members in the Chairperson. Let us give him another chance. You have a grievance against him, we understand your grievance; let us give the man another chance. Because you yourself you admitted, Member Lisette just made his mea-culpa in saying, he realises that there may has been a misinterpretation on the monkey issue. Now citing Confucius, which I did not hear him state during his press conference.

So, let us give the man another lease of life, let us not, Mr Chairperson, Sir, these Members who are here, including Members on this side, and especially on the other side, not go down in history as the one, the people who have put down a Chairperson. I will not be part of this enterprise. And, this side of the House will not be part of this enterprise.

My reading, Mr Chairperson, Sir, of what has happened on Tuesday last is that, there has been misbehaviour from the part of Member Lisette. We cannot deny. To some extent, from big or less the extent, there have been grounds of raising concern. I have never been Chairperson, may be one day. I do not know whether the reaction of the Chairperson should have been what it has been. As a matter of fact, I was not present, because I was in my office and I had some business to carry on and said to myself, my first question is the seventh question, and I know the practice is that seventh question may even go for two hours. This is the problem, like the Minority Leader has said, Mr Deputy Chairperson, Sir. She has been

/UNREVISED DRAFT/

speaking as if the first question is her PNQ. There is no PNQ in our Standing Orders. There is no PNQ in the Regional Assembly Act. They have been in government most of the time. She has got ample time to put PNQ. Why did they keep it like this? You should have put the PNQ and then we would know that this is PNQ, it is 30 minutes or whatever. *Et elle dit je parlais du PNQ depuis des années.* But you can keep talking but for now you must accept that there is questions and the questions in the Order paper do not prioritise questions. And, you will know that the Chairperson he has a duty towards all Members to ensure that all the questions are taken during the sitting. If we take one hour on a question, what will happen to the other questions? How many questions we have? About 30? 30 questions for three hours, 180 minutes. So, six minutes for a question. Why do you put so many questions, if you want to put so many parliamentary supplementary questions? There is a question of time management and time management is the prerogative of the Chairperson.

Standing Order 22, paragraph 1, says that the Chairperson shall have power to regulate supplementary questions, both as to relevance and number. *C'est clair, non?* The Chairperson has the power to – 22 (1):

“Supplementary questions may only be put for the further elucidation of the information requested and shall be subject to the ruling of the Chairperson, both as to relevance and number.”

Relevance and number. So, what happen when we look at the evidence of the Hansard of last sitting.

Minority Leader was speaking:

“Une question très importante.”

The Chairperson said:

“Last question, last supplementary question.”

Because I believe, he was trying to manage time so that we have time to look at other questions. And, it is his prerogative according to 22(1) – Ruling and reference and number.

The Chairperson said:

“Last question, last supplementary question. I have said last.”

The Minority Leader tried to intervene and then the Chairperson said:

/UNREVISED DRAFT/

“You are challenging my ruling? You want to challenge my ruling. (I do not know to whom)

Chairperson said:

“Member Lisette, (so, he directed to the Member) you want to challenge my ruling?”

The Minority Leader tried to put her question:

“Mr Chairperson, Sir, (there is interruptions)

and, the Chairperson said again:

“Are you challenging my ruling?”

This is the second time. Second time, there are interruptions and the Chairperson said:

“You are challenging my ruling? Are you challenging my ruling?” This is the third time.

And, what did Mr Lisette, Deputy Rector and Member of this House -

“You interpret as you feel like”

Pren li comen to envi. As if we are in a bar and there is a brawl – *pren li comen to envi.* *“You interpret it as you feel like.”* I do not know the tone; I was not here. May be you remember the tone, say it.

(Interruptions)

For the fourth time, the Chairperson said:

“No, are you challenging my ruling?” This is the fourth time.

And, for the second time, Member Lisette repeated:

“You interpret it as you feel like.”

(Interruptions)

So, now you have a motion against the Clerk.

(Interruptions)

You want to look at the Hansard. I do not think this will be invented. I am not going to witness; this is not a Court of Law. I am not a lawyer here.

/UNREVISED DRAFT/

(Interruptions)

The Deputy Chairperson, I am not here to judge. This morning I came to see the Deputy Clerk and I asked for a copy of the... I wanted the audio to just hear the audio but technically it was not possible. So, I asked for a copy of the unrevised, this is the unrevised, they have to revise it. So, according to the unrevised Hansard, for four consecutive times, the Chairperson said – “*Are you challenging my ruling*” and for two times the Member said – “*pren li comen to envi.*”- “*You interpret it as you feel like.*”

This is the basis of their motion of no confidence. Like they said, *la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Mais c'est vous-même qui a fait déborder votre vase, M. le président !*

Minority Leader a parlé de la tentative de vous museler. Vous faites des ‘lives’ sur votre page, 10,000 vues, 7,000 vues. On vous dit que le peuple vous a fait confiance pour que vous fassiez l’opposition et que vous voulez exercer votre rôle de l’opposition.

M. le Vice-président, le Président comme j’ai dit, Standing Order 22 (1) a le droit de limiter le nombre et la teneur des questions supplémentaires et c’est ce qu’il a fait. Il est supporter par cela, par Standing Order 35(9) qui dit : “*The discretion of the Chairperson or the person president in calling Members to address the Assembly shall not be challenged.*”

So, did you challenge? He said next question. When he said next question, it is next question. Standing Order 37(6), again: “*Point of Order: The Chairperson shall be responsible for the observance of the rules of order in the Assembly or in any Committee thereof and his decision upon any point of order shall be final.*”

So, his decision on any point of order, on any problem here is final. So, why do you want to go to Court, *M. le président?* Il dit que le Chairperson est devenu un gardien de but acharné. *Oune trouve nou bizin dimune pou bar goal ? De quoi on a peur, M. le président ? On n’a peur de rien, on vient faire notre travail ici. Et, il a été beaucoup question que soi-disant il y a le Chef commissaire ou des commissaires qui dirige le Chairperson et qu’a l’époque le Chairperson Sooprayen avait dit à un Commissaire – « to direct a Commissioner to modify his reply. »* You know reply cannot be insisted from a Commissioner. *D’accord ?* So, if I believe in something, can the Chairperson or any other person here force me to say something else? No. No. And, then they have come to document which have been made public on Facebook. It was made public I ascertain, after the Order Paper was issued. And, the Minority Leader does not have to feel anything bad that the motion has been made public.

/UNREVISED DRAFT/

Because I see the Leader of Opposition he shares his PNQ as if, his letter for PNQ, many Members share their questions and this is access to information.

Debate also has been mentioned about PPS in the Official Gallery. What is the Official Gallery? Is a PPS and official of the Regional Assembly? *Non*, a PPS is not an official of the Assembly. So, why is the PPS need to be on the official here where the Departmental Heads sit? The PPS is a VIP. So, he has to be in the VIP Gallery. Again, you have been speaking about practice. Do you see a Mayor, let us say a Mayor, District Council, resident on the floor of the Assembly? If I go to the Assembly, when I go to the National Assembly as Chief Commissioner, they put me in the VIP Gallery. It is up there. On the floor, the other Members and the officials. The officials some of them the Advisers they are there. What was happening here? The Legal Adviser of the Regional Assembly was up there; the PPS was here. So, if the Chief Commissioner or a Commissioner needs the Legal Adviser, we cannot communicate. So, some people have made representations, and it is normal that the PPS and any other non-official of the Regional Assembly moves there to the VIP Gallery. This is the practice. They are in the VIP Gallery, this is the VIP Gallery there, and this is the Public Gallery. So, there is no point in this. The PPS should be happy to be where he is supposed to be seated, Mr Chairperson, Sir. And, this is a right decision. The Chairperson has set things right. Of course, when we have a visiting Minister or even the Prime Minister, which is temporary, not always here, they can sit here for 10 or 20 minutes and then they can leave. But the PPS, most of all, he is not a member of this parliamentary group. So, he sees, if he wants to be here, he is in the VIP Gallery.

And, one Member has said that the present Chairperson has used official vehicle to go to the airport. What do we see in these pictures? *Veilleur zafer!* There is a vehicle 4RRA19, which does not show or prove anything. There are two persons sitting presumably at the airport and behind them there is a vehicle, we do not know what vehicle it is, putting their luggage in the box of the vehicle. And, here there is a guy with a mask; I do not know who he is, at the airport it seems. What does this prove? What does this prove? It proves nothing. Mere hearsay – *dimune koner, noune tan dir*. This is the philosophy of the OPR. *Intel ine dir tel zafer dan tel ti lendroi ti dir tel dimune ti fer tel zafer*. We do not operate like this. We are not aware that the Chairperson has been using his official vehicle for private use. And, even if he uses his vehicle for private use, like going to church, like taking his child to school, like fetching his wife, this is allowed.

(Interruptions)

/UNREVISED DRAFT/

Who told you it was business? Have a look, may be you did not look at the pictures. There is a guy standing I do not know who he is, in a mask, there is a red box around him. Again, again. Where is the prove that the Chairperson has sent his vehicle to collect passengers where we know he has a business at his place. He had a business – hearsays, hearsays, not evidence. *Zot dimune kine dir, Mr Chairperson, Sir.* So, this argument does not stand. Member Lisette is well aware about hearsay. *Intel ti dir tel zafer, tel zafer.* It is not admissible as evidence. Is it not? Thank you. So, we can destroy these photographs.

Mr Lisette is stating in a press conference dated 18 April 2023. And there, this is what he said about the Chairperson – ‘li resemble ti zako dan l’Inde.’ The recording is there. I will not put the recording and the Member Agathe has said, I do not know whether I have noted well, but the Chairperson doit réguler les Reponses des Commissaires.

Le Chairperson doit réguler les réponses des Commissaires. Mais le Chairperson doit venir prendre notre place au Conseil Exécutif. Non, le Chairperson n’a rien à dire sur les réponses des Commissaires. Les Commissaires, ils font leurs réponses en leurs âmes et consciences. Et moi-même je n’ai pas de directive en tant que Chef commissaire spécifique à dire, a moins s’il y a un conseil sur le *policy*. Je vais dire au Commissaire Volbert qu’est-ce qu’il doit répondre sur les problèmes qu’il y a à l’hôpital ? Mais il connaît mieux que moi, non ? Alors, le Chairperson va dire – Ah tu dis que : *‘Ah le piqueur avait été mise avec la patiente et elle est décédée à cause de ça.’* Si vous vous voulez dire ça, le Chairperson va dire : *‘Commissaire tu dois dire que la piqure a été injectée à la personne a tel heure et à cause de ça la personne est morte.’* Le commissaire doit dire ça ? Non ! Non ! Sur votre question de terrain, je ne sais pas quoi, j’ai dit la vérité, la date qu’ils ont déposé leur dossier.

La règle et l’esprit de la règle. Bien sûr. La règle, c’est que le Chairperson, d’après les Standing Orders que j’ai mentionné, il a le droit de réguler le nombre de question et la teneur des questions. Vous vous n’êtes pas d’accord. C’est la règle et l’esprit de la règle.

Donc, le Membre Baptiste a dit comme si le Membre Lisette est à la maternelle, on doit lui répéter, Membre Lisette retire ton mot, Membre Lisette ne dit pas ça. Comme si le Membre Lisette est un petit enfant. Quatre fois le Chairperson lui a dit : *‘Are you challenging my ruling.’* Deux fois il a répondu : *‘get to zafer. Geter ki to envi fer.’* There is no need to repeat. And, we must know that the Chairperson is the ruler here. He is not the Leader of the House here. I am the Leader of House, the Chief Commissioner. Those people, young people have been misinterpreting leader. Leader of the House is the head of the majority. The

/UNREVISED DRAFT/

Chairperson, he rules the House and he has power here. You are saying Police has been sent. Chairperson has Police power; this is why he has a Serjeant-at-Arms, to control what is going on in the Assembly. He can remove you *manu military* like as was removed. And, if the Chairperson thinks that there is a gathering in front of the Assembly, there is some disruption, he can ask the Serjeant-at-Arms, who is responsible for the security within the precinct of the Assembly, to go and tell these persons to move away. So what? *Pa gagne droit dir zot hey bouger?*

Standing Order 44 about gross disorderly conduct and as if they are saying, the Chairperson should direct the speech of the Chief Commissioner. Okay? *C'est une opposition dangereuse, M. Chairperson.* Demandez aux officiers de l'Assemblée sous l'ancien régime, demandez aux officiers, je ne vais pas mentionner les noms, les officiers de l'Assemblée, qui contrôler l'Assemblée avant ? Qui contrôler l'Assemblée ? Les dépenses de l'Assemblée. Tout ce qui se faisait à l'Assemblée, qui contrôler ? C'était quelqu'un de l'autre côté de mon bureau là-bas. Dans mon bureau là-bas, il y avait quelqu'un qui contrôlait l'Assemblée, qui contrôler le Clerk, la Clerk et qui disait, tu fais ça ou tu ne fais pas ça. C'est vrai, ce n'est pas vrai les Membres de minorité à l'époque. C'est ça. D'accord ?

(Interruptions)

Le Chairperson aujourd'hui il est libre, il exerce son travail indépendamment. Ça ne veut pas dire qu'il ne doit pas parler au Chef commissaire. Tout comme avant de mettre cette séance, il m'a appelé, il m'a dit il veut mettre la séance avant et il doit consulter la Minority Leader. Et qu'est-ce que je veux lui dire – *'Hein tu parles à la Minority Leader maintenant ?'* Mais c'est pareil, il doit parler au Chef commissaire, non.

Et on a dit le Chairperson est allé parler dans un collège. Ben si le Chairperson était invité dans un collège et arriver dans le collège, même si ça n'était pas prévu, c'est un éducateur, le recteur du collège lui dit : *'Ben dite quelque chose aux élèves.'* Ben il va dire : *'Ah vous savez c'est une fonction d'exécutif.'* Qu'est-ce que c'est que ça ? Parce qu'il parle dans une fonction d'un collège. S'il parle dans une fonction de l'Assemblée Régionale, dans une remise de *l'argent lakaz*.

(Interruptions)

Où ça ?

Donc, encore une fois c'est un argument qui tombe. Le Chairperson peut assister à une fonction et peut prendre la parole. Et ç'est ça, son style différent. Il s'implique. Il a fait le

/UNREVISED DRAFT/

programme d'éducation et d'information sur l'Assemblée Régionale. Et ça, on doit la félicité. Il est allé dans les villages, *out reach*. Le présent Chairperson est allé dans les villages allait explique aux gens avec des projecteurs, *the workings of the Assembly*. *Oune trouve Sooprayen fer ça ou ?* Because he is Chairperson, he must come here and *saufe ene sofa ici la, laho?* That is, it! He is taking the initiative; he is going in colleges to educate about the workings of the Assembly. Have you seen an exposition in the Assembly before?

(Interruptions)

M. le président, ils dissent on a demandé d'aller *parker* ailleurs. Mais *so what ?* Plusieurs fois je suis venu ici on m'a dit aller vous garer là-bas. Aller vous garer sur le quai. *So what? Chairperson has the right to regulate. And they were doing a live. Police asked them to move. Who are you? You have all the rights here? Who are you?*

(Interruptions)

So what? So what? I am me. You are you and he is he.

M. le président, the Chairperson is one of the most powerful function in Rodrigues. Okay? And, presently he is exercising his duties correctly. And, he is one of the most conscientious Chairperson. He is careful, Mr Chairperson.

Now, what has happened last time? Before I move to what Member Lisette has said. So, after they have been kicked off from the Assembly, they went for a live in front of the domicile of the Chairperson at Baie Malgache. They were on a hunting track. Chairperson has the right to regulate his Assembly. It is very frustrating to be in the opposition. It is like this. So, they went to do a live in front of the Chairperson's residence and where his family has a business. I was thinking what has the Chairperson done? Has he signed checks for his business? Has he still a Director? Has he been dealing with business things? I was expecting to hear this here. Fortunately, there is nothing. *Il n'y a rien de consistant* against the Chairperson *sauf son style, il a présidé dans l'Assemblée, il a mis quelqu'un dehors. Ce n'est pas la première fois*. The manner he did it maybe is questionable a bit. But there was ground. You told him two times *en Creole* - '*get to zafer. Pren li comen to envi*'. *Take it as you feel*. There are ground. So, one of the Member's there, Mr Chairperson, Sir, Member Agathe made comments about environment, land planning. I believe by the innuendo because they were in front of the residence of the Chairperson, that the Chairperson has illegally excavated soil, etc., etc. Why do you have to do this? Do Mr Serge Clair caution this? That you have been in front of the residence of Mr Léopold and doing a live show casing that he is excavating soil.

/UNREVISED DRAFT/

It is a construction site; he has the building permit. What did you expect to see at a construction site? Member Agathe, who was speaking there...

Mr Lisette: Mr Chairperson, on a point of order. You would have realised that we had never used what the Chief Commissioner is saying as an argument with respect to his chairpersonship to this House. All our arguments that all the Members have made have been directed towards his chairpersonship as regards to what he has been doing wrong within this House. I consider that the Chief Commissioner is going far from the debate as regards to the motion under consideration.

The Deputy Chairperson: Thank you, Member Lisette. Chief Commissioner, please be more concise and relevant to the debate.

The Chief Commissioner: Yes, this live, Mr Chairperson, Sir, was made in front of the Chairperson's house. Yes, and one Member there spoke, Mr Agathe. Mr Agathe has a land, private land in Bel Air.

The Minority Leader: *M. le Vice-président, j'ai un point of order. Je ne pense pas que le motion* of no confidence is against Mr Agathe. So, it is against the Chairperson and I think that the Chief Commissioner should restrict himself to the concerned motion.

The Deputy Chairperson: Thank you, Minority Leader. Chief Commissioner please once again sticks to the debate, please.

The Chief Commissioner: Deputy Chairperson, Sir, what I want to say is that when you go give lessons, they are giving lesson to the Chairperson here and they went for a live in front of the house of the Chairperson. And then they deposited this motion. Mr Agathe has a land, a building permit for one house and he has built three houses.

Mr Lisette: Mr Chairperson, Sir, we demand for your indulgence, the Chief Commissioner is persisting against your ruling.

The Deputy Chairperson: Thank you, Mr Lisette. Chief Commissioner, I am telling you once again to stick to the relevancy of the debate, please.

The Chief Commissioner: Mr Chairperson, Sir, I have all the documents, I will keep my file. I will have the occasion to come to this.

(Interruptions)

/UNREVISED DRAFT/

Yes, yes, yes, even Member Lisette has fenced a lot of land in Fond La Bonté. And, there is a man here who was just following you everywhere you go for the live, she was in the live too, who went to Baie du Nord to clean government land and we stopped him, I think, on Saturday, with his JCB.

So, why do you go to teach people – pourquoi venir questionner le comportement de votre prochain quand vous-même vous ne respectez pas ce que vous critiquez. Trois dan ene. We have all the files we will come to it. Attack us and you will regret it, all of you.

(Interruptions)

Of course. And, Member Lisette who is an Educator, a scientist, allows himself to use the word poison. The Chairperson is a poison.

Mr Lisette: On a point of explanation. I believe that the Chief Commissioner is misinterpreting what has been said in this House, misleading, and I consider that you should ask him to withdraw his words.

(Interruptions)

The Deputy Chairperson: Chief Commissioner, please withdraw your words.

The Chief Commissioner: Yes, Mr Chairperson, Sir, if he has not said it, I withdraw. My notes are here, maybe I did not hear well. The word poison was used.

(Interruptions)

Let me stick to it. Let me stick to it. The word poison has been used to characterise the way the Chair is presiding the House. Something, like this. Why used this words? Why so much hate? Why?

(Interruptions)

Vous vous sentez séduite ? Je suis un charmeur, vous savez ?

(Interruptions)

M. le président, why so much hate? He is saying there has no due process, no trial, it is a dictatorship. Should we put the Chairperson on trial? What is a trial? No due process! The due process is here. He acted in due process. You challenged him two times, four times, he questioned you and then, unfortunately for you, you were kicked out of the House. Chairperson can say, he did not say out. It is there – say out! Did he say it? You agree on this.

/UNREVISED DRAFT/

The unrevised is okay. On the matter of out, it is in there. But on your part, it is not there. You have the right to challenge it.

(Interruptions)

It is not a fabrication. And, he said, I do not know what he means, the Chairperson has an alibi. It is the alibi. The Chairperson was here. What was his alibi? Maybe he watches Colombo films too much. And, now, he wants to go to Court. What will the Court tell you? Separation of powers. The Chairperson has the power to regulate the Assembly. There is no unfairness. Has he been unfair? Has he been... You must go for a judicial review. What will you say to the Court? That you were kicked out of the Assembly to resign this decision to put you back? You are already back. What will you say? What is your course of action? An injunction against him to exercise his functions? What is the course of action? Who started, Mr Chairperson, Sir, nominating Chairpersons? Mr Lamvohee was a first. He was not a politician. He was a legal professional. And, when we came into power in 2006, December 2006, we kept him. We continued. This is a convention, which has been established. Non politician sharing the House. What did they do in 2012? 2012, Sooprayen. Last candidate. *Candidat battu, national. 2017, candidat battu La Ferme. Mais qu'est-ce qu'on nous reproche ? M. Léopold n'a pas été candidat dans ça.* It is the OPR which changed the practice of nominating politicians to the Chairmanship of the Assembly.

And, Mr Lisette mentioned five points. Serious partiality in favour of government. I would say no; I have the opportunity to go to his office to tell him you are not protecting government. You should allow government to carry their business, at least two times. One time was with one of them. I told him: "You are not chairing well. You are allowing them too much liberty to attack us. The Standing Orders does not allow this and this." I went to his office and told him in protest of his actions. So, if he were partial, I would protest. Serious partiality in favour of government. This ground does not stand also. He has no examples. Where?

You put a Motion on Friday. The Motion is being debated today. Is this partiality? You put your questions. Has he refused your questions? Has he prevented you from asking questions? He is just regulating his time, moving to the next question so that other Members have the opportunity to put their question. Regards himself as an instrument of alliance party - this is false again. Where has he shown that he is an instrument of the alliance party? When I say to my officers: "Convene people for the budget consultations." If they convene the

/UNREVISED DRAFT/

Chairperson, is it my fault? Even if it is signed by me, is he in an obligation to attend? Because he is always, he is an active Chairperson. He is always putting forward his budgetary needs as a department. But he is here! He is a senior decision-maker in Rodrigues in his capacity. If we want to present the airport, why not present to the Chairperson?

(Interruptions)

We present the airport to everybody. If there is a presentation on the airport, why not invite the Chairperson? So, we should put the Chairperson in a *cocon* and put him up there, *'les li fer vine butterfly'*. *'Nou met li dan ene cocon, met li lao la.'* Non! It is different. So, he has been speaking about convention. There is convention, yes. Convention that free speech on budget. Okay, yes, but there is the Standing Orders. If he wants to use the Standing Orders, can you prevent him? You know very well that a convention works only and only if there is no legal provision for it. Then, it is a convention. Okay? There is a provision that the Chairperson can limit, allocate time for speech. So, it cannot be a convention if it is already provided.

Gross incompetency. I do not see any gross incompetency. He has worked well. The Assembly is okay. The administration of the Assembly is okay. When we put questions, we receive our Order Papers. When we ask something from the Assembly, we get it. Sittings are being done when they should be done. Then, he says active participation on executive platform. Where? The Chairperson was at the... I was at a function with the *école maternelle*. The Chairperson was there with the Deputy Clerk and other Members of the staff. They were presenting the aspects of sustainable development to the *école maternelle*. So, is this an executive platform? No, Mr Chairperson, Sir. All the grounds fall, Mr Chairperson, Sir. All the grounds fall.

Mr Léopold is a resident and a villager of Baie Malgache. If there is a Contractor coming to take over a site, and Mr Léopold is there in his village, so what do you want me to say? Mr Léopold should stop going jogging! He should stop doing... I see him do some bike. *'Li bisin asizer en bas ene molton dormi like Mr Sooprayen.'* Just get the money, do nothing. And the Member also speaks about - he speaks more than he listens. *Pe amene rol lor Léopold, non?* You do not know Léopold since college. So, is it a reproach? It is his style. So, we should sanction him because he speaks more than he listens. So, speak more than him! You have to make him listen to you. *'Koz pli for! Plis arguments.'*

/UNREVISED DRAFT/

And, the Member then comes to his mea culpa about the monkey issue. He recognises that there is confusion. He speaks about ratio decidendi, limitation of budget debate. Always in a rush to finish business. Have you had a conversation with him, the Minority Leader? This is a ground for you to have a conversation: why are you in a rush? So, all the grounds put forward by Mr Lisette do not fall; do not pass the test of relevance, the test of being solid arguments against the Chairperson. The Chairperson is a respectable person in the Rodriguan society. He is a Member of a number of organisations, social organisations, and he is also a respected husband, father and villager. This is why he was on the project. It is his right. I invite you to go and see the project. It is him who left the... after the cyclone, who left the...

One Member has said referring to PPS all time, PPS, PPS. Why do you not refer to him as your leader? You were going to be their leader. I was that for you from year...

(Interruptions)

Mr Lisette: Point of order. It is clear. Mr Deputy Chairperson, Sir, I do not have to ask you to rule on the matter. No. He is getting...

(Interruptions)

I do not have to ask you to rule on that.

The Deputy Chairperson: Chief Commissioner, please.

The Chief Commissioner: Yes, thank you. And, there has been no need for Motion of No Confidence; she was not even leader.

Mr Deputy Chairperson, Sir, I would like to reiterate my trust in the Chairperson and I would make an appeal towards the Minority Leader to be responsible towards history and to remove this motion at this stage because this motion is baseless, Mr Chairperson, Sir, has no ground and the only ground is because they have had a dispute with the Chairperson, which I believe, can be solved with dialogue and with respect.

Let me end to this by citing also a document by Ian Harris, Clerk of the House of Representatives of Australia which title is Parliamentary Procedures for the Disciplining and Expulsion of Members. Very relevant. *“Disciplining of Members. They say: What is disorderly? In the Australian House of Representatives, the power to enforce order in the House where necessary invested in the Speaker of the House. For example, the following conduct is specified as being disorderly, which justify expulsion:*

/UNREVISED DRAFT/

“Persistent and willful obstruction of the House; Refusal to conform to a Standing Order; Using objectionable words and refusing to withdraw them.”

Using objectionable words, this is what you did, and refusing to withdraw them. Did you answer: Are you challenging my ruling? Four times was said to you. It is like Jesus.

(Interruptions)

“Willful disobedience to an order of the House” and last but not least, *“Behavior that the Chair regards as disorderly.”* Okay? Behaviour, the Chair regards as disorderly.

Donc, thank you all Members. Thank you, the Deputy Chief Commissioner. An appeal has been made to the Minority Leader. We have got her points. The Chairperson will get all her points to ponder upon. I make an appeal to them to remove this motion, to keep the decorum of this Assembly and let us work together for the progress of Rodrigues. Trust your Chairperson. I am not family with the Chairperson unfortunately, for me. All of you there seem to be family, Mr Agathe, Mrs Franchette Gaspard Pierre Louis, Mr Lisette, because you all come from the eastern region of Rodrigues. *‘Et tou dimoune fami dan Rodrigues.’ N’est-ce pas ?* So, do not do this. Do not proceed with this. Remove your motion and we will congratulate you. Thank you, Mr Chairperson.

(Applause)

The Deputy Chairperson: Thank you, Chief Commissioner. Minority, you have the floor for summing up.

SUMMING UP

Mrs Gaspard Pierre Louis: M. le Vice-président, vous allez être d’accord avec moi si je vous dis que je suis choquée, stupéfaite, estomaquée quand j’ai écouté l’intervention du Chef commissaire juste avant moi. Je suis déçue d’un tel niveau du Chef commissaire parce que je vois qu’il a eu un discours très décousu voulant répondre ci et là les petits points, allant même jusqu’à donner l’impression que tout ce qui se passe, c’est normal et ces choses-là, cet *encroachment*, cette relation incestueuse entre le Président et l’Exécutif va continuer de plus belle parce que pour lui, c’est normal que le Président continue à fonctionner comme ça parce que c’est son style. M. le Vice-président, si c’est vrai qu’à Rodrigues, on a la chance, tout le monde est proche, peut-être de sang ou... Mais on ne vient pas ici dans cette Assemblée pour discuter des affaires de familles, pour voir des liens de sang, mais c’est surtout pour une question de responsabilité par rapport à ce que nous avons promis au peuple. Ce peuple qui

nous a élu, qui nous a choisi pour les représenter et ce peuple qui demande à ce que *we deliver, we all deliver* surtout dans son intérêt. Probablement, je dirais que le Chef commissaire est la dernière personne qui aurait pu venir témoigner de ce qui s'est passé parce qu'il n'était pas dans la Chambre ce mardi 24 octobre. Quand on parle du débat, s'il y a les mots sur papier mais il y a aussi l'atmosphère. Il y a aussi tout le *physical*. Le *physical*... Comment dire ça ? Physiquement, vous pouvez voir le comportement d'une personne quand il parle. Donc, on est venu ici pour travailler dans l'intérêt du peuple et nous ne pouvons pas ne pas faire ce que le peuple nous a mandaté de faire au nom de quoi que ce soit. Et quand j'écoute M. le Chef commissaire, je disais qu'il venait jouer sur l'émotion des gens, des Membres ici, parce que pour lui, on ne doit pas être dans l'histoire comme ceux qui a fait partir le Président.

M. le Vice-président, nous savons pourquoi il est dans l'histoire, le Chef commissaire aujourd'hui. Qu'est-ce qu'il a fait, lui ? Il a fait partir le premier gouvernement. Ça fait partie du jeu et de son travail. Ben oui ! On se souvient. Donc, on ne va pas venir jouer avec nous dessus pour nous dire qu'il ne faut pas qu'on soit dans l'histoire. Parce que là, c'était clair dès le départ, on n'est pas dans l'attaque de la personne de M. Christian Léopold. Bien au contraire, on vient ici, on a discuté depuis ce matin avec mes collègues pour parler de l'institution qu'il représente et l'importance de cette institution de fonctionner selon les règles, selon les lois et selon les conventions et pratiques établies. Et si c'est vrai que probablement, je ne sais pas, au niveau des chiffres, j'ai pu avoir dit 48% alors qu'il a été voir le chiffre, c'est 46. De ce côté-ci de la Chambre, nous représentons l'opposition. Nous représentons tous ceux qui ont voté pour nous en février 2022 mais nous représentons aussi tous ceux qui ne soutiennent plus le gouvernement aujourd'hui. Et ils sont très nombreux, M. le Vice-président. Ils sont très nombreux. C'est pour cela que nous maintenons que nous avons tous ici, droit à un respect par rapport à l'institution que nous représentons, par rapport au peuple que nous représentons et que tous les comportements impartiales, parti-pris comme j'ai dit ce matin, comme qui dirait, *goalkeeper*, on le dénonce et on maintient que pour le décorum de l'Assemblée, on a besoin aujourd'hui d'avoir quelqu'un ou quelqu'une qui peut se dissocier de par ses responsabilités de l'Exécutif.

De ce côté-ci de la Chambre nous représentons l'opposition, nous représentons tous ceux qui ont votés pour nous en février 2022 mais nous représentons aussi tous ceux qui ne soutiennent plus le gouvernement aujourd'hui. Et ils sont très nombreux, M. le Vice-président. Ils sont très nombreux, c'est pour cela que nous maintenons que nous avons tous

/UNREVISED DRAFT/

ici droit à un respect par rapport à l'institution que nous représentons, par rapport au peuple que nous représentons et que tous les comportements impartiales, partie pris, comme j'ai dit ce matin, comme qui dirait, *goalkeeper*, on le dénonce et on maintient que pour le décorum de l'Assemblée on a besoin aujourd'hui d'avoir quelqu'un ou quelqu'une qui peut se dissocier de par ces responsabilités de l'exécutif. Quand je dis dissocier, c'est-à-dire, respecter les paramètres que sa fonction lui incombe.

Oui, M. le Vice-président, nous avons été sur un site pour faire un *'live'* de par nos responsabilités parce que nous avons eus des informations sur plusieurs endroits, d'ailleurs il y a une question à l'agenda, plusieurs endroits où il y a des gens qui font des excavations, les terres risquent d'être *'valacé'* s'il y a des grosses pluies. Nous n'avons pas mentionné le nom de qui que ce soit. Nous étions sur la route et M. le Vice-président, personne n'est au-dessus des lois. Et, M. le Vice-président, en tant qu'une opposition responsable, nous allons partir là où il faut partir quand on a des informations, que ce soit dans les hôpitaux, là où il faut, on sera là.

(Interruptions)

M. le Vice-président, aujourd'hui je vais prendre bien sûr l'opportunité de féliciter tous mes collègues qui ont tour à tour avec des exemples concrets, venir démontrer comment aujourd'hui, pourquoi nous reprochons la manière de faire du Président, de l'institution. Bien entendu, s'il a un style différent comme la si bien dit, le Membre Lisette, déjà le style doit être conforme à ce que les Standing Orders nous disent. Le style doit être conforme au règle et le style doit être conforme à la pratique parlementaire et surtout, dans l'intérêt de la population pour venir pousser l'agenda de la démocratie et non pas le faire reculer.

Nous acceptons totalement notre responsabilité de l'opposition, c'est pour cela que nous faisons notre travail. J'ai l'impression que des fois il pense que parce qu'on est dans l'opposition on doit s'asseoir et rester à la maison et leur laisser le champ libre pour faire tout ce qu'ils veulent. Mais Non, M. le Vice-président, nous avons cette responsabilité face au peuple et c'est ce que nous exigeons ici aujourd'hui, c'est que de par nos responsabilités, le Président, la présidence nous permet d'exercer notre devoir notre responsabilité envers la population.

Le Chef commissaire a mentionné la place du PPS, l'Honorable François, aujourd'hui Leader de l'OPR et on allait lui pose la question. Il y avait le PPS Léopold quand le MR était au pouvoir. On était ici. Ils se mettaient où ? Ils se mettaient ici. Et, ce que nous

/UNREVISED DRAFT/

questionnions au départ ce matin, c'est que, est-il une coïncidence qu'après la guerre ouverte avec la NDU que le Président décide de faire changer la place où le PPS a l'habitude de s'asseoir. Est-ce que c'est une coïncidence ? Si s'en est une, c'est une drôle de coïncidence. *It is a collusion*. Et cela ne s'est pas fait d'une manière responsable. Si depuis 2022 quand on était élu, c'était comme ça, il n'y aurait pas eu de souci. Donc, c'est là où le bât blesse parce qu'on a vu que ça a été décision dicter et nous dénonçons cela parce que même si c'est vrai que le Chef commissaire *is the Leader of the House*, il faut bien se le dire que le *Chairperson is the Authority of the House*. Et qu'est-ce qu'on a vu, en parlant *authority* ?

Le Deputy Chief Commissioner ce matin disait comment le Président dit que *we should be kind*. Il faut aller lire le Hansard dans quel contexte le Président dit *that we should be kind*. J'ai lu les Hansards et je peux le dire avec force et conviction qu'à chaque fois que le Président nous invite *to be kind*, c'est parce qu'il n'arrive pas à réprimander l'action du Chef commissaire. A chaque fois c'est comme ça. Il réprimande tout le monde mais dès que le Chef commissaire dit quelque chose qui n'est pas bon, qui n'est pas correcte, qui n'est pas *parliamentary* correcte, là il dit – *let us be kind, let us be fair to everybody, let us be fair*. Comme si *pe passe diber* pour ne pas à subir des caprices. C'est comme cajoler – *mon garçon*. M. le président, on n'est pas venu pour ça ici, s'occuper de ces enfants, c'est à la maison et pas ici. Et ce que nous dénonçons parce que c'est une attitude partielle parce qu'avec les autres, d'ailleurs on n'a pas besoin de ça - le Président met à la porte, le Président réprimande mais pour le Chef commissaire, *let us be kind, let us be fair, let us be ceci*, cela. C'est ça aussi que nous dénonçons, M. le président.

D'ailleurs, je pense que si c'est vrai comme on l'a si bien dit ce matin, que le 24 octobre fut la goutte d'eau. Je pense que vous allez être d'accord avec moi qu'après la manière dont mes collègues ont présenté, défendus et débattus la motion, on le tenait à l'œil parce qu'on voyait qu'il faisait beaucoup de chose qui était contre de ce qu'il devait faire. Mais on s'était dit qu'on ne va rien provoquer. On va voir jusqu'où il peut aller. On disait que nous sommes tombés dans un piège, il a ouvert un piège en agissant avec impartialité. Le Membre Ramdally a dit ce matin, comme si on n'a pas vu venir cette expulsion, ce qui n'est pas conforme au Standing Orders section 44.

M. le Vice-président, M. le président, de la séance du jour, on a mentionné, d'ailleurs, je vous ai félicité ce matin, c'est très rare, je crois que c'est la première fois qu'on a eu la largesse depuis 2022 pour parler, pour dire ce que nous avons à dire dans cette Assemblée parce qu'on était tout le temps guillotiner. Et le Chef commissaire et le Deputy Chief

/UNREVISED DRAFT/

Commissioner nous demandaient si on a été voir le Président. Oui, on a été voir le Président, en ce qu'il s'agit du nombre d'heure allouer à l'opposition pour les débats du budget. On a été voir le Président. Mais c'est resté pareil. C'est pour cela que le Membre Lisette a parlé de *he speaks more than he listens* mais en temps qu'il n'entend pas. A l'Assemblée il n'entend pas, il ne voit pas, mais quand on a été en son bureau il n'entend pas. Il écoute sans entendre parce que nos propositions sont restées vaines.

C'est pour cela qu'après avoir écouté tous mes collègues avec forces, je leurs félicitent pour le travail accompli, dans le respect surtout, comme on l'a toujours appris au niveau de notre parti, d'après notre culture politique, dans le respect on a pris la parole, on a fait comprendre nos points et le Chef commissaire nous dit que le Président *is a cool Chairperson. We do not need a cool Chairperson; we need someone who is capable of doing his job as required. We do not need cool people. Why do we? We are not coming here to find...* non, M. le Vice-président! On a besoin d'une personne qui respecte les institutions, qui respecte l'institution qu'il représente et qui respecte les élus et surtout qui traite tout le monde de la même façon. Comme le Membre Lisette a dit ce matin, quelqu'un qui est capable de faire preuve d'indépendance, *in dealing with the executive*, et qui est capable d'être impartial *in dealing with all elective members*. C'est ce qu'on a besoin dans cette Chambre, M. le Vice-président. On a besoin de quelqu'un qui est libre d'exercer son autorité de Président sans avoir peur d'être réprimandé par the Leader of the House ou bien qui que ce soit.

Donc, pour nous *the confidence in the Chairperson – we no longer have confidence in the Chairperson, our confidence has been shattered*. Nous avons besoin aujourd'hui que le parlement, la maison du peuple redevienne le temple de la démocratie. Nous avons besoin aujourd'hui de restaurer la sérénité dans ce parlement. Nous avons besoin aujourd'hui d'avoir, quelqu'un, comme j'ai dit tout à l'heure, qui pourra être au-dessus de la mêlée politique et quelqu'un surtout qui est disponible pour faire son travail, ne pas être toujours sur le *rush*, courir, trop peu de temps pour parler, peu de temps pour le *Committee of Supply* et on a besoin d'avoir quelqu'un *who applies the rule firmly with anybody*. Donc, nous sommes prêts à soutenir quiconque proposer par l'exécutif, par le gouvernement, parce que nous voulons, comme je l'ai dit travailler dans la sérénité au nom de ce peuple qui nous a mandaté.

Le Deputy Chief Commissioner a parlé de mea-culpa. Si c'est vrai, je crois qu'on est en général tous des Chrétiens, il faut se pardonner et je l'ai dit, on est venu ici pour travailler et on a donné autant d'exemples pour justifier nos dires, pour justifier la motion. On a vu le Chef commissaire, très manipulateur aujourd'hui, dans son approche. C'est quelque chose

/UNREVISED DRAFT/

que je ne savais pas de lui encore, le temps que j'étais en politique. Donc, je le sens vraiment vouloir trouver un consensus mais, M. le Vice-président, chat échaudé craint l'eau froide. Donc, d'ailleurs le Chef commissaire a choisi, dans cet esprit manipulateur d'interpréter comme bon lui semble ce que nous avons dit, déformer tous, intentionnellement pour nous décrédibiliser.

Donc, M. le Vice-président, ceci étant dit – donc peut-être - j'avais noté un petit point où le Chef commissaire avait dit que l'ancien Chairperson Sooprayen '*direct the Commissioner*', ce n'est pas ce que j'avais dit ce matin. Je voudrais recadrer cette partie. Il y a beaucoup de chose que peut-être j'aurais pu dire mais je parlais ce matin de *privilege complaint*, de *establish practices* où *the Authority of the House, the Chairperson as the Authority of the House direct the Commissioner to apologise. Not the answer, I was talking about the privilege complaint*. Donc, par contre, le Chef commissaire, lui il parlait de donner des directives pour les réponses. Ça, M. le Vice-président, on n'en a jamais parlé. On n'en parlera jamais parce que nous aussi nous sommes là depuis assez de temps, chevronner comme vous, nous connaissons les Standing Orders et nous savons de quoi nous parlons.

Ceci dit, M. le Vice-président, nous maintenons notre position de ce côté de la Chambre. *All the points have been made, yes*, et nous réitérons notre souhait, notre conviction sur ce sujet qu'il serait bon qu'on puisse trouver un autre Président parce qu'après presque deux ans, notre Président aujourd'hui, n'arrive pas à vraiment rester dans son rôle et surtout quand j'ai entendu le Chef commissaire dire que tous ce qu'il faisait c'est normal, il peut parler dans les fonctions et tout. Donc, ça va continuer de plus belle dont la relation incestueuse va continué de plus belle et nous ne voulons pas de cela. Donc, nous maintenons qu'avec tous ce qu'on a dit sur le Président de l'Assemblée Régionale du jour, on doit trouver quelqu'un ou quelqu'une qui peut faire respecter ces règles et qui peut faire assurer qu'on travaille dans la sérénité. Donc, je remercie bien entendu le Chef commissaire et le *Deputy Chief Commissioner* pour avoir participer au débat. Voilà, merci M. le Vice-président, et merci à tout le monde pour votre participation.

(Applause)

The Deputy Chairperson: Thank you, Minority Leader. Thank you everyone for your cooperation. This debate has been sightful and constructive.

On question put, the motion was defeated.

Mr Baptiste: Deputy Chairperson, Sir, I would request for a division of vote.

/UNREVISED DRAFT/

The Deputy Chairperson: Please proceed with the vote.

At this stage, the bell is rung for two minutes.

Order please, we are proceeding with the vote.

Mr Jean Paul Spéville	Aye
Ms Karine Roussety	Aye
Mr Jean Rex Ramdally	Aye
Ms Marie Norja Raffaut	Aye
Mr Nicolson Lisette	Aye
Mr Louis Daniel Baptiste	Aye
Mrs Marie Ange Ludmie Allas	No
Dr Henri Agathe	Aye
The Minority Leader, Mrs Rose Marie Franchette Gaspard Pierre Louis, CSK	Aye
The Commissioner, Mr Joseph Varok Ravina	No
The Commissioner, Mr Jean Alain Wong So	No
The Commissioner, Miss Marie Christiane Agathe	No
The Commissioner, Mr Jean Nicolas Volbert	No
The Commissioner, Mr Louis Ange Perrine	No
The Deputy Chief Commissioner, Mr Franceau Aubret Grandcourt	No
The Chief Commissioner, Mr Johnson Roussety, GOSK	No
The Deputy Chairperson, Mr Justar Tolbize	Decline

The Deputy Clerk: Mr Deputy Chairperson, the results of the division are as follows:

/UNREVISED DRAFT/

AYES	NOES	DECLINED TO VOTE
8	8	1

Mr Deputy Chairperson, Sir, the Members have voted in equal number of Ayes and Noes. In accordance with Section 58 of the Rodrigues Regional Assembly Act and Standing Order 47(6) of the Standing Orders and Rules of the Rodrigues Regional Assembly, please exercise your casting vote now.

Mr Deputy Chairperson, the Members have voted as follows:

AYES	NOES	DECLINED TO VOTE
8	9	1

(Applause)

The motion was defeated.

(Applause)

ADJOURNMENT

Mr Deputy Chairperson: The House stands adjourned to Tuesday 19 December 2023 at 10.30 hours.

At 5.46 p.m., the Assembly, was, on its rising, adjourned to Tuesday 19 December at 10.30 a.m.